

1871-1971

CENTENAIRE  
DE L'ENTRÉE DE L'ARMÉE  
DU GÉNÉRAL BOURBAKI  
EN SUISSE

*Tiré à part  
du Musée Neuchâtelois*

N° 1, 1971  
consacré aux événements de 1870-1871  
pour la  
Commission du 3 Février, Saint-Blaise



NEUCHÂTEL  
IMPRIMERIE CENTRALE

1871-1971

CENTENAIRE  
DE L'ENTRÉE DE L'ARMÉE  
DU GÉNÉRAL BOURBAKI  
EN SUISSE

*Tiré à part  
du Musée Neuchâtelois*

N° 1, 1971  
consacré aux événements de 1870-1871  
pour la  
Commission du 3 Février, Saint-Blaise



NEUCHÂTEL  
IMPRIMERIE CENTRALE

## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
1. <i>Préface</i> . . . . .	3
2. Claude ZWEIACKER, <i>Le passage des débris de l'Armée de l'Est à Saint-Blaise, adaptation d'un texte d'Auguste Bachelin (1830-1890)</i> . . . . .	4
3. Hans Rudolf KURZ, <i>Quelques considérations générales sur la guerre de 1870-1871</i> . . . . .	6
4. Eddy BAUER, <i>Le calvaire de l'Armée de l'Est</i> . . . . .	27
5. Alfred SCHNEGG, <i>Les autorités neuchâteloises et les événements de 1870-1871</i> . . . . .	55
6. <i>Souvenirs de Louis MARTIN</i> . . . . .	77
7. <i>Carnets d'Alfred DUPASQUIER</i> . . . . .	91
8. <i>Souvenirs de Rose HENRIOD</i> . . . . .	98
9. <i>Souvenirs de Magdeleine DE PERREGAUX</i> . . . . .	101
10. <i>Souvenirs d'Edmond RÖTHLISBERGER</i> . . . . .	109
11. <i>Lettre du lieutenant Henri FURRER au Conseil d'Etat</i> . . . . .	120
12. <i>Rapport du Conseil administratif d'Auvernier</i> . . . . .	122

## PRÉFACE

*Les premiers jours de février 1871, notre pays accueillait les 90.000 soldats de l'armée de Bourbaki. Saint-Blaise offrit, comme toutes les communes du canton, sa modeste contribution à soulager les souffrances de cette troupe qui avait connu la faim, le froid, la maladie et l'épuisement d'une retraite sans espoir.*

*La Commission du 3 Février a jugé intéressant de commémorer ce centenaire en organisant une exposition.*

*Nous exprimons notre plus vive reconnaissance au comité de rédaction du Musée neuchâtelois qui, très spontanément, a mis à notre disposition le contenu de son premier fascicule de 1971, consacré aux événements de 1870-1871. C'est pour nous un grand privilège de bénéficier de textes d'historiens de valeur qui, accompagnés de plusieurs documents inédits et de reproductions, constituent un ouvrage unique de l'histoire de notre région.*

*Si cette guerre, où la politique se mêla étrangement aux faits d'armes, est passionnante à plus d'un titre pour l'historien, elle fut aussi une manifestation exceptionnelle de solidarité humaine. En effet, c'est au cours de ces batailles que la Croix-Rouge, fondée quelques années plus tôt par Henri Dunand, fit ses premières interventions.*

*Le Comité international de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge suisse ont bien voulu s'associer à notre exposition en prêtant de nombreuses pièces, relatives à cette période, qui viennent d'être présentées à Rouen et à Poitiers.*

*Par cette brochure à laquelle M. Claude Zweiacker contribue en donnant un récit des faits particuliers à notre village et par l'exposition, la Commission du 3 Février souhaite témoigner de la part que Saint-Blaise sut prendre à ces événements.*

Lucien ROBERT  
Président de la Commission  
du 3 Février, Saint-Blaise.

## LE PASSAGE DES DÉBRIS DE L'ARMÉE DE L'EST A SAINT-BLAISE

De Colombier où s'étaient massés le parc d'artillerie et les fourgons, ainsi que de Neuchâtel, partaient tous les jours des colonnes de troupes dirigées sur la Suisse allemande. Les chemins de fer ne pouvaient suffire à ces transports, plusieurs détachements s'y rendirent à pied.

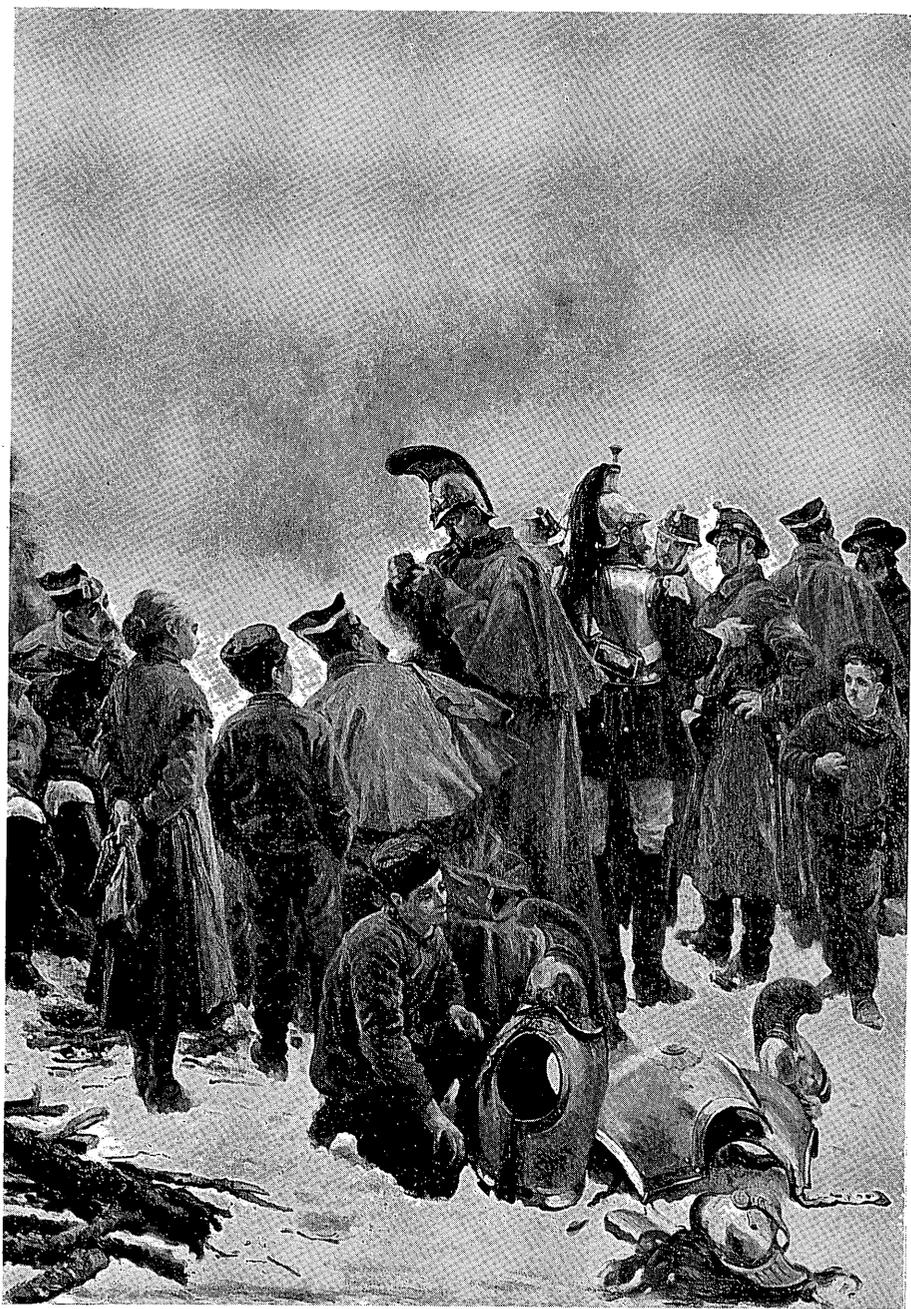
Le passage fut surtout important le dimanche 5 février 1871. Ce soir-là, un détachement de cuirassiers et de carabiniers, débris de la garde impériale, enveloppés de leurs manteaux rouges, arrivait à Saint-Blaise, vers 4 heures, conduit par le lieutenant d'artillerie James Roulet<sup>1</sup>, devenu plus tard colonel. Ces hommes furent cantonnés dans l'église, les chevaux parqués à la Rive-de-l'Herbe.

Comme toujours, le comique se mêla au drame. Avant d'entrer dans son cantonnement, la troupe s'était arrêtée le long de la route, près de la poste. Auguste Bachelin demanda au lieutenant Roulet où il se rendait. Il lui répondit : « A Thoune. » Un des cavaliers, soit qu'il eût compris Tours, en Tourraine, ou Toul en Lorraine, s'écria joyeusement : « Tiens, bonne affaire, c'est à quinze kilomètres de chez moi ! » Bachelin n'eut pas le courage de redresser cette erreur géographique et il laissa le cavalier dans son heureuse illusion.

Ce détachement de cuirassiers et de carabiniers qui comptait 149 hommes et 127 chevaux partit le lendemain pour Thoune en passant par Aarberg et Berne, sous la conduite du lieutenant Roulet.

En traversant Marin, un sous-officier de cavalerie de ligne lut à haute voix l'inscription qui se trouvait alors au bâtiment de l'école : « Dépôt des postes — Marin. » Et, se tournant vers un camarade, il ajouta : « Ce n'est pas Marengo. » Le détachement de ces cavaliers n'avait pas l'air victorieux — on l'imagine — et son piteux aspect justifiait la réflexion du soldat.

Les notions géographiques des soldats de l'armée française ont donné lieu souvent à des observations étranges. Un détachement de cavaliers arrive à l'ancien pont de Thielle. La magnifique vue qu'on découvre de ce point frappe chacun, même les plus indifférents. Deux sous-officiers s'arrêtent et s'adressent à un enfant : « Qu'est-ce donc que ce pays ? » lui demanda l'un d'eux. — « C'est la Suisse *allemande* » répond l'enfant.



Halte à Saint-Blaise de cuirassiers internés, février 1871. Détail. Peinture à l'huile d'Auguste Bachelin (Propriété de la commune de Saint-Blaise).

« Allons donc, dit le sous-officier, nous sommes donc toujours trahis ! »

Comme partout, la population de Saint-Blaise se montra très dévouée pour ces malheureux soldats. Pendant trois dimanches, les cultes furent suspendus à l'église, transformée en lazaret, dans lequel on recueillit de nombreux éclopés tombés au bord de nos routes. Le médecin de Saint-Blaise de l'époque, le Dr Anker, se dévoua d'une manière remarquable.

Une petite infirmerie fut aussi installée dans le haut du village.

Le passage des troupes suisses allant à la frontière et en revenant fut aussi très important. Saint-Blaise fut occupé quelques jours par un bataillon schaffhousois dont une partie était cantonnée dans les salles d'école et l'autre dans la salle de justice de l'Hôtel communal.

Ces soldats étaient couchés sur de la paille. Ils étaient très gais et avaient dans leur bataillon un soldat qui imitait le chant du coq d'une manière remarquable. C'était assez amusant de jour, mais fort peu la nuit.

On fractionna ce détachement : une partie occupa Hauterive et une autre Marin. Le soldat-coq y fut cantonné et, en pleine nuit, il réveillait tous les vrais coqs du voisinage qui se mettaient à chanter aussi.

Plusieurs soldats internés trouvèrent de l'occupation dans le village comme ouvriers agricoles et les uniformes français égayèrent pendant un certain temps les jardins et les campagnes.

Dans cet épisode particulier de notre histoire régionale, l'hospice de Préfargier joua un beau rôle. Il s'ouvrit généreusement aux soldats de l'armée de l'Est atteints par des maladies contagieuses. Les malades occupaient les salles des fêtes. Grâce aux excellents soins prodigués par les médecins et le personnel de l'établissement, ils furent tous sauvés et rendus à leur famille. De très nombreuses lettres de remerciements sont parvenues à Préfargier.

\* \* \*

Ces propos ont été tenus par Auguste Bachelin lors d'une conférence qu'il prononça à Saint-Blaise intitulée « Passages d'armées à Saint-Blaise ». Ils soulignent le dévouement de la population de notre village, il y a cent ans. Il ne fut d'ailleurs pas propre aux habitants de Saint-Blaise car il se retrouva aussi dans les autres localités qui vécurent ces jours historiques.

Les autorités communales de Saint-Blaise siégeaient en permanence. Elles étaient appelées à loger la troupe dans tous les locaux disponibles du village. A la loger, mais aussi à la nourrir, de telle sorte qu'en quatre jours, les fours des boulangers de Saint-Blaise ont cuit 6147 livres de pain vendues chacune 22 centimes.

Adaptation d'un texte  
d'Auguste Bachelin (1830-1890).

<sup>1</sup> Le lieutenant James Roulet est l'officier suisse placé au centre du grand tableau de A. Bachelin, propriété de la commune de Saint-Blaise. Il était le père de feu Jean Roulet, ancien inspecteur forestier, qui a laissé son nom à un des chemins de la Côte de Chaumont.

## QUELQUES CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA GUERRE DE 1870-1871

La guerre franco-allemande de 1870-1871, dont nous évoquons le centenaire, est importante pour l'historien dans la mesure où elle constitue une étape transitoire entre les conceptions militaires de l'époque napoléonienne et celles qui prévaudront dans les guerres du XX<sup>e</sup> siècle. Ce conflit présente un double aspect. Dans sa phase initiale, surtout, prévalent les méthodes de guerre traditionnelles, illustrées par la stratégie allemande aux prises avec l'Empire français. Dans la seconde période apparaît un élément nouveau, évocateur des guerres de l'avenir : c'est la lutte des armées allemandes contre la République française. Cette « guerre de transition », située historiquement entre deux grandes époques de l'histoire militaire, se caractérise par une série de particularités méritant quelque attention. Dans les pages qui suivent, nous tenterons non pas de développer la chronologie des opérations — cette dernière est censée connue — mais de mettre en vedette et de commenter sommairement quelques aspects typiques de cette guerre, dont l'importance pour l'histoire militaire en général, et pour l'histoire militaire suisse en particulier, est indéniable.

En second lieu, nous montrerons la signification que peuvent avoir pour la défense nationale suisse les événements de la guerre en question. Elle n'est pas négligeable, car les opérations qui se sont déroulées sur les différents théâtres de la lutte ont connu des répercussions de nature diverse, mais très réelles tout de même, sur la Suisse neutre, et qui se tenait à l'écart des combats ; elles y ont suscité une série de graves problèmes inconnus jusqu'alors. La durée toute nouvelle d'un conflit entre grandes nations rendit nécessaires dans un État, en voisinage immédiat avec les belligérants, des mesures militaires destinées à protéger sa neutralité. Ces mesures durent être poussées jusqu'à la limite des possibilités financières et économiques du pays. D'autre part, elles exigèrent un effort militaire dont était à peine capable, dans chacun de ses éléments constitutifs, le jeune État fédéral, sa structure ne possédant pas la rigidité nécessaire. Ces lacunes apparurent patentes dans deux cas particuliers : l'engagement des contingents cantonaux et les structures administratives où manqua une claire distinction entre les compétences civiles et militaires. Enfin, l'internement sur sol suisse de toute une armée étrangère constitua un événement que l'histoire militaire n'avait jamais enregistré dans cette ampleur et avec les conséquences qu'il comporta. Des mesures d'un genre nouveau durent être prises.

Leur exécution exigea, de cas en cas, des moyens partiellement improvisés. Le succès de l'opération emporta cependant un résultat positif : l'internement de l'armée française de l'Est, en février 1871, constitua un précédent valable, déterminant, pour l'élaboration future d'un droit de l'internement et d'une pratique analogue.

\* \* \*

Abstraction faite des guerres napoléoniennes au début du siècle, celle de 1870-1871 constitue la plus importante lutte armée du XIX<sup>e</sup> siècle. Bien que la diplomatie de Bismarck fût parvenue à limiter l'affrontement entre deux grandes puissances, l'Allemagne et la France, le déploiement des forces et des effectifs dépassa tout ce qu'avaient connu les campagnes précédentes. Du point de vue politique, en dépit de la victoire incontestée d'un des belligérants, la guerre n'amena pas un bouleversement général en Europe. En France, il est vrai, le régime impérial s'écroula, alors qu'en Allemagne l'unité se faisait sous la forme d'un nouvel empire. Pour un temps, leurs succès militaires valurent aux Allemands la suprématie européenne, ainsi que la possession de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine. Mais de ces conquêtes devaient germer de futurs conflits.

\* \* \*

Si nous examinons maintenant la situation militaire et politique de la Suisse au cours de cette guerre, il convient de définir la portée de la neutralité suisse dans un conflit entre Etats voisins.

Dans le second traité de Paris, du 20 novembre 1815, qui clôtura l'ère des guerres napoléoniennes, les grandes puissances, à la demande de notre pays, reconnurent la neutralité perpétuelle de la Suisse, et la déclarèrent expressément conforme à l'intérêt de l'Europe. Cet « intérêt de l'Europe », auquel se référaient les puissances dans le cas de la neutralité suisse, s'expliquait essentiellement par des considérations stratégiques. Dans la nouvelle Europe, édifiée après la chute de Napoléon, était dévolu à la Suisse neutre un rôle important : il s'agissait de maintenir hors des plans stratégiques des grandes puissances le territoire de la Confédération, dont la valeur militaire était pour ces dernières de grande importance. La Suisse, en effet, point de rencontre des grandes civilisations européennes et de leurs territoires linguistiques, offre aussi la voie la plus courte dans la traversée nord-sud des Alpes, ainsi que de bonnes voies de communication d'ouest en est, le long du Jura. Un tel espace ne pouvait être négligé par les stratèges européens, aussi

longtemps qu'un accord ne l'aurait pas exclu formellement de leurs calculs. C'est pour empêcher que le territoire suisse ne devînt une pomme de discorde entre les grandes puissances, au cours d'un conflit européen, que ces dernières reconnurent expressément, en 1815, la neutralité du pays. Cette neutralité devait dans la suite maintenir la Suisse hors du théâtre des guerres européennes et apporter ainsi une certaine contribution à la paix.

Cette neutralité perpétuelle de la Suisse n'équivalait pas à une garantie. En échange de la reconnaissance que faisaient les puissances de son statut particulier, la Suisse avait le devoir d'assurer, par des mesures adéquates, sa propre neutralité. Défendre le territoire national est la tâche la plus importante qu'impose le droit à l'Etat neutre. Par ses propres moyens et avec ses seules forces, ce dernier doit assurer l'inviolabilité de son territoire (on y inclut aujourd'hui l'espace aérien). L'armée de l'Etat neutre doit employer tous les moyens à sa disposition pour maintenir, par la force s'il le faut, cette inviolabilité. La neutralité n'a son plein sens qu'en tant que neutralité armée. Le neutre doit maintenir son territoire à l'écart de tout conflit, et éviter que les belligérants n'utilisent son sol en vue de n'importe quel avantage stratégique. Militairement parlant, le territoire de l'Etat neutre est, en temps de guerre, « un espace vide », intouchable, et qui ne doit pas figurer sur les plans des belligérants.

L'obligation imposée à la Suisse, en vertu du droit de neutralité, de se tenir à l'écart des hostilités a conditionné, dans une large mesure, sa politique militaire entre 1815 et 1870. La guerre franco-allemande de 1870-1871 fut, dans les temps modernes, la première occasion où trouva à s'appliquer, sur une vaste échelle, cette position helvétique. Pour la première fois, la Confédération représenta dans le cadre de cette guerre un facteur militaire avec lequel durent compter les belligérants dans leurs plans opérationnels. Le cas se représenta au cours des deux guerres mondiales, qui, l'une et l'autre, opposèrent principalement l'Allemagne et la France.

En vertu de sa situation géographique et de son voisinage avec les deux Etats belligérants, la Suisse neutre connut, en 1870, diverses formes de dangers. On a coutume de qualifier ces derniers de « menaces indirectes », car ils ne visaient pas la conquête et l'occupation du territoire neutre, mais consistaient, pour un belligérant, à utiliser contre un tiers ce territoire. Sans constituer le but même de l'agression, le territoire neutre est violé dans ce cas par un des belligérants dans un but opérationnel. L'Etat neutre a le devoir d'empêcher l'utilisation militaire de son territoire, cela par des moyens militaires si la situation l'exige. La Suisse, en revanche, n'eut pas à redouter de la part des belligérants, en été 1870, d'attaque « directe », c'est-à-dire dirigée contre son propre territoire.

Trois possibilités d'« attaque indirecte » devaient être envisagées au moment où se déclencha la guerre de 1870, conditionnant l'engagement éventuel de l'armée suisse :

- a) Le déclenchement de troubles graves, passant des pays belligérants en Suisse. Une telle situation eût exigé l'intervention militaire, sitôt débordées les forces de police.
- b) Le danger de l'utilisation du territoire suisse par l'un des belligérants, ou par les deux, dans des buts opérationnels, soit pour tomber dans le dos de l'ennemi en utilisant la position flanquante de la Suisse, soit pour établir des liaisons, à travers le territoire suisse, entre deux unités d'armée séparées, ou entre membres d'une alliance militaire.
- c) Le danger de l'utilisation de ce même territoire en cas de refoulement d'un des adversaires contre la frontière suisse. En l'occurrence, la troupe refoulée doit être désarmée sitôt qu'elle passe sur territoire neutre, et internée, de façon à lui enlever toute possibilité de poursuivre la lutte, à l'« annihiler » militairement parlant.

\* \* \*

Dans leurs plans d'opérations, établis bien des années déjà avant la guerre, l'Allemagne et la France, chacune à sa manière, avaient envisagé le rôle que jouerait la Suisse en cas de conflit. La position même de notre petit pays, placé aux flancs des deux Etats en cause, explique l'importance que lui attribuaient leurs états-majors.

Pendant la guerre de 1870, la Suisse se trouva pour la première fois dans une situation opérationnelle qui allait à deux reprises, dans des conditions très semblables, se renouveler lors des grandes guerres du XX<sup>e</sup> siècle. On put se demander alors si un des belligérants n'allait pas utiliser le sol suisse en vue d'une manœuvre d'enveloppement, lui permettant d'atteindre l'adversaire par son flanc moins garni, ou même de lui tomber dans le dos. Et en corrélation avec la première, une seconde question : un des adversaires, imputant cette manœuvre à l'autre, n'allait-il pas entreprendre une action préventive en Suisse pour empêcher, dès le départ, l'adversaire d'utiliser le premier un terrain de cette importance ?

De telles considérations, en 1870, n'étaient nullement insolites. Les deux adversaires avaient muni de solides fortifications les principaux axes pénétrant dans leur pays, dans la zone du front : leur rôle était de gêner considérablement et de retarder une attaque frontale. Il était donc parfaitement possible qu'un des belligérants cherchât à éviter les fortifications de

l'adversaire, et, par une vaste manœuvre d'enveloppement, à l'atteindre sur son flanc dégarni, en passant par un territoire neutre. Une telle opération pouvait être envisagée, soit au nord, à travers la Belgique et le Luxembourg, soit au sud, à travers la Suisse. La position flanquante des Etats neutres aux deux extrémités du front constituait pour eux un sérieux danger.

En cet été 1870, les belligérants comptaient aussi mettre hors de combat d'importantes forces adverses en les acculant contre le territoire d'un pays neutre voisin. Cette éventualité était prévue pour le théâtre nord des opérations et concernait donc surtout la Belgique, mais elle pouvait se produire également du côté de la Suisse.

Examinons tout d'abord les perspectives du côté allemand. On sait que le chef d'état-major de l'armée prussienne, Moltke, dressa dès 1858 des plans d'opérations, dans l'éventualité d'une guerre avec la France. Dans la suite, non moins de vingt mémorandums furent élaborés, le plus important datant de l'hiver 1868-1869. Ce dernier part de l'hypothèse que le théâtre des opérations se développera dans l'espace compris entre Luxembourg et Bâle, limité qu'il sera par la neutralité belge et hollandaise, au nord, et par la neutralité suisse, au sud. Une attaque française contre la Belgique, qu'envisage le plan de 1868-1869, paraît cependant peu vraisemblable, pareille opération vers Bruxelles et devant Anvers étant de nature à affaiblir outre mesure l'envahisseur. Le même argument est valable pour l'hypothèse suisse. Voici ce qu'en dit Moltke : « La France se trouverait aux prises avec des difficultés non moindres en lançant une opération à travers la Suisse pour tendre la main aux Autrichiens. La conquête et l'occupation de ce pays de montagnes immobiliseraient pour un certain temps plus de 100.000 hommes. »

Ainsi Moltke faisait assez de cas de l'armée suisse, qu'il qualifiait de « milice fortement organisée », et du relief accusé du sol suisse, pour estimer improbable une violation de la neutralité de notre pays par la France. Au cours de la guerre, les difficultés opposées par le Jura frappèrent aussi bien Moltke que le général de Manteuffel : ils prévoyaient que cet obstacle gênerait considérablement les opérations. Pour ces diverses raisons, Moltke estimait que les armées françaises se concentreraient sur une ligne Metz-Strasbourg, pour se porter de là dans la région du Main, en contournant le front du Rhin solidement tenu. Dans ces conditions, il ne craignit pas de dégarnir l'Allemagne du Sud (à part une démonstration insignifiante), pour concentrer son attaque en direction de Paris, à partir du Palatinat.

Quant aux Français, ils estimèrent avec raison que le danger d'une utilisation réelle du territoire suisse par les armées allemandes était illusoire, et ils ne prirent aucune contre-mesure au sud du front.

L'état-major français ne songea pas non plus à se servir du territoire suisse pour ses propres opérations. Le facteur temps et l'infériorité des effectifs lui interdisaient d'ailleurs de telles perspectives. Les plans français prévoyaient la formation de deux groupes d'armées dans la région de Metz et dans celle de Strasbourg. Le poids principal de l'offensive française devait se faire sentir sur le Rhin, en direction de l'Allemagne du Sud, qu'elle devait de cette manière couper du Nord. Dans un second temps, comme le prévoyait Moltke, elle se développerait le long du Main, en direction générale de Berlin.

Les plans opérationnels français comportaient, il est vrai, certains dangers pour la Suisse. Dès avant la guerre, en effet, des contacts avaient été pris entre les états-majors français et autrichiens en vue d'une action commune contre l'Allemagne ; on prévoyait la formation d'une « armée du Centre », formée de contingents français, autrichiens et même italiens. Cette armée devait se concentrer dans le sud de l'Allemagne, pour opérer ensuite dans la direction nord. Dans de telles conditions, le territoire suisse risquait bien d'être touché ; car, bien que le plan en question ne mentionnât pas expressément notre pays, il est clair que les mouvements de concentration des différents corps participant à cette « armée du Centre » auraient utilisé, de préférence, le territoire suisse.

\* \* \*

Quelques jours déjà avant la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne, le Conseil fédéral avait mobilisé, à titre préventif, cinq des neuf divisions de l'armée suisse, pour garder la frontière entre Schaffhouse et Delémont. Le reste de l'armée était mis de piquet. Le 19 juillet, trois des divisions engagées se trouvaient déjà sur leurs positions, à l'angle nord-ouest du pays, c'est-à-dire là où le danger était le plus pressant. La promptitude de ces mesures fit impression à l'étranger. Auparavant, le 16 juillet, le Conseil fédéral avait déclaré solennellement la Confédération en état de neutralité armée. Le jour où débutaient les hostilités, soit le 19 juillet, Hans Herzog fut élu général ; le lendemain, le colonel Paravicini lui fut adjoint comme chef d'état-major. Le commandant suprême de l'armée suisse pouvait sans autre prendre ses dispositions.

La tâche qui se présentait à l'armée, au cours de la première phase de la guerre, consistait essentiellement à garder une ligne opérationnelle traversant la Suisse d'ouest en est, et à défendre les passages du Jura. Les dispositions défensives du général Herzog partaient de la supposition que la Suisse devait surtout redouter une tentative française d'utiliser son

territoire pour attaquer l'Allemagne du Sud. Si une telle offensive se produisait, la violation de la frontière suisse aurait lieu, selon de grandes probabilités, dans la région avancée de Bâle.

Sur l'ordre du général, le colonel Rothpletz élaborait un plan d'opération de l'armée suisse. Ce document prévoyait que le choc offensif attendu des forces françaises serait stoppé dans la région de Bâle par une concentration des forces, l'adversaire devant être ensuite anéanti au cours d'une phase d'opération active, exécutée par l'aile gauche renforcée.

A côté de ce « plan Bâle », Rothpletz en mit au point plusieurs autres, pour le cas d'un élargissement du théâtre de la guerre : on prévoyait surtout l'intervention de l'Italie. Il était question de ne garnir la frontière que d'éléments avancés, le gros de l'armée suisse devant occuper une position centrale — dans la région Aar-Reuss-Entlebuch — à partir de laquelle elle pourrait opérer dans toutes les directions. Ces plans Rothpletz, approuvés par le général Herzog, gardèrent le caractère de simples études. Le plan d'opération prusso-allemand ne choisit ni le détour par la Belgique, ni celui par la Suisse, mais préféra la ligne directe partant du Palatinat, où s'était concentrée l'armée, en direction de Paris.

Dès le milieu d'août 1870, c'est-à-dire quand les hostilités s'éloignèrent nettement du territoire suisse, les troupes mobilisées purent être congédiées, à l'exception d'un petit corps d'observation. Le 17 août, les I<sup>re</sup> et II<sup>e</sup> divisions, et le lendemain les VI<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> étaient démobilisées. On conserva simplement à Bâle et dans le Porrentruy les brigades 16 et 19, deux batteries, deux compagnies de dragons et une compagnie de guides. Pour la défense de Bâle, on mobilisa en outre quatre compagnies de carabiniers.

En même temps qu'on congédiait le gros des troupes, le général lui-même fut mis « en congé ». Au cours de cette première phase de la mobilisation, on n'eut pas à enregistrer d'incident de frontière important.

Après la capitulation de Strasbourg (28 septembre 1870), le XIV<sup>e</sup> corps allemand du général Werder déplaça ses opérations vers le sud-ouest des Vosges ; le 3 novembre commença le siège de Belfort. Les opérations se rapprochaient de la frontière suisse. Le 3 octobre, le développement de la situation engagea le Conseil fédéral, qui agissait spontanément en l'occurrence, à mettre sur pied une brigade d'infanterie et un escadron de dragons pour la défense du Porrentruy. Le service de ces troupes ne dépassa pas six semaines.

Quand, au début de janvier 1871, la frontière du Jura apparut de plus en plus menacée, le Conseil fédéral décida de lever trois nouveaux bataillons (12 janvier), puis une deuxième brigade d'infanterie (14 janvier). Le 17 janvier, au moment où prenaient fin les durs combats de la Lisaine, à notre

# SERVICE TELEGRAPHIQUE DE L'UNION LIBERALE

VENDREDI 3 FÉVRIER 1871.

## 3<sup>e</sup> BULLETIN

### Dépêches d'origine française

**BORDEAUX, 3 février.** *Dépêches communiquées.* Clinchant télégraphie : Je n'ai pas encore de réponse officielle du général Manteuffel, mais d'après une lettre apportée par le parlementaire prussien pendant une conférence, il paraîtrait que Manteuffel ne voudrait pas reconnaître l'armistice pour l'armée de l'Est, disant qu'il ne concerne que les armées du Nord et de Paris.

Clinchant télégraphie des Verrières françaises, le 1<sup>er</sup> février, 2 heures : Tout ce que vous écrivez à Favre, je l'ai tenté inutilement auprès de Manteuffel; il m'a même refusé une suspension d'armes de 36 heures, pour que le gouvernement puisse élucider la question. Les ennemis ayant continué les hostilités malgré ma protestation et menaçant de couper ma retraite, même vers la Suisse, ce qui entraînerait la perte de l'armée et de tout le matériel, j'ai dû me rendre à la dure nécessité de franchir la frontière. Le matériel a presque effectué son passage. Le général Billot couvre la retraite avec trois divisions du 18<sup>e</sup> corps. Je vous enverrai aujourd'hui le texte de la convention que j'ai conclue avec la Suisse.

**BORDEAUX, 3 février.** Jules Simon et Lavertujon sont arrivés.

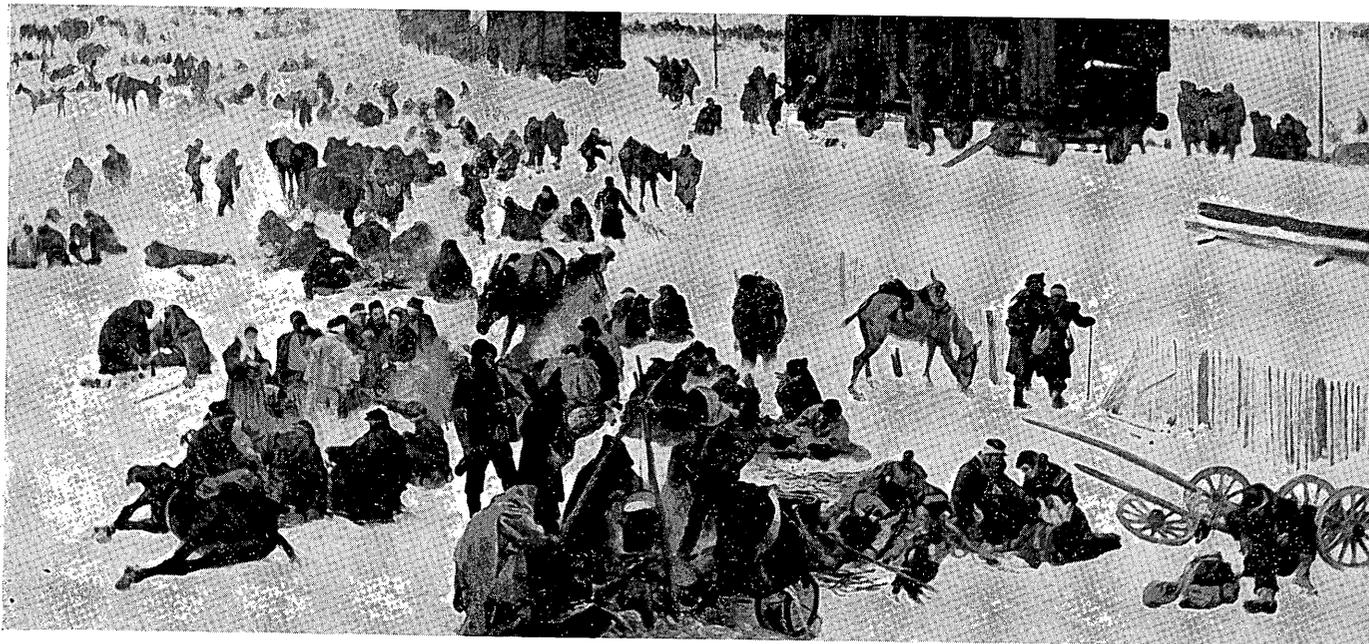
Une dépêche de Gambetta à Favre signale les inconvénients de l'ajournement des effets de l'armistice pour Belfort et les départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or. La dépêche de Favre ne faisant aucune mention de cet ajournement, la délégation a ordonné l'exécution générale de l'armistice. Pendant que les généraux français, sur l'ordre de Gambetta, ont arrêté tous les mouvements généraux, les Prussiens poursuivent leurs opérations sans tenir compte de l'armistice.

Gambetta demande une prompte réponse.

### Dépêches d'origine allemande.

**BRUXELLES, 3 février.** L'Etoile mande de Calais, 2 février : L'arrivée des convois de vivres est très-difficile; le premier train, chargé de farine, ne peut partir que demain matin. C'est surtout le manque de pain qui se fait extrêmement sentir à Paris.

A Lille, l'opinion est en faveur de la paix.



Bivouac des troupes du général Bourbaki aux Verrières. Peinture d'Edouard Castres  
(Musée des Beaux-Arts de Lucerne. Etude ayant servi au Panorama de Lucerne).  
(Propriété de la Fondation Gottfried Keller).

frontière nord-ouest, la V<sup>e</sup> division fut mobilisée. Si ces batailles — l'hypothèse est parfaitement plausible — avaient débordé alors sur la Suisse, seule une couverture symbolique forte, au plus, de cinq bataillons et demi, eût été chargée de défendre la frontière suisse.

L'attitude négative du Conseil fédéral, incompréhensible pour nous, mais qu'il justifiait par de pures raisons d'économie, aurait compromis une défense efficace, par l'armée, de la neutralité suisse !

Le lendemain 18 janvier, le chef du Département militaire faisait savoir au général Herzog que le Conseil fédéral « abandonnait à son jugement » le soin de décider quand il devrait prendre le commandement des deux divisions qui venaient d'être mobilisées. Herzog répondit le 19 qu'il estimait indispensable de reprendre le commandement suprême car, disait-il, « le danger pour la Suisse lui apparaissait beaucoup plus grand que ce n'avait été le cas en juillet et en août 1870 ». Quand le général reprit son poste le 20 janvier 1871, sa tâche essentielle consista à éclairer le Conseil fédéral sur la gravité de la situation. En effet, l'exécutif, insuffisamment informé, venait de refuser la mise sur pied de la IV<sup>e</sup> division. Malgré les représentations de Herzog, qui prévoyait que d'importantes unités françaises allaient être acculées vers la Suisse, le Conseil fédéral ne voulait pas se départir de sa réserve. Enfin, le 21 janvier, la IV<sup>e</sup> division fut mobilisée, pour être envoyée à la frontière. En dépit des sérieux avertissements du général, le Conseil fédéral ne put cependant se résoudre à lever d'autres troupes, si bien que la frontière ne fut couverte que par 19.500 hommes environ, alors qu'au-delà 200.000 hommes étaient aux prises !

Pendant que les opérations se développaient au-delà, les troupes suisses durent se déplacer du Jura nord en direction de l'ouest (Jura neuchâtois et Jura vaudois), où l'on attendait le passage des unités françaises acculées à la frontière suisse.

\* \* \*

Du côté allemand, on avait envisagé dès le départ d'utiliser les pays neutres pour des opérations visant à refouler et à anéantir d'importantes forces ennemies. Il existait des plans de ce genre pour la phase initiale de la guerre : il s'agissait ici de l'espace neutre belge. Avec différentes variantes, les plans de Moltke prévoyaient l'enveloppement des armées françaises par le sud, et leur refoulement vers le nord, soit vers la Belgique. Cependant, ni dans les batailles livrées à la frontière, sur la Sarre, ni dans les combats qui eurent lieu sur la Moselle, le commandement allemand ne put les exécuter.

C'est dans la seconde phase de la guerre qu'allait se réaliser cette manœuvre de refoulement, conçue par le commandement allemand, mais au sud cette fois, et contre la Suisse. Le passage sur sol suisse, aux Verrières, de l'armée de l'Est du général Bourbaki, le 1<sup>er</sup> février 1871, plaça l'armée suisse dans l'obligation de désarmer et d'interner cette troupe étrangère. Nous allons donc apporter maintenant quelques précisions sur cet épisode marquant de l'histoire suisse.

\* \* \*

L'internement en Suisse de l'armée française de l'Est, au début de février 1871, le premier de cette importance en temps de guerre et sur sol neutre, est devenu dès lors un exemple classique en histoire militaire. Les mesures qu'il entraîna, les dispositions réglementaires qu'il nécessita, comme les expériences faites alors, servirent de base à l'élaboration d'un droit de l'internement, resté valable jusqu'à nos jours. La pratique même de l'opération, celle qui fut appliquée lors du passage sur sol suisse de l'armée Bourbaki, servit plus tard de modèle. Ainsi, le général Guisan, dans son *Rapport sur le service actif de 1939-1945* (p. 30) précise formellement qu'il s'est laissé guider, lors de l'internement du 45<sup>e</sup> corps d'armée français (Daille), par la pratique de février 1871. En fait, l'exemple de l'internement des « Bourbakis » met en lumière d'une manière particulièrement instructive les différents problèmes qui se posent lors du passage sur sol neutre de contingents d'une armée combattante.

Le droit d'internement est partie intégrante du droit des neutres, entendons de cette forme de droit qui règle les rapports des Etats neutres avec les pays belligérants. Sa justification interne, nous l'avons dit déjà, consiste dans le fait que l'Etat neutre, représenté ici par son propre territoire, doit rester à l'écart des combats que se livrent des tiers : il ne doit en aucun cas servir les intérêts des belligérants. Suivant le droit des gens, l'Etat neutre est tenu d'empêcher, par tous les moyens à sa disposition, et par les armes s'il le faut, qu'un des belligérants ne tire de l'existence de l'Etat neutre un avantage stratégique. Une part de la mission défensive du neutre consiste en l'obligation de mettre hors de combat, c'est-à-dire d'appréhender et d'interner à l'intérieur de son territoire, pour la durée même de la guerre, les soldats des puissances belligérantes qui ont passé sa frontière.

La réception de ces unités combattantes — découlant du droit d'asile des Etats neutres — ne représente pas une obligation : c'est un droit. L'Etat neutre est donc libre — toujours selon le droit des gens — de décider s'il veut accepter sur son territoire, et dans quelles conditions, des membres des

unités combattantes étrangères, vaincues, refoulées sur son sol, en fuite, en déroute, ou en état de rébellion. Il incombe aux pouvoirs de l'Etat neutre de fixer, de cas en cas, les modalités de leur politique d'asile, donc de leur politique d'internement.

L'aspect le plus important de l'internement est bien le passage sur territoire neutre des unités armées et encadrées d'une puissance belligérante. Ces unités, qu'elles le fassent librement ou que la tournure des opérations militaires les accule aux frontières de l'Etat neutre, doivent disparaître du champ des opérations sitôt passées ces frontières. En aucun cas elles ne doivent se servir du territoire neutre comme d'une base d'opération. Il leur est interdit, par exemple, de l'utiliser pour échapper par ce moyen aux poursuites de l'adversaire avec l'intention de resurgir sur un autre point de leur pays, pour reprendre le combat, en attaquant l'ennemi derrière son front.

De même, on ne saurait admettre que l'interné se serve du territoire neutre pour se refaire et se réapprovisionner à l'abri, puis reprenne ensuite les hostilités avec des forces neuves. Les troupes combattantes qui pénètrent en pays neutre ne doivent plus en sortir, en tant que telles, jusqu'à la fin de la guerre. Celui qui a pris pied sur territoire neutre s'est mis lui-même hors de combat. C'est à la puissance neutre à veiller à ce qu'il n'en sorte plus pour reprendre les hostilités. Il doit être désarmé, et interné avec les sûretés nécessaires dans le territoire neutre.

L'accomplissement des devoirs afférant à ce droit de neutralité impose à l'Etat neutre des tâches difficiles et parfois périlleuses. Il doit s'y préparer à fond dès le temps de paix.

\* \* \*

A dire vrai, le processus d'internement n'était pas absolument neuf pour le commandement de l'armée suisse, en février 1871. Il existait des précédents, dont l'importance ne fut d'ailleurs jamais comparable à l'internement de l'armée Bourbaki :

En 1848, à l'occasion des soulèvements révolutionnaires de Lombardie, de petits détachements passèrent en Suisse.

En 1849, lors des troubles du pays de Bade, des insurgés avaient passé la frontière.

Pendant la guerre d'Italie de 1859, différents corps autrichiens et sardes, de faible importance, furent internés, en particulier la garnison de Lavano, forte de 650 hommes. C'est à l'occasion de cet internement que furent promulguées par le Conseil fédéral les premières instructions adéquates.

Se basant sur les expériences faites lors des internements de 1848, 1849 et 1859, le Conseil fédéral émit un nouvel arrêté sur l'observation de la neutralité, pendant la guerre de 1866. Ce document s'en tenait essentiellement aux instructions de 1859. Il forme à son tour la base d'un arrêté correspondant du 16 juillet 1870, qui devait dicter au général Herzog sa ligne de conduite. Il prescrivait en particulier « d'interner à une distance convenable » les fugitifs ou les déserteurs qui pénétreraient à titre individuel sur le sol suisse. S'ils le faisaient en masse, ils devaient être « détenus, organisés militairement et entretenus en une place, ou en des places convenables à l'intérieur de la Suisse ». L'arrêté en question se tait sur les modalités d'exécution ; il est probable cependant que, sur la base des expériences faites jusqu'alors, des instructions orales leur aient été communiquées. La convention conclue aux Verrières par le général Herzog s'inscrit dans cette tradition. La voici :

1. L'armée française demandant à passer sur le territoire suisse, déposera, en y pénétrant, ses armes, équipements et munitions.
  2. Ces armes, équipements et munitions, seront restitués à la France après la paix, et après le règlement définitif des dépenses occasionnées à la Suisse par le séjour des troupes françaises.
  3. Il en sera de même pour le matériel d'artillerie et ses munitions.
  4. Les chevaux, armes et effets des officiers seront laissés à leur disposition.
  5. Des dispositions ultérieures seront prises à l'égard des chevaux de troupe.
  6. Les voitures de vivres et bagages, après avoir déposé leur contenu, retourneront immédiatement en France avec leurs conducteurs et leurs chevaux.
  7. Les voitures du trésor et des postes seront remises avec tout leur contenu à la Confédération helvétique, qui en tiendra compte lors du règlement des dépenses.
  8. L'exécution de ces dispositions aura lieu en présence d'officiers français et suisses désignés à cet effet.
  9. La Confédération se réserve la désignation des lieux d'internement pour les officiers et pour la troupe.
  10. Il appartient au Conseil fédéral d'indiquer les prescriptions de détail destinées à compléter la présente convention.
- Fait en triple exécution aux Verrières, le 1<sup>er</sup> février 1871.

Clinchant.

Hans Herzog, général.

Dans ce document, la seule nouveauté est le principe du séquestre mis par l'Etat d'accueil sur les armes et munitions de l'armée internée jusqu'au paiement des frais d'internement.

\* \* \*

La conception d'un refoulement décisif de larges corps ennemis sur le territoire d'un tiers a joué dans les plans de campagne allemands de 1870, nous l'avons vu, un rôle important sous la forme d'un anéantissement de forces ennemies. Pendant la première phase des opérations, la Belgique neutre fut ce tiers. A plusieurs reprises, il est question, dans les plans allemands, du refoulement vers le nord, c'est-à-dire vers la Belgique de portions de l'armée française. Compte tenu de l'agressivité encore intacte alors de l'armée française, une telle opération aurait constitué pour la Belgique un grave danger : en effet, les troupes en question ne se seraient pas rendues sans combat aux postes frontières belges. Selon toute vraisemblance, l'entreprise eût entraîné la Belgique dans la guerre.

Dans son fameux ordre du jour du 30 août 1870, adressé avant la bataille de Sedan à la III<sup>e</sup> armée allemande et à l'« armée de la Meuse », Moltke exigeait que l'adversaire fût resserré dans l'espace le plus étroit possible entre la Meuse et la frontière belge. « Si l'ennemi, disait-il, passe sur territoire belge sans être immédiatement désarmé, on doit sans autre l'y poursuivre ! »

Il n'est pas possible d'énoncer plus clairement le danger qui menace l'Etat neutre voisin en présence d'opérations de refoulement aussi importantes !

Au cours de la seconde phase de la guerre, cette même conception allemande trouva sa réalisation pratique, mais cette fois dans la direction sud, soit vers la Suisse. Les dangers qu'elle fit courir à notre pays étaient, en principe, les mêmes que ceux qui avaient existé pour la Belgique pendant l'été 1870. On pouvait, en particulier, prêter aux troupes françaises acculées l'intention de s'opposer par la force au désarmement et à l'internement, et de se servir du territoire suisse neutre comme d'un tremplin pour de nouvelles opérations : elles auraient pu, par exemple, se frayer un chemin à travers notre territoire pour rejoindre le sol français dans la région Saint-Claude - Lyon. On devait donc envisager des combats entre l'armée suisse et les troupes françaises franchissant la frontière. A cela s'ajoutait la menace grave d'un affrontement avec les armées allemandes poursuivantes — se rappeler ici l'ordre du jour de Moltke ! — si bien que la Suisse pouvait se trouver impliquée dans la guerre. Cela dans le dilemme qui se pose toujours

aux neutres : ou bien se battre seul contre deux adversaires à la fois, ou bien faire cause commune avec un des intrus contre l'autre !

Ces périls exigeaient de la Suisse une défense vigoureuse de la frontière, car on ne pouvait supposer au départ que les opérations d'internement se dérouleraient dans des conditions aussi favorables à la Suisse qu'elles le furent effectivement. Ce fut une véritable chance pour nous, une chance imprévisible, que l'armée française de l'Est se trouvât absolument hors d'état de combattre et ne vînt chercher en Suisse qu'un havre d'asile et d'hospitalité. Si l'armée Bourbaki — disons l'armée Clinchant — avait été tant soit peu capable d'action et en mesure de se battre encore, l'effectif parfaitement insuffisant des troupes suisses eût été bien incapable de lui résister. C'est une bienheureuse providence, et non sa propre valeur, qui préserva alors la Suisse de la catastrophe !

\* \* \*

L'internement des Verrières — le « cas classique » — a influencé de façon déterminante le futur droit de l'internement, dont la codification se fit dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, en même temps que celui du droit général de la guerre. Dès la conférence de Bruxelles tenue trois ans plus tard, soit en 1874, les principes qui avaient fait leurs preuves en 1871 furent approuvés et inclus dans le projet de déclaration. Ils furent expressément rédigés dans les articles 53 et 54 de la Déclaration de Bruxelles de 1874 (jamais ratifiée d'ailleurs). De ce document ils passèrent dans les articles 57 et 58 du premier Accord de La Haye concernant les lois et usages de la guerre terrestre (annexe). En 1907, ils furent repris dans la première codification du droit de neutralité, et constituent dès lors les articles 11 et 12 du cinquième *Accord de La Haye*, du 10 octobre 1907, relatif aux droits et aux devoirs des puissances et des personnes neutres en cas de guerre terrestre. Ces articles ont toujours force de loi. Le détail en est réglé dans les instructions nationales concernant le maintien de la neutralité lesquelles, en ce qui concerne au moins la Suisse, remontent de leur côté aux expériences de 1871.

\* \* \*

Bien qu'aucune règle de droit n'en fasse mention, une tradition bien ancrée veut que le chef suprême de l'armée suisse rende compte par écrit à ses commettants — en l'occurrence à l'Assemblée fédérale — de son activité et de ses expériences au service actif. Le général Herzog n'y a pas manqué. Nous lui devons deux rapports bien différents, relatant chacune des étapes de son activité.

Son premier rapport, le plus important, porte la date du 22 novembre 1870. A la demande du Département politique, il fut remis par le général au Département militaire fédéral pour être présenté à l'Assemblée fédérale (*Feville fédérale*, 1870, t. III, p. 837 s.). Herzog venait alors d'être mis en congé, et la guerre battait encore son plein. Simultanément, le général demandait d'être déchargé du commandement suprême, considérant, disait-il, « comme périmées les dispositions prises par lui en tant que chef des troupes fédérales mobilisées ».

Dans ce rapport se lit la profonde déception du général en face de la préparation, parfaitement insuffisante à son avis, des contingents cantonaux. Mais il y a plus : Herzog exprime son amertume personnelle quant à ses rapports avec le Conseil fédéral, particulièrement avec le chef du Département militaire fédéral. Avec des expressions d'une grande dureté — elles nous paraissent, aujourd'hui, excessives, et leur portée en est réduite d'autant — le général relève avec amertume les manquements et les insuffisances constatés pendant la mobilisation, et qu'auparavant on eût à peine cru possibles. Voici quelques passages de ces critiques :

Si la vérité sans fard doit apparaître, condition première pour reconnaître nos faiblesses et première démarche en vue de nous améliorer, il faut constater tout d'abord que la levée de troupes de cette année a révélé des faits dont bien peu d'officiers suisses avaient la moindre idée. Des manquements sont apparus qu'on croyait éliminés depuis des années. On doit avouer en un mot que non seulement le grand public, mais de nombreuses personnalités plus proches des faits se sont nourris d'illusions. Si, par bonheur, la majorité des cantons s'est conformée à ses devoirs, il en est d'autres qui sont demeurés dans une incroyable incurie et qui, vingt ans après l'adoption de la loi du 8 mai 1850 sur l'organisation militaire, n'ont pas satisfait encore à ses exigences !

Un tel aveuglement eût pu comporter des suites funestes : il s'agit d'un véritable crime commis par les autorités responsables sur la personne de ses propres enfants, et à l'égard de la Patrie tout entière !

On doit attendre que les pouvoirs fédéraux fassent connaître sans tarder le résultat des dernières inspections cantonales : le mal apparaîtra ainsi dans toute son étendue et la balle séparée du bon grain.

Rien n'est plus dangereux pour le pays que de se bercer d'illusions : on croit être armé, on fait grand cas de l'existence d'une armée relativement nombreuse et bien équipée, alors qu'à l'heure du danger et de l'épreuve bien des choses manquent totalement, ou sont en insuffisance. On ne doit pas seulement exiger du citoyen apte au service des sacrifices qui peuvent être souvent très lourds, mais c'est le devoir premier de l'Etat de mettre à la disposition de l'armée tout ce dont elle a besoin pour être prête à la lutte. Bien qu'en apparence les exigences posées par nos lois militaires dans le domaine matériel paraissent satisfaites, il s'en faut encore de beaucoup qu'on puisse parler d'une armée véritablement prête. Des lacunes importantes, quasi impossibles à combler, se révéleraient après quelques semaines de guerre avec leurs suites inéluctables.

Mais si l'on réfléchit aux résultats toujours insuffisants qu'atteint l'instruction de notre armée de milices au triple point de vue de la tactique, du service et de la discipline — cela comme conséquence d'un temps de service beaucoup trop court ; quand on considère d'autre part le temps péniblement sacrifié par les soldats, il est indispensable de faire en sorte qu'au point de vue matériel au moins nous gardions un bon niveau. Même si nous devons rester toujours en arrière des armées permanentes dans les autres domaines, notre peuple consentira joyeusement tous les sacrifices, pourvu que ces derniers apparaissent comme une nécessité en faveur du maintien de l'intégrité de la Patrie.

Il sera toujours préférable de disposer d'une armée plus faible en effectifs, mais de meilleure qualité que ce n'est le cas aujourd'hui, où l'on trouve noir sur blanc sur les documents ce qui, en fait, n'existe pas. Dans bien des cantons, l'état de la landwehr est lamentable ; l'effectif est là, mais le cadre des officiers et des sous-officiers est très incomplet, et l'armement présente de grosses lacunes. L'habillement n'est souvent que partiel, alors que ces bataillons figurent dans les contrôles de l'armée comme partie intégrante des brigades, et doivent accomplir des périodes de service pour lesquelles bien d'entre eux, à l'heure qu'il est, ne sont absolument pas préparés ; ils ne le seront pas de sitôt, si d'autres sacrifices en temps et en argent que ceux dont ils ont bénéficié ces dernières années ne sont consentis en leur faveur.

L'insuffisance de l'examen des qualités physiques de la troupe constitue, elle aussi, une grosse lacune. Notre armée compte en son sein des milliers d'hommes qui seraient absolument incapables de supporter des fatigues de longue durée, et qui, avec raison, restent à l'écart du service. Car de tels « guerriers » remplissent en quelques jours les hôpitaux avant qu'un seul coup soit tiré. Ils sont la cause ainsi de frais inutiles en armement, équipement et instruction, et, en service actif, une grosse entrave.

Au cours de la session des Chambres fédérales de décembre 1870, le *Rapport du général* fut discuté par le Conseil national. Les critiques de Herzog à l'égard du manque de diligence des cantons provoquèrent, dans certains cas, de violents reproches. Le général en fut blessé, et cette réaction l'engagea à exprimer à l'Assemblée fédérale ses intentions renouvelées de démissionner. Cependant, dans sa séance du 24 décembre 1870, l'Assemblée décida de ne pas les prendre en considération, mais de prier le général de « garder jusqu'à nouvel ordre la position qui lui avait été confiée, étant au bénéfice d'une confiance unanime et justifiée ». Ce n'est qu'après de longues hésitations que le général se soumit à cette décision.

Le 19 juin 1871, Hans Herzog présenta à l'Assemblée fédérale son second Rapport de commandant suprême (*Feuille fédérale*, 1871, t. II, p. 821 s.). Il y avait été sollicité, une fois encore, par le Département politique fédéral. A la suite de tensions avec le chef du Département militaire fédéral, Welti, ce *Rapport* ne fut pas adressé à ce dernier, mais au président du Conseil national. En même temps, le général demandait sa libération définitive.

Le second *Rapport du général Herzog* se distingue essentiellement du premier, celui du 22 novembre 1870. L'auteur se borne avant tout à un exposé chronologique des événements, dès l'automne 1870 à la démobilisation de l'armée suisse, en passant par l'internement de l'armée de l'Est. Le ton en est aussi plus mesuré, les critiques plus rares et moins virulentes. Exception cependant doit être faite pour le jugement très sévère émis sur les services de transport et du télégraphe, dont les tâches n'avaient pas été remplies à satisfaction. Le général dit aussi sa reconnaissance pour l'esprit de sacrifice manifesté par ses troupes et pour leur persévérance. Il ne s'exprime que très indirectement — cela surtout dans le passage où il décrit sa lutte pour obtenir des levées de troupes — sur le problème des relations entre le général et le Conseil fédéral, problème qui l'a particulièrement occupé après les événements de l'hiver 1870-1871. Mais sur ce point, sa critique est très mesurée : il faut être bien familiarisé avec le détail des événements pour la déceler. Il s'agit cependant d'une des questions majeures qui s'est posée à la Suisse lors de la mobilisation de 1870-1871. Elle mérite un examen plus approfondi.

Les deux *Rapports Herzog* se complètent techniquement par le *Rapport du chef d'état-major général*, présenté au début de mars 1871. L'exposé du colonel Paravicini constitue un complément intéressant au *Rapport Herzog* en ce sens qu'il décrit à plusieurs reprises et très ouvertement l'état fâcheux des relations entre le Conseil fédéral et le commandement de l'armée.

\* \* \*

Bien qu'il apparaisse à peine dans le *Rapport officiel du général*, le problème des relations entre Conseil fédéral et général joua un rôle de premier plan lors des événements de 1870-1871. La tension régnant dès le début entre le Conseil fédéral, et principalement le chef du Département militaire fédéral, Welti, et le général Herzog aggrava les difficultés de la mobilisation suisse et compliqua extrêmement la tâche du général. En exagérant quelque peu, mais en posant bien le problème, le futur général Wille écrit dans son *Esquisse d'une doctrine défensive* (p. 245) : Le général Herzog a « dû dilapider le meilleur de ses forces et son temps le plus précieux à convaincre le Conseil fédéral que ses demandes pour la défense de la frontière étaient nécessaires ! ».

Un rapide coup d'œil sur le déroulement des événements montre déjà que le Conseil fédéral — ou si l'on veut le chef de ce département, magistrat très attaché à ses prérogatives — s'est immiscé mainte fois, de manière malheureuse, dans les responsabilités militaires du commandant en chef. Il s'est opposé aux demandes légitimes du général d'une manière qui eût

pu entraîner les conséquences les plus désastreuses. Ce faisant, le conseiller fédéral Welti a non seulement compliqué le travail du général de façon presque insupportable, mais il a pris de son propre chef des mesures lourdes de risque, dont le général n'aurait jamais pu endosser la responsabilité.

Cet état de tension entre le Conseil fédéral et le commandant suprême est une conséquence, avant tout, des différends d'ordre personnel existant entre Welti et Herzog. La forte opposition de caractère qu'on dénote entre ces deux éminentes personnalités interdisait une collaboration étroite et confiante : il manquait dans leurs rapports une condition essentielle pour régler d'entente et sans heurt les tâches communes. Bien des difficultés apparues en 1870-1871 s'étaient déjà révélées lors des occupations de frontières précédentes : l'indiscutable personnalité du général Dufour avait permis de surmonter, sans histoire, manquements et lacunes apparus dans l'ordre légal. Il manquait à Herzog ce prestige d'ordre humain. Ce qui explique pourquoi la mobilisation de 1870-1871 fut assombrie par les tensions personnelles surgies entre dirigeants politiques et militaires.

La mission impartie au général par le Conseil fédéral, le 20 juillet 1870, concernant les buts assignés aux troupes mobilisées, était de nature très générale : l'activité du commandant en chef devait se borner à l'accomplissement de tâches spécifiquement militaires. Peu de chose, dans cet ordre de mission, sur les rapports du général avec le Conseil fédéral.

Voici la partie essentielle de ces instructions :

Vous devez défendre l'intégrité de notre pays au moyen des forces armées placées sous votre commandement, et prendre toutes les mesures militaires qu'impose le conflit germano-français imminent, pour le maintien de la neutralité suisse... Dans le cadre des lois et des règlements existants, vous devez prendre toutes les dispositions qui vous sembleront nécessaires et utiles pour atteindre le but désigné...

Les tensions dont nous parlons, entre le Conseil fédéral et le général, se manifestèrent surtout dans les questions de principe suivantes :

a) Le problème de la mobilisation et de la démobilisation des troupes provoqua les divergences les plus fréquentes entre le Conseil fédéral et le commandement de l'armée. Le Conseil fédéral s'en tint fermement, et de façon conséquente, au principe légal alors en vigueur :

Les Chambres fédérales lui ayant conféré les pleins pouvoirs, il était seul habilité à mobiliser, compléter, relever et libérer les troupes. Cette règle naturellement supposait, pour bien fonctionner, une étroite collaboration entre le Conseil fédéral et le général. Celle-ci faisant défaut, le général réclama des compétences autonomes pour appeler au service les troupes

qu'il estimait absolument nécessaires à l'accomplissement de sa tâche : ce qui lui fut cependant refusé. Les critères dont se réclamaient le Conseil fédéral et le général étaient diamétralement opposés. En l'absence de concessions mutuelles, le différend prit la forme d'une redoutable crise :

- Le général réclamait pour des raisons d'intérêt national une levée de troupes aussi large que possible, car il devait remplir sa lourde mission avec le plus grand soin.
- Le Conseil fédéral s'efforçait de ménager les deniers publics là où il le pouvait, et, pour cette raison, s'opposait toujours à nouveau aux demandes du général. Ce faisant, il se laissait conduire, dans une mesure peut-être excessive, par des considérations économiques et financières. Souvent il négligeait les nécessités militaires, n'étant pas exactement informé de la situation et ne disposant pas d'un assez large horizon politique.

Pendant l'été 1870 déjà, le Conseil fédéral refusa à plusieurs reprises des demandes bien fondées de levées de troupes, lesquelles, à vrai dire — on était dans la première phase des opérations — n'étaient pas alors d'une importance capitale. L'attitude du Conseil fédéral pendant l'hiver 1870-1871 provoqua un état de tension grave, qui eût pu entraîner facilement des conséquences catastrophiques, quand il refusa des mises sur pied d'une nécessité urgente, et exigea même la libération de troupes. Cette attitude du pouvoir politique contraignit le général Herzog, bien mieux renseigné lui-même sur l'état des théâtres d'opérations, à agir sous sa propre responsabilité et à l'encontre des directives reçues du Conseil fédéral. Les événements prouvèrent que l'« indocilité » du général se justifiait parfaitement.

b) Comme la loi sur l'organisation militaire de 1850 ne contenait aucune disposition précisant quand et dans quelles circonstances on devait élire un général, différentes mesures militaires furent organisées avant l'élection déjà, mesures qui auraient dû être prises normalement par le commandant en chef. Elles furent ordonnées par le Département militaire fédéral exerçant les fonctions d'un général aussi longtemps que ce dernier n'était pas nommé. La mobilisation et l'engagement tactique des troupes se firent en particulier pendant l'espace de temps où le général n'était pas encore à son poste. Le Département militaire fédéral avait fixé aussi la dislocation des unités mobilisées. Le général avait le droit, sans doute, de modifier à son gré les dispositions prises ; ces dernières n'en étaient pas moins pour lui un préjudice gênant. Après que le général eut pris son commandement, le Conseil fédéral, disons-le, ne se mêla plus d'opérations militaires.

La mise « en congé » du général et ses conséquences juridiques n'étaient pas réglées non plus par l'organisation militaire d'alors. Il en découla, dans l'intervalle, une situation juridique très imprécise, que l'attitude intransigeante des deux parties ne contribua pas à clarifier.

c) Enfin une cause de dissension fut la nomination par le Conseil fédéral d'un chef d'état-major général en la personne d'un officier qui n'avait avec le général Herzog aucune accointance particulière. Le général aurait souhaité que l'autorité exécutive tînt compte de ses désirs pour la désignation de son plus proche collaborateur.

D'une façon générale et s'agissant des relations entre le commandant en chef et le Conseil fédéral pendant la guerre de 1870-1871, on peut dire qu'une liberté d'action insuffisante fut laissée au général Herzog. Ce dernier se trouva lié par les directives du Conseil fédéral d'une manière qui aurait pu avoir de fâcheuses conséquences pour l'exercice de son commandement. D'autre part, les relations personnelles entre le Conseil fédéral et le général furent si tendues qu'on n'en put jamais venir, pendant toute la durée de la guerre, à une collaboration basée sur la confiance mutuelle, collaboration qui eût été nécessaire face aux obligations et aux dangers avec lesquels le pays se trouva confronté.

\* \* \*

Nous venons de voir les lacunes et les mécomptes de la défense nationale suisse apparus au cours de l'occupation des frontières de 1870-1871, aussi bien dans l'armée elle-même que dans sa structure juridique. Ces insuffisances furent non seulement reconnues et blâmées énergiquement par les autorités responsables, mais on s'efforça d'en tirer des leçons pratiques et de les corriger.

Le premier *Rapport du général Herzog* surtout, celui du 22 novembre 1870, est plein de critiques acerbes; il conteste non seulement la préparation militaire de l'armée, mais va jusqu'à mettre en question la valeur même des milices. Mais le général ne se borne pas à blâmer les insuffisances qu'il constate: il présente aussi toute une série de propositions destinées à les pallier dans l'avenir.

Ces suggestions du général Herzog tombèrent dans un terrain favorable. Elles ont non seulement fécondé les travaux de réforme amorcés dès avant la guerre et hâté leur réalisation, mais elles ont insufflé des idées toutes nouvelles en vue d'une restructuration de l'armée. Les nombreuses expériences malheureuses des mobilisations de 1870-1871 influencèrent ainsi et activèrent vigoureusement l'édification ultérieure de notre défense nationale.

Dès la session des Chambres fédérales de décembre 1870, il fut satisfait à deux premières exigences : la création de bataillons de carabiniers et un nouvel armement pour la cavalerie. En juillet 1871, des décisions furent prises concernant les armes de la landwehr, la constitution d'une réserve de fusils et le renforcement de l'artillerie : elles satisfaisaient, elles aussi, des réclamations du général.

En 1867 avaient été entrepris des travaux en vue d'une revision de l'organisation militaire ; un projet du conseiller fédéral Welti vit jour en 1868. Ces travaux préparatoires furent interrompus par la guerre, mais repris sur des bases toutes nouvelles en 1871. A cette occasion, le chef du Département militaire consacra des efforts méritoires à réaliser pratiquement les propositions du général Herzog. En fait, la revision de la loi militaire devait être précédée par une revision constitutionnelle qui seule pouvait donner le fondement légal à des dispositions militaires d'allure plus moderne. Un échec arrêta momentanément le tout, puisque le projet de constitution fut repoussé par le peuple et les cantons, le 12 mai 1872 : on estimait alors que la nouvelle charte nationale centralisait par trop le militaire au profit de la seule Confédération. Un second projet, contenant des articles militaires plus « modérés », reçut la sanction du peuple et des cantons le 19 avril 1874.

Les articles militaires de la Constitution de 1874 sont toujours en vigueur. Voici quelques-unes des nouveautés essentielles qu'ils apportaient alors (notons que plusieurs de ces innovations avaient été envisagées dès avant 1870) :

Le principe de l'obligation générale de servir — sans exception — fut introduit à la place du système des contingents proportionnels en usage jusque-là ;

le droit de légiférer en matière militaire fut réservé à la Confédération ;

l'instruction militaire fut centralisée par la Confédération ;

l'armement devint l'affaire de la Confédération ;

on introduisit la remise gratuite au soldat du premier habillement et de l'armement personnel.

Sur la base des articles militaires de la Constitution fédérale, on promulgua la nouvelle loi fédérale sur l'organisation militaire de 1874. Cet instrument réglementa avant tout l'instruction militaire, prise en charge désormais par la Confédération, et pour laquelle des périodes de service plus longues furent décidées. La loi précisa les dispositions de la nouvelle organisation de l'armée et régla, sur la base des expériences faites en 1870-1871, le nouveau statut, devenu nécessaire, du commandement militaire suprême. Ce furent surtout les dispositions relatives à l'élection et à la

situation juridique du général, à ses rapports avec le Conseil fédéral, à son remplacement, ainsi qu'à ses compétences dans le secteur de la levée de troupes qui furent l'objet d'une rédaction nouvelle. En revanche, les propositions qu'avait faites le général Herzog au sujet d'une réduction en effectifs des milices, et le remplacement de ces dernières par des unités d'élite à créer, ne furent pas retenues.

Dans les années qui suivirent 1874, plusieurs innovations s'introduisirent progressivement dans l'armée : elles sont partiellement la conséquence des expériences faites pendant l'occupation des frontières de 1870-1871.

Le développement de l'armée suisse, qu'on constate après 1871, fait mentir l'affirmation si souvent entendue suivant laquelle les peuples sont incapables de tirer parti de l'expérience. Bien au contraire, il se manifesta en Suisse, après la guerre, un large mouvement de réformes, soit que des tendances déjà existantes reçussent des impulsions franchement nouvelles, soit que des programmes d'un genre nouveau fussent mis sur la voie des réalisations. L'occupation des frontières de 1870-1871 et les enseignements qu'on en tira furent ainsi le début d'une ère féconde pour la défense nationale suisse : ils posèrent des fondements sur lesquels nous nous appuyons encore aujourd'hui !

Colonel Hans Rudolf KURZ.

## LE CALVAIRE DE L'ARMÉE DE L'EST

Pour retracer le drame de l'Armée de l'Est et de son internement sur territoire suisse, voici précisément cent ans, on pourrait ne pas remonter au-delà de cette journée du 28 janvier 1871 qui vit le comte de Bismarck, chancelier de la Confédération germanique, et M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la défense nationale, arrêter les termes de la convention d'armistice qui mit fin aux hostilités déclenchées le 19 juillet précédent, par la déclaration de guerre de Napoléon III à Guillaume I<sup>er</sup>, roi de Prusse et président de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

Dès l'instant, effectivement, où le troisième alinéa de l'article premier de l'armistice du 28 janvier 1871 réservait le tracé de la ligne de cessez-le-feu :

« à une entente qui aura lieu aussitôt que les parties contractantes seront renseignées sur la situation actuelle des opérations militaires en cours d'exécution dans les départements de la Côte-d'or, du Doubs et du Jura <sup>1</sup> »

le sort de la malheureuse Armée de l'Est, vu la situation des belligérants dans le secteur défini plus haut, se trouvait, d'ores et déjà, sans autre issue que la capitulation ou l'internement en Suisse.

Ce faisant, toutefois, on négligerait les circonstances, tant politiques que strictement militaires, qui expliquent le calvaire qu'elle eut à gravir dès le moment même de sa constitution.

Et, tout d'abord, la fatale décision en vertu de laquelle le Gouvernement de la défense nationale, issu de la révolution parisienne du 4 septembre, crut bon de se laisser enfermer dans la capitale. Il s'interdisait de la sorte d'exercer un contrôle efficace sur les opérations que les armées conduisaient en province, et n'était pas mieux renseigné sur le résultat de leurs actions.

Il avait, certes, avant l'investissement, envoyé en province une délégation que Léon Gambetta, évadé de la capitale par la voie des airs, vint renforcer à Tours dès le 9 octobre. Mais quand bien même son indiscutable dynamisme, qui a été hautement reconnu par les combattants et historiens militaires allemands de la campagne, soit parvenu à proroger durant près de cinq mois l'échéance du conflit, il n'était pas dans ses moyens d'en renverser, voire d'en redresser le cours. Et pas non plus dans ceux de Charles de Saulces de Freycinet, ce polytechnicien ingénieur des mines qui assumait

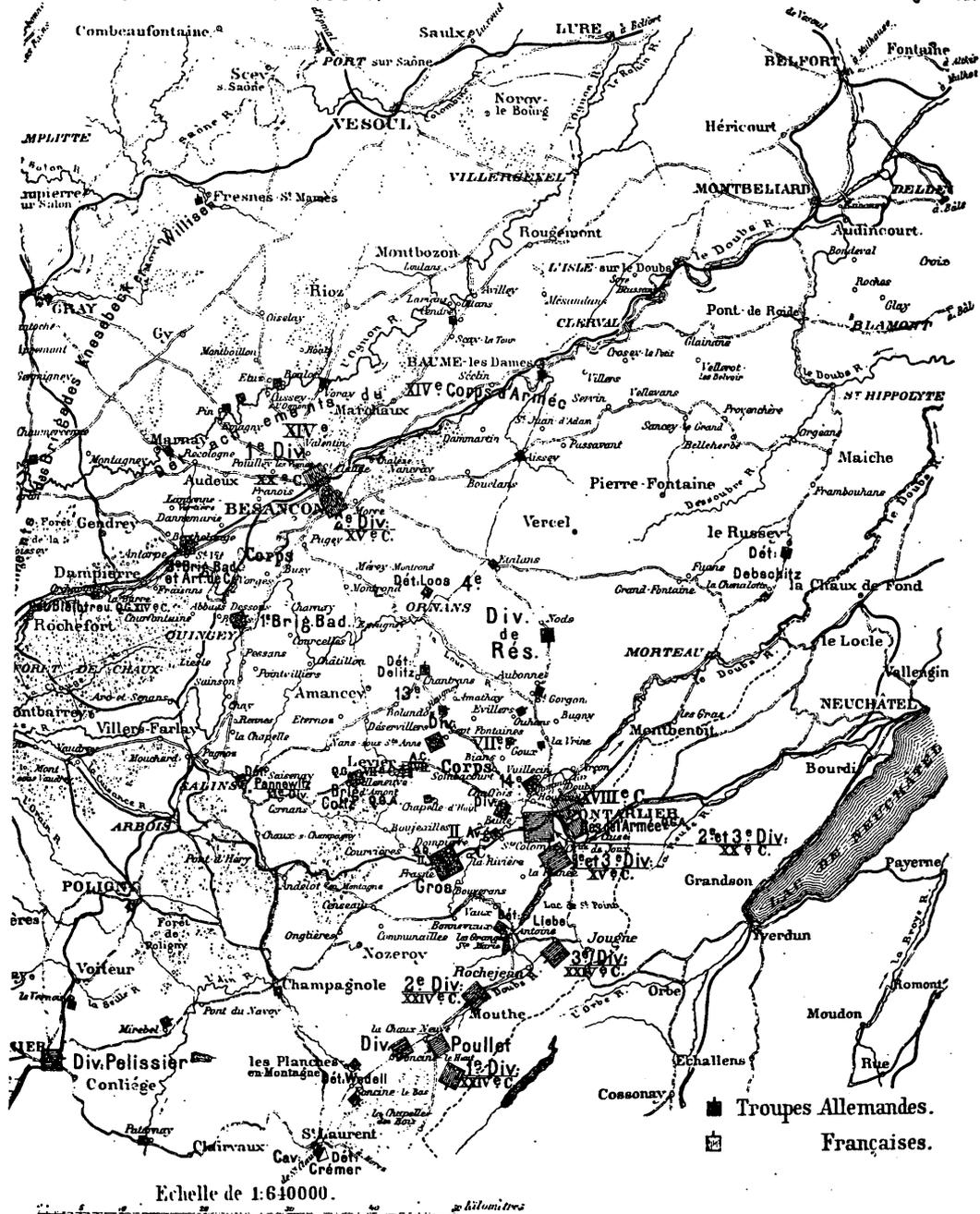
au pied levé le rôle d'un ministre de la guerre, et du principal collaborateur de celui-ci, en ce qui concerne les opérations, de Serres, naguère ingénieur des chemins de fer.

Somme toute, les tribuns que la révolution du 4 septembre avait portés au pouvoir, vivaient dans l'ambiance de « Quatre-vingt-treize » et attendaient de la « levée en masse » de 1870 qui mobilisait les célibataires et les veufs jusqu'à l'âge de 40 ans, les succès qu'en avaient obtenus les grands ancêtres du Comité de Salut public. C'était méconnaître que les divers éléments de la conjoncture politico-militaire, tels qu'ils se présentaient au lendemain de la catastrophe de Sedan, n'avaient que peu de rapports avec la situation qu'avait affrontée la Convention.

Les coalisés de 1792 se jalousaient. Particulièrement, les Prussiens soupçonnaient leurs bons alliés autrichiens de vouloir les engager au plus profond de la France, pour mieux les exclure d'un deuxième partage de la Pologne. Et réciproquement. Rien de tel en 1870. Effectivement, dès l'ouverture du conflit, le tzar Alexandre II, neveu du roi Guillaume I<sup>er</sup>, a découragé les vellétés d'intervention qu'on prêtait au vaincu de Sadowa, l'empereur d'Autriche François-Joseph I<sup>er</sup>.

Quant à l'« amalgame » de l'ancienne armée royale et des mobilisés de l'« An Deux » qui avait valu ses victoires à la première république, on oubliait qu'il avait mis plus d'une année pour sortir ses effets, et au bout de quelles traverses que la légende révolutionnaire dont on se repaissait à Tours, n'avait pas retenues. Or, au moment où les Gambetta et les Freycinet s'installaient à la direction des opérations, l'armée impériale, sur les 475.000 hommes instruits qu'elle comptait ou aurait dû compter le jour de la déclaration de guerre, en avait perdu environ 110.000 dans la souricière de Sedan, allait en livrer plus de 150.000 par la capitulation de Metz (27 octobre 1870) et en dénombrait 75.000 bloqués dans Paris. Ceci revient à dire que l'amalgame, en 1870, se fit dans des conditions beaucoup moins favorables que trois quarts de siècle auparavant.

L'effort de mobilisation, poursuivi cinq mois durant par le Gouvernement de la défense nationale, appela sous les drapeaux quelque 600.000 hommes. Ce chiffre ferait honneur à l'administration de Freycinet, s'il s'était accompagné d'un effort équivalent en matière d'équipement, d'armement et d'instruction, et force est bien de constater que tel ne fut pas le cas. La chaussure laissait fort à désirer, et la toile trop souvent remplaçait la laine dans l'habillement. Malhonnêteté de certains fournisseurs, a-t-on écrit ; nous n'en doutons pas un moment, mais résultat aussi d'une improvisation excluant tout contrôle efficace. Quoi qu'il en soit, l'hiver 1870-1871 fut l'un des plus rigoureux de cette période. Dès les premiers jours de décembre,



Situation des troupes étrangères à la frontière suisse, le 31 janvier 1871 au soir (Extrait de *La guerre franco-allemande de 1870-1871*, par le Grand Etat-Major prussien, 1882).

on relève des températures de 10 degrés sous zéro en Berry, au milieu de tourmentes de neige, et, le mois suivant, l'Armée de l'Est allait connaître bien pire en Franche-Comté.

En ce qui concerne l'armement, signalons le recours par le Gouvernement de la défense nationale aux « surplus américains » demeurés sans emploi depuis la fin de la guerre de Sécession (1861-1865). Mais là encore, il faut signaler de nombreux mécomptes, pour ne pas dire davantage, tant on mit de hâte à passer certains contrats ; les fusils Remington et Springfield vinrent donc, dans les corps de troupes, se juxtaposer au Chassepot de fabrication nationale, ce qui ne simplifia pas le problème du ravitaillement en munition d'infanterie.

Quant à l'instruction des nouvelles levées, les loisirs manquèrent pour la porter à ce niveau qui leur aurait permis d'affronter sans trop de désavantage les redoutables vainqueurs de Froeschwiller, de Saint-Privat et de Sedan. Appelé à témoigner devant la commission d'enquête instituée par le gouvernement de Versailles pour élucider les causes du désastre subi par les armes françaises durant l'« année terrible », le général Bourbaki déclarait à ce sujet :

« M. Gambetta voulait faire marcher des hommes qui n'étaient pas organisés ; à peine la toile était-elle tissée qu'elle était employée ; aussi, s'en allait-elle en charpie. <sup>2</sup> ».

Mais pouvait-on procéder autrement, alors qu'on avait laissé investir dans la capitale de la France et le gouvernement de la République et près de 400.000 hommes, tant de troupes réglées de l'armée et de la marine (environ 15.000 canonniers-marins), que de la garde nationale ?

Tel est un autre aspect de l'énorme faute commise par les hommes du 4 septembre, et que n'a pas laissé de relever, devant la commission d'enquête mentionnée tout à l'heure, le vigoureux général Chanzy. En s'enfermant dans Paris, on s'interdisait de jouer le facteur-temps à l'encontre de l'adversaire : « Paris a faim et nous réclame », télégraphiait le 19 novembre, Gambetta au général d'Aurelle de Paladines, l'éphémère vainqueur de Coulmiers ; « Paris a faim et veut être secouru ! » renchérisait Freycinet quatre jours plus tard. Certes, le destinataire de ces deux télégrammes n'avait rien d'un fonceur, mais se trompait-il dans son appréciation concernant la capacité de ses troupes à l'emporter sur l'ennemi en rase campagne ? Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'investissement de Paris indiquait à Moltke le prochain objectif de l'adversaire, et, par rapport à lui, lui assurait de surcroît, le précieux avantage de la ligne intérieure.

Une autre remarque s'impose. Dans le camp des envahisseurs, entre le chef de l'Etat (Guillaume I<sup>er</sup>), le chancelier (Bismarck) et les armées en

campagne, la coordination et la transmission sont assurées par la machinerie bien agencée et bien rodée du Grand Etat-Major prussien placé depuis 1857 sous les ordres du futur maréchal de Moltke. Aucun organisme de ce genre ne fonctionne auprès du Gouvernement de la défense nationale, et Léon Gambetta, de même que Freycinet et parfois de Serres vont multiplier aux armées, voire aux corps d'armée, leurs directives, instructions, suggestions, adjurations, admonestations télégraphiques, toujours éloquentes et souvent contradictoires, quitte à reporter sur les exécutants la responsabilité de leurs maldonnes.

Mais encore, il faut dire qu'on ne voit pas le rival digne de ce nom que Gambetta aurait pu opposer au méthodique chef d'état-major général du roi de Prusse. Jamais, en effet, depuis Louis XIV et Louvois, la pensée militaire française n'avait été aussi stérile que sous le règne qui venait de finir à Sedan. Et c'est encore un contraste à établir entre cette guerre et les premières campagnes de la Révolution. Entre septembre 1792 et juin 1794, les chefs français, en face d'adversaires aussi timorés et inefficaces que les Brunswick et les Cobourg, eurent le temps d'apprendre leur métier ; cette ressource leur manqua en présence des généraux prussiens, formés à la doctrine de Napoléon par le truchement de Clausewitz, et rompus à la solution des plus délicats problèmes d'état-major.

\* \* \*

L'Armée de l'Est dont il est question ici, n'était pas fraîche, quand elle fut engagée dans la campagne qui lui valut son nom. Loin de là.

Les 15<sup>e</sup> (général Martin des Pallières) et 18<sup>e</sup> C.A. (général Billot), ainsi que le 20<sup>e</sup> C.A. (général Crouzat) qui allait lui être subordonné, avaient combattu sous les ordres du général d'Aurelle de Paladines, à Coulmiers et Loigny, pour être rejetés au sud de la Loire par la contre-offensive du prince Frédéric-Charles, et coupés du reste de l'Armée de la Loire par la chute d'Orléans retombé entre les mains des Allemands, le 4 décembre 1870.

Ce détachement qui fut placé sous les ordres du général Bourbaki, sous la dénomination de 1<sup>re</sup> Armée de la Loire, accomplit d'épuisantes marches et contre-marches sur des routes enneigées et verglacées, sans crampons ou clous à glace pour ses chevaux. Tel fut le résultat des hésitations et contradictions de la Délégation de Tours quant à la meilleure destination à donner aux 15<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> corps d'armée.

Léon Gambetta, dans un premier mouvement, aurait voulu les jeter sur l'axe Gien-Montargis - forêt de Fontainebleau ; parvenus sur ce dernier objectif, ils opéreraient leur jonction avec l'armée de Paris qui aurait forcé

le blocus allemand pour venir à leur rencontre. Le général Bourbaki, vu l'état d'usure de ses troupes et dans la persuasion qu'il ne trouverait personne au rendez-vous, tenait pour utopique cette idée de manœuvre qui, de son avis, ne conduirait à rien d'autre qu'à la destruction de la 1<sup>re</sup> Armée de la Loire. Aussi bien, ne fit-il pas grise mine à la suggestion que Freycinet présentait au même moment et à laquelle, dans son for intérieur, il reconnaissait le mérite de contrecarrer le plan téméraire du tribun parisien.

Selon la déposition faite par l'ingénieur de Serres devant la commission d'enquête parlementaire, le plan de Freycinet consistait à :

transporter dans l'est par les voies ferrées, l'armée du général Bourbaki et de la déposer aussi près que possible de l'ennemi. De là, après l'avoir renforcée de toutes les forces disponibles dans les régions de l'est, on la faisait remonter, ayant à sa gauche le corps commandé par le général Garibaldi, dans la vallée de la Saône ; on débloquait Belfort au passage et en appuyant la partie droite de l'armée sur les Vosges, on menaçait la base des communications de l'ennemi pour attirer dans l'est les forces de l'ouest et de Paris qui alors obligeaient le général Chanzy à la retraite sur Laval et la Bretagne.<sup>3</sup>

Dès l'origine, le général Chanzy, commandant de la 2<sup>e</sup> Armée de la Loire et dont personne n'a jamais contesté les capacités, s'opposa à ce plan mirifique auquel il reprochait son action divergente, alors que selon lui, il aurait fallu faire converger simultanément sur Paris les deux armées de la Loire et l'Armée du Nord (général Faidherbe).

Quatre ans plus tard, le colonel Ferdinand Lecomte, en qui Jomini reconnaissait à juste titre, un digne successeur, sans nier la « beauté théorique » de ce plan qui lui rappelle, après Hannibal et Scipion, la « belle combinaison de Marengo » développait ces considérations critiques :

Malheureusement cette beauté théorique du plan de campagne disparut en bonne partie dans le manque de mesure de l'application. Le mouvement à droite poussé jusqu'au Jura était excessif, exagéré. Outre qu'on s'exposait, par là, à toutes les difficultés matérielles et aux contre-temps ordinaires des larges mouvements tournants, on semblait rechercher à plaisir les obstacles et les écueils. On se jetait dans une région montagneuse, que l'hiver rigoureux devait rendre plus difficile encore à une aussi grande armée. On répétait littéralement l'absurde campagne de Sedan en s'accumulant à la frontière. On allait donner de front contre un point de concentration tout naturel des masses ennemies, où elles auraient le renfort d'un parc de siège et de nombreux détachements voisins.

Tout cela sans grand profit immédiat : Belfort n'était pas réduit à l'extrémité, et on le savait. Belfort libéré n'était pas plus utile à l'opération générale que Belfort investi et immobilisant vingt mille hommes de bonnes troupes allemandes. Belfort était trop loin de Paris pour avoir une influence directe et suffisamment rapide sur le sort de la capitale aux abois, et par la même raison les

troupes françaises en action sur cette zone excentrique s'isolaient de plus en plus des autres armées en campagne. <sup>4</sup>

Effectivement, si de Gien, sur la Loire, à Paris on mesure 125 kilomètres, on en dénombre près du triple à vol d'oiseau entre Paris et ce « cul de sac » de Belfort où l'on enjoignait à Bourbaki d'aller enfourner son armée. Y parviendrait-il sans trop de casse, qu'il lui serait difficile de lier ses opérations avec celles de Faidherbe au combat dans la région de Bapaume (400 km), ainsi que l'envisageait Freycinet, et davantage encore avec celles de Chanzy, aux prises avec le prince Frédéric-Charles aux abords du Mans (près de 500 km), comme l'aurait voulu de Serres. C'est ce qui a fait écrire au colonel Lecomte, en conclusion de ses critiques :

« Qu'aurait-on dit d'une combinaison qui eût consisté à dégarnir les forts de Paris de leurs marins si utiles, pour les envoyer croiser ou faire une descente en Baltique ? <sup>5</sup> ».

A cette remarque incisive, on est en droit d'ajouter qu'au sein de la Délégation ministérielle qui venait de quitter Tours pour Bordeaux, nul n'était censé ignorer que dans la capitale qu'on entendait débloquer, la situation alimentaire empirait de jour en jour et qu'elle ne permettrait pas à sa garnison de poursuivre sa résistance au-delà de la fin janvier. Ce qui, d'ores et déjà, condamnait le fastidieux crochet de Belfort.

Mal conçue, cette manœuvre ne promettait pas le succès qu'on attendait d'elle. Mais si, vouée à l'échec, elle tourna au désastre qui fut consommé par l'internement de l'Armée de l'Est, c'est que ne furent pas remplies deux conditions dont la réalisation lui aurait permis peut-être d'obtenir le coup nul.

Tout d'abord, le secret qui aurait dû couvrir une entreprise aussi risquée fut mal observé. Une indiscretion de presse que recoupèrent des rapports d'agents, dévoila dès l'origine l'objectif assigné à Bourbaki. Aussi bien, à Berne, le général von Roeder, ministre de Prusse en Suisse, put-il alerter en temps utile ses camarades von Treskow, devant Belfort, von Werder à Dijon et le G.Q.G. prussien de Versailles.

Le général Bourbaki devant s'avancer sur l'axe Besançon-Belfort, alors qu'on connaissait la présence de deux corps d'armée allemands en Bourgogne, il importait que l'Armée de l'Est fût solidement flanc-gardée sur sa gauche tout le long de sa marche du sud-ouest au nord-est. A cet effet, la logique recommandait que le corps de volontaires de Garibaldi (environ 24.000 hommes), qui opérait au même moment entre Nuits et Dijon, fût subordonné au commandant de l'Armée de l'Est. Freycinet recommandait cette solution, mais Gambetta ne l'entendit pas de cette oreille, car, estimait-il, il y avait

lieu de tenir le plus grand compte de l'« individualité si tranchée » de Garibaldi ; conséquemment, on s'arrêta à une décision équivoque et qui ouvrait la voie à toutes les échappatoires, pour peu qu'on les cherchât :

L'armée du général Garibaldi, décréait-on, conservera son indépendance, mais le général sera prié de vouloir bien accueillir les propositions du général Bourbaki, en vue d'une coopération de l'armée du général Garibaldi à l'action du général Bourbaki. <sup>6</sup>

On n'est pas plus poli. Reste que le commandant de l'Armée de l'Est, concernant la sûreté de son flanc gauche et de ses arrières, se trouvait réduit à formuler des « propositions en vue d'une « coopération » que Garibaldi était simplement « prié de vouloir bien accueillir. » Or, en cette saison, ainsi que le marque le colonel Lecomte <sup>7</sup>, le héros de l'unité italienne n'était plus que l'ombre de lui-même, perclus de rhumatismes, et ne marchant plus qu'en s'appuyant sur une béquille. Il était, au surplus, fort mal secondé par son chef d'état-major, le général Bordone.

\* \* \*

Quoi qu'il en soit, le 19 décembre 1870, Gambetta s'étant finalement rendu aux arguments stratégiques de Freycinet, la 1<sup>re</sup> Armée de la Loire reçut sa nouvelle mission et devint l'Armée de l'Est.

A cet effet, elle se composait toujours des 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> C.A., encore qu'à la tête de ce dernier le général Crouzat ait dû céder la place au général Clinchant. Le délégué à la guerre la renforça à l'aide du 24<sup>e</sup> C.A. (général de Bressoles) qui venait d'être organisé dans la région lyonnaise ; il lui adjoignit par la suite le 15<sup>e</sup> C.A. qui, en la personne du général Martineau de Chenez, étrennait son cinquième commandant depuis septembre, et la division indépendante du général Cremer.

Quant aux effectifs que totalisaient les grandes unités énumérées ci-dessus, la commission d'enquête instituée par l'Assemblée nationale pour faire la lumière sur les événements de 1870-1871, a renoncé à les chiffrer, tant, selon elle, furent nombreuses les modifications apportées à l'ordre de bataille des troupes, durant ces dernières semaines des hostilités, par le ministère de la guerre. En les évaluant aux environs de 120.000 hommes, il semble cependant qu'on demeure assez près de la vérité.

En ce qui concerne l'armement, on notera que l'excellent Chassepot, modèle 1866, armait les trois-quarts de l'infanterie, le quart restant devant se contenter du Remington américain qui était loin de le valoir, quand ce



Uhlán tendant une gourde à un zouave. Dessin à la plume d'Oscar Huguenin  
(Propriété de M<sup>me</sup> Anna Rittershaus, à Areuse).

n'était pas d'antiques « pétoires » hâtivement rafistolées pour qu'on pût les charger par la culasse et qu'on dénommait « fusils à tabatière ». L'artillerie de l'Armée de l'Est était relativement nombreuse : quelque 300 ou même 350 pièces de divers calibres auxquelles on ajoutera une douzaine de ces « canons à balles » qu'on appelait aussi « mitrailleuses ». Il est vrai que la mise en œuvre de ce matériel dépendait de l'état des chevaux et que celui-ci était pitoyable.

L'opération décrétée le 19 décembre prit un mauvais départ ; elle fut marquée au lendemain de son déclenchement par un désastre ferroviaire qui préluda au désastre militaire des derniers jours de janvier, et qui doit être retenu en bon rang parmi ses causes.

Tablant sur son expérience d'ancien chef de l'exploitation des chemins de fer du Midi, Freycinet s'était fait fort de transporter en trois ou quatre jours, les 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> C.A. de Bourges, Vierzon, La Charité et Nevers à Autun, Chagny et Chalon-sur-Saône, et d'acheminer dans le même délai le 24<sup>e</sup> C.A. de Lyon sur Besançon. Or il en fallut trois fois plus, en raison de l'improvisation brouillonne qui présida à cette manœuvre de concentration par voie ferrée, et des initiatives inconsidérées auxquelles, pour remédier au gâchis qu'ils avaient créé, recoururent tant le délégué à la guerre que l'ingénieur de Serres, détaché par lui à l'état-major du général Bourbaki.

Il semble qu'il n'ait été tenu aucun compte des trains de ravitaillement que l'intendance faisait rouler sur les mêmes lignes pour assurer le combat et la subsistance des 120.000 hommes de l'Armée de l'Est, pas plus que du retour des rames vides, quand on parvenait à les décharger, d'où résulta, dans l'état du réseau français de 1870, un gigantesque embouteillage avec toutes ses conséquences sur l'état moral et sanitaire des troupes : les unes se morfondaient des jours durant par 16 degrés de froid à attendre les convois qui les embarqueraient ; les autres défilaient devant elles à la vitesse d'un homme au pas dans des wagons non-chauffés et dans une atmosphère de puanteur qu'on n'a plus connue avant les déportations d'Hitler. C'est ainsi que de Nevers à Chagny, il fallut trois jours pleins pour couvrir 163 kilomètres.

A la décharge des « organisateurs » de cette opération, on invoquera la rigueur de l'hiver 1870-1871. Particulièrement, l'eau gelait dans les pompes destinées au plein des chaudières des locomotives à vapeur. La voie ferrée était verglacée, quand elle n'était pas obstruée par des congères. Les trains stoppés des heures durant en pleine campagne par les embouteillages, étaient contraints de mettre bas les feux pour épargner le combustible, ce qui rendait encore plus pénible la reprise du mouvement. Ces circonstances pallient dans une certaine mesure les responsabilités de l'entreprise si légèrement assumée par les Gambetta, les Freycinet et les de Serres.

Le 30 décembre, alors que Bourbaki achevait péniblement ses débarquements, on décida à Bordeaux de le renforcer à l'aide du 15<sup>e</sup> C.A. qui embarquerait à Vierzon les 30.000 hommes et tout le matériel et « accessoires » qu'on lui attribuait, pour être débarqué à Clerval sur la ligne de Besançon à Montbéliard. Or la gare de cette localité se trouvait située à la sortie d'un tunnel et desservie par une voie unique, tandis que ses quais étaient encombrés par le ravitaillement de l'armée. Ayant pris conscience de son erreur, Freycinet donna contre-ordre, mais ce contre-ordre n'atteignit pas tous les convois qui avaient quitté Vierzon. D'autre part, ce ne furent pas 30.000 mais 43.000 hommes que la compagnie du P.L.M. eut à embarquer et quant aux « accessoires » mentionnés plus haut, il s'agissait des trains du corps d'armée, soit de 1500 chevaux et de 1000 véhicules. Faute de disposer de wagons en nombre suffisant, on achemina ce convoi par voie de terre, ce qui lui prit neuf jours, alors que les troupes combattantes avaient été rendues à destination en quatre jours, et que Freycinet prévoyait que ce mouvement s'achèverait en trente-six heures...

\* \* \*

Dans ces conditions qu'il n'avait pas créées, le général Bourbaki était-il l'homme capable de redresser la situation et de forcer la victoire ?

Né en 1814, sa bravoure personnelle lui avait valu, sous Péliissier, en Algérie, le grade de chef de bataillon à 30 ans, et les étoiles de général de brigade à 40 ans, alors qu'il servait en Crimée sous Saint-Arnaud qui, dans une de ses dépêches à l'Empereur, le représentait comme un « Bayard ». En 1859, il commandait une division lors de la campagne de Lombardie et, onze ans plus tard, nous le retrouvons en qualité de commandant du corps d'armée de la Garde, d'aide de camp de l'Empereur et de grand-officier de la Légion d'honneur.

« A la guerre, on fait ce qu'on peut avec ce qu'on sait », disait avant 1914 le futur maréchal Foch. L'événement allait démontrer que le commandant de la Garde impériale, à la ressemblance de la plupart de ses camarades, n'en savait pas plus long sur l'art des grandes opérations que, quinze ans plus tôt alors qu'il entraînait le 3<sup>e</sup> Zouaves à l'assaut de l'Alma.

Il avait ainsi participé à la décadence militaire qui affecta l'armée du second Empire, et n'était pas sans s'en rendre compte, puisqu'au soir de Rezonville (16 août 1870) il se laissait aller jusqu'à dire : « Nous sommes trop vieux pour faire cette guerre-là » et, de fait, le surlendemain, laissé sans ordre par Bazaine, il laissa Canrobert succomber dans Saint-Privat, sans songer à le secourir. Sorti de Metz, il offrit ses services au Gouvernement de

la défense nationale, mais on peut affirmer que les procédés d'organisation et de commandement auxquels recouraient Gambetta et son délégué à la guerre ne recueillaient pas son approbation et le confirmaient dans son pessimisme. Aussi bien, ce vieux soldat était-il plus sensible que les civils de la Délégation de Tours à la misère de ses troupes et à l'insuffisance de leur instruction.

Toujours est-il qu'en se soumettant aux directives de Freycinet, Bourbaki méconnaissait le principe posé naguère par le Grand Empereur :

Tout général en chef qui se charge d'exécuter un plan, qu'il trouve mauvais et désastreux, est criminel ; il doit protester, représenter, insister, enfin donner sa démission plutôt que d'être l'instrument de la ruine des siens.

Mais Bourbaki avait-il lu ce texte de Napoléon publié avec sa correspondance en 1858<sup>9</sup> ? On lisait peu dans l'armée du second Empire.

Selon la définition impériale, le commandant de l'Armée de l'Est n'était donc pas couvert par « l'ordre d'un prince ou d'un ministre éloigné du champ d'opérations et connaissant mal ou ne connaissant pas du tout le dernier état des choses<sup>10</sup>. »

Mais que penser de Freycinet qui confiait l'opération dont il attendait la décision de la guerre, à un général en chef dont les 10, 12 et 17 décembre il avait à trois reprises réclamé la destitution, en raison de la « radicale insuffisance » qu'il croyait devoir lui imputer ? « J'ai toujours pensé que Bourbaki n'est pas l'homme qu'il nous faut<sup>11</sup> » écrivait-il le 17 décembre à Gambetta, mais devant l'opposition de celui-ci à la mesure de rigueur qu'il préconisait, il s'inclina, comme s'il ne s'agissait pas du sort de 120.000 hommes.

Il est vrai qu'il délégua auprès du commandant de l'Armée de l'Est, son principal collaborateur, muni d'un décret de révocation dont la date était laissée en blanc. Il est vrai aussi que l'ingénieur de Serres, tout en se cachant vis à vis du général Bourbaki des pouvoirs qui lui étaient conférés, n'en fit aucun usage, encore que, le 24 décembre, il eût écrit à ce sujet au Délégué à la guerre : « Plus je vois, plus je renforce ma conviction sur l'insuffisance du personnage.<sup>12</sup> »

\* \* \*

En apprenant le débarquement à Autun, Chagny, Chalon-sur-Saône et Besançon de nombreuses troupes ennemies, le général von Werder, commandant du 14<sup>e</sup> A.K. qui opérait contre Garibaldi et son « Armée des Vosges » et qui, comme on l'a vu, était parfaitement renseigné sur les intentions de l'adversaire, abandonna Dijon le 27 décembre, pour mieux remplir sa mission qui consistait à couvrir envers et contre tous l'investissement de Belfort.

Remontant vers le Nord-Est, Bourbaki eut un premier contact à Villersexel, au passage de l'Ognon, avec von Werder, le 9 janvier 1871. Le succès tactique de la journée demeura incontestablement aux Français, mais le résultat stratégique qu'ils en attendaient leur échappa ; ils comptaient rejeter l'ennemi vers le nord et, de la sorte, le couper de Belfort ; mais, conformément à sa mission, le 14<sup>e</sup> A.K. se déroba vers l'est pour venir, en fin de mouvement, occuper la position de la Lisaine, marquée par cette rivière qui coule des Vosges au Jura et que jalonnent les localités de Chagey, d'Héricourt et de Montbéliard, sa gauche appuyée à la frontière, face au poste suisse de Fahy. Au bilan de cette première rencontre, on notera qu'il tomba 579 Allemands pour quelque 800 Français tués et blessés et 200 prisonniers, ce qui, d'ores et déjà, fait apparaître la différence d'instruction qui existait entre les deux armées.

Le combat reprit le 15 janvier sur la position que nous venons d'indiquer. C'est dire qu'il avait fallu cinq jours à l'Armée de l'Est pour couvrir les 25 kilomètres qu'on mesure à vol d'oiseau entre Villersexel et Héricourt. C'est aussi que, la bise régnant, la température, de jour, se maintenait aux environs de 15 degrés sous zéro, et que, de ce fait, le ravitaillement se faisait de plus en plus mal, les chevaux, mal affouragés et démunis de crampons, tombant tous les quatre pas. Dans les rangs, d'autre part, les cas de gelure se multipliaient, en raison de la mauvaise qualité des chaussures.

Disposant d'une supériorité numérique de l'ordre de trois à un par rapport à Werder, Bourbaki conservait, toutefois, l'espoir de le débuser de sa position dans un dernier coup de collier, ce qui contraindrait Treskow à lever précipitamment le siège de Belfort. A cet effet, les 15<sup>e</sup> C.A., 24<sup>e</sup> C.A. et 20<sup>e</sup> C.A. s'engageraient frontalement contre Montbéliard et Héricourt pour accrocher le 14<sup>e</sup> A.K., cependant que plus au Nord, le 18<sup>e</sup> C.A. et la Division Cremer déborderaient sa droite et le refouleraient sur la Savoureuse, en aval de Belfort, voire sur la frontière suisse. Cette idée de manœuvre était rationnelle et, lestement exécutée par des états-majors bien rodés et des troupes ingambes, elle avait de bonnes chances de succès ; aussi dans une dépêche adressée à Moltke, en date du 14 janvier, le tacticien consommé qu'était le général von Werder doutait-il qu'il pût tenir simultanément l'Alsace et Belfort, « sans risquer l'existence même du corps d'armée ». Il appartenait donc au chef d'état-major général de décider si en face de l'« attaque supérieure et enveloppante » qui se dessinait, il convenait toujours de maintenir le blocus de la place <sup>13</sup>.

On se battit sur la Lisaine, les 15, 16 et 17 janvier 1871. L'attaque frontale de l'Armée de l'Est mordit dans la position allemande ; à droite, le 15<sup>e</sup> C.A. réussit même à reconquérir Montbéliard à l'exception — notable

il est vrai — du vieux château des Comtes de Wurtemberg. En revanche la manœuvre dont Bourbaki attendait la décision ne connut pas le même succès ; il fallut trop de temps aux Français pour reconnaître la droite allemande, et, pour comble de malheur, la Division Cremer, en se portant en avant, cisaila les colonnes du 18<sup>e</sup> C.A. et lui occasionna de nouveaux retards. Une vigoureuse sortie de la garnison de Belfort (colonel Denfert-Rochereau) eût-elle été capable de ranimer la manœuvre qui s'enrayait ? A tout le moins, écrivant en 1874, le colonel Lecomte remarquait que rien n'avait été tenté dans ce sens.<sup>14</sup>

Le 15 janvier au soir, le commandant du 14<sup>e</sup> A.K. recevait de Moltke l'ordre d'accepter la bataille devant Belfort, mais, ajoutait le chef d'état-major général, l'action de l'Armée du Sud (général van Manteuffel) ne tarderait plus à contraindre l'ennemi à lâcher prise. Fort de cette assurance, Werder ne se contenta plus de la défensive, mais riposta aux attaques françaises par tout autant de contre-attaques qui menèrent au point mort l'offensive de l'armée française.

Au troisième jour de la bataille, le général Billot, commandant du 18<sup>e</sup> C.A., ne désespérait pas de la possibilité de tirer de ses troupes un dernier effort qui emporterait la décision. Aux propositions qu'il lui soumettait dans ce sens, Bourbaki répondit : « A votre âge, j'aurais peut-être pensé comme vous, mais je suis le général en chef et j'ai la responsabilité », puis, le prenant à part, il ajouta : « Les Prussiens sont à Gray et ils marchent sur Dole<sup>15</sup> ». Or, par la route, on compte, entre Héricourt et Dole 124 kilomètres, alors qu'entre Gray et cette dernière localité, on en mesure trois fois moins : les communications de l'Armée de l'Est se trouvaient donc en grand danger ; aussi bien, le général Bourbaki, dans la soirée du 17 janvier, fit-il au mieux, en ordonnant la retraite.

\* \* \*

La bataille de la Lisaine, du 14 au 17 janvier, avait mis aux prises quelque 160.000 belligérants, appuyant leur aile sud à la frontière suisse, les Allemands à Croix et les Français à Abbévillers. Pas plus que le ministre de Prusse à Berne, le Conseil fédéral et le chef du Département militaire Emile Welti n'étaient demeurés dans l'ignorance des concentrations qui s'opéraient autour de Besançon, ni de l'objectif qui leur était imparti. La guerre se rapprochait donc de notre territoire. Or les réactions de l'autorité politique à la menace qui se dessinait, en l'absence du général Herzog qui avait été mis en congé, furent tardives, lentes et décousues. Le 4 janvier, le colonel Aubert, commandant de la 3<sup>e</sup> Division, reçut l'ordre de se rendre

immédiatement à Porrentruy, pour y inspecter la Brigade de l'infanterie 8 (trois bataillons). On mobilisa en même temps la Brigade 7 et la compagnie de dragons 7 aux fins d'une relève. Aubert était, toutefois, autorisé à retarder cette opération si la nécessité s'en faisait sentir.

Parvenu sur les lieux, le commandant de la 3<sup>e</sup> Division dut constater que le moral de la Brigade 8 se ressentait des deux mois qu'elle avait passé sous les armes. Il n'usa donc pas de la licence qui lui était concédée de la maintenir en service, mais le Département militaire fédéral demeura sourd à sa suggestion du 6 janvier, consistant à appeler sous les drapeaux le bataillon de carabiniers de sa division ainsi qu'une autre brigade d'infanterie. En tout et pour tout, il était appelé à se contenter du demi-bataillon 79 (Soleure) et du droit de mettre sur pied les deux bataillons cantonaux qui se recrutaient dans les districts de Delémont et de Porrentruy.

Réduit aux trois bataillons de la brigade 7 (colonel Borgeaud) et à une compagnie de dragons, il exprimait comme suit, son inquiétude au conseiller fédéral Welti, à la veille de la bataille de la Lisaine :

Mes postes sont si faibles, si éloignés les uns des autres qu'ils pourraient être enlevés sans que le quartier général pût en être averti. Comment s'opposer, avec si peu de troupes, à une invasion possible? Tout ce qu'on pourrait avec ce qu'on a, c'est de faire tuer quelques hommes pour sauver au moins l'honneur du drapeau? <sup>16</sup>

Le Conseil fédéral se rendit à cette argumentation. Mais il était trop tard. Effectivement, ni la Brigade d'infanterie 13, ni la Brigade d'artillerie 5 (deux batteries) qu'on leva pour le renforcer, ne se trouvaient en secteur, le jour où l'Armée de l'Est amorça sa retraite sur Arcey, et ce ne sont pas moins de 6000 Français et de 4000 Allemands qui, selon les supputations du colonel Aubert, venaient de s'affronter à proximité immédiate de notre frontière d'Ajoie, gardée par cinq bataillons d'infanterie et une faible compagnie de dragons.

\* \* \*

Revenons-en à l'événement qui, le 17 janvier 1871, imposa au général Bourbaki sa décision de rompre le combat.

Au moment même où l'Armée de l'Est amorçait péniblement son mouvement en direction de Belfort, les Allemands n'avaient à portée d'intervention que l'unique 7<sup>e</sup> A.K. (général von Zastrow) qui stationnait dans la région de Châtillon-sur-Seine (83 kilomètres N.-O. de Dijon). Dès qu'il s'estima suffisamment renseigné sur l'objectif assigné à Bourbaki, Moltke, le 7 janvier, décida de prélever sur les troupes occupées au blocus de Paris,

le 2<sup>e</sup> A.K. (général Fransecki) et de le diriger sans perte de temps sur Nuits-sous-Ravière où il prendrait contact avec le 7<sup>e</sup> A.K.

Le chef d'état-major général prussien constituait de la sorte une nouvelle armée du Sud, placée sous les ordres du général von Manteuffel et à laquelle serait encore subordonné le 14<sup>e</sup> A.K., dès qu'il pourrait combiner ses opérations avec lui. Le 10 janvier, Moltke, à Versailles, exposait à son commandant ce qu'il attendait de lui : couper les communications de l'adversaire avec le reste de la France et l'acculer à la frontière suisse où il serait placé devant l'alternative de l'internement ou de la capitulation.

Mission claire et proportionnée aux moyens qui étaient attribués à Manteuffel. Il n'empêche que dans l'accomplissement de celle-ci, il lui aurait fallu en découdre avec Garibaldi et lui passer sur le ventre, si le vieux condottière de l'indépendance italienne s'était soucié de remplir la sienne qui, on s'en souvient, consistait à flanc-garder l'Armée de l'Est à mesure qu'elle s'avancerait en direction de Belfort.

Mais tel ne fut pas le cas. Ainsi qu'on l'a vu, le 27 décembre, le 14<sup>e</sup> A.K., par ordre supérieur, évacua Dijon, mais ce fut à la veille, seulement, de la bataille de Villersexel, soit le 8 janvier, que, déférant aux objurgations de Freycinet, Garibaldi et son chef d'état-major Bordone consentirent à transférer leur poste de commandement d'Autun au chef-lieu du département de la Côte-d'Or. Ce fut pour s'y calfeutrer, en dépit des renseignements qui de toute part, à partir du 12 janvier, leur annonçaient la marche du général Fransecki par Auxerre, Montbard et Is-sur-Tille.

Le premier contact entre les garibaldiens de l'Armée des Vosges et les Allemands fut marqué, les 22 et 23 janvier, par les petits combats où s'affrontèrent dans les environs de Dijon quelques 25.000 franco-italiens et les six bataillons et deux batteries de la brigade Ketler qui couvrait la droite de Manteuffel. Comme il était naturel, Garibaldi demeura maître du terrain, ce qui autorisa Freycinet à emboucher la trompette de la victoire :

Garibaldi a encore remporté un très grand succès hier. C'est décidément notre premier général. Cela fait un pénible contraste avec l'armée de Bourbaki qui depuis huit jours piétine sur place entre Héricourt et Besançon. <sup>17</sup>

télégraphiait-il sur ces entrefaites, de Bordeaux à Gambetta en tournée en Bretagne. Que si, ajoutait-il, on remplaçait la « direction » de Bourbaki par celle de Garibaldi, il se faisait « fort avec cette organisation de reprendre les Vosges ».

En réalité, au moment où le ministre de la guerre lisait cette dépêche, le général Manteuffel installait son P.C. à Vaudrey, cependant que ses corps d'armée, parvenus à Quingey et Mouchard, interceptaient la route et la voie

ferrée conduisant de Besançon à Lons-le-Saunier. D'Is-sur-Tille, ils avaient marché sur Gray, Dampierre et Vaite, sans qu'aucune résistance sérieuse ne leur ait été opposée, et sans qu'on n'ait même pris la peine de faire sauter les ponts qui franchissent la Saône dans ces trois localités. Garibaldi avait donc lamentablement manqué à la mission qui lui était impartie. Mais s'il laissa l'Armée du Sud passer la Saône pour ainsi dire sous son nez, la dernière responsabilité de cette catastrophe incombe en dernier ressort à Gambetta qui s'était expressément refusé à subordonner l'Armée des Vosges à l'Armée de l'Est.

Quant à cette dernière, le mouvement de repli qu'elle amorça le 18 janvier au matin devant Héricourt, tourna rapidement à la plus grande confusion.

Une fois de plus au cours de cette campagne, l'événement allait démontrer que ni les généraux, ni les états-majors du second Empire n'étaient capables de préparer, d'organiser, de coordonner et de contrôler les mouvements d'une armée, faute d'avoir été systématiquement et rationnellement entraînés à cet exercice, comme l'avaient été leurs rivaux prussiens par les soins de Moltke.

D'autre part, les jeunes troupes du général Bourbaki allaient démontrer, comme l'avaient fait déjà les conscrits de l'« An Deux », que physiquement et moralement elles étaient plus aptes à affronter le feu de l'ennemi qu'à supporter les épreuves d'une longue marche en retraite. Aussi bien, la manière dont les Gambetta et les Freycinet en avaient usé avec elles depuis tantôt deux mois, avaient fini par épuiser leur énergie et compromettre leur cohésion. Mal ravitaillées comme elles étaient, elles se mirent à piller les dépôts de vivres qu'elles rencontraient sur le chemin de la retraite, sous couleur de ne pas les laisser tomber entre les mains de l'ennemi.

En bref, ce fut plutôt une cohue qu'une armée qui s'entassa entre Baumes-les-Dames et Besançon et dans les rangs de laquelle Bourbaki ne reconnaissait plus que 30.000 combattants dignes de ce nom. Au surplus, il faut relever que le malheureux commandant de l'Armée de l'Est voyait les renseignements, qu'il recueillait sur les mouvements de Manteuffel, contestés à Bordeaux par le Délégué à la guerre. Jusqu'au dernier moment, le second de Gambetta tint pour infondées et futiles les craintes que Bourbaki exprimait concernant ses communications. Les Allemands avaient déjà passé sur la rive Sud de la Saône que, dans l'après-midi du 19 janvier, il télégraphiait à son collaborateur de Serres :

Bourbaki parle d'une menace de l'ennemi par Gray et Pontailler. Mes renseignements ne l'indiquent point. Je crois à une menace plus au nord par Vesoul, mais je n'ai pas ouï dire que Gray fût occupé et que par conséquent l'ennemi suivit la direction Gray-Pontailler.<sup>18</sup>

Pouvait-on méconnaître davantage les réalités de la conjoncture? Quoi qu'il en soit, le même 19 janvier, Freycinet crut avoir trouvé la solution au problème posé par la situation de l'Armée de l'Est : il n'y avait qu'à ordonner à la compagnie du P.L.M. de réunir 200 trains dans un délai de quarante-huit heures et de les acheminer sur Besançon où ils chargeraient 90.000 hommes et 50 batteries pour les transporter à Nevers en vue d'une nouvelle mission. Une fois de plus, c'était méconnaître les possibilités de l'ennemi. En fait, le 23 janvier, jour initial prévu pour cette nouvelle manœuvre ferroviaire, les Allemands, à Quingey et Mouchard, faisaient sauter les voies reliant Besançon avec l'arrière-pays.

Ce plan s'étant révélé inexécutable, aussitôt que conçu, Freycinet en substitua un autre, consistant en une rapide trouée soit par Gray, soit par Pontailler, ou encore, selon l'occurrence, par Mouchard ou Dole. Au reçu de cet ordre, le général Bourbaki convoqua son état-major et ses commandants de corps d'armée en un conseil de guerre qui se réunit aux environs de Besançon dans l'après-midi du 24 janvier.

Trois solutions y furent envisagées :

- 1<sup>o</sup> S'enfermer avec l'armée dans la place de Besançon.
- 2<sup>o</sup> Tenter la percée en direction générale d'Auxonne.
- 3<sup>o</sup> Retraiter de Besançon sur Pontarlier pour gagner Lons-le-Saunier par Champagnole.

Le précédent tout récent de Metz ne recommandait pas la première solution qui fut rejetée à l'unanimité. D'autant plus que nul n'était renseigné sur les approvisionnements qu'on trouverait dans la place et que les bruits les plus pessimistes couraient sur ce sujet.

La seconde solution n'eut pour elle que la seule voix du général Billot, commandant du 18<sup>e</sup> C.A., qui refusa cependant d'assumer la direction de cette entreprise, ainsi que le lui proposait Bourbaki. Les autres généraux, et, particulièrement, Clinchant, commandant du 20<sup>e</sup> C.A., jugeaient irréalisable cette suggestion inspirée de la directive de Freycinet. Le temps nécessaire pour réaliser le dispositif adapté à cet effet, et le barrage qu'édifiait Manteuffel à l'ouest de Besançon serait devenu si compact qu'il serait matériellement impossible d'y faire brèche.

Telle était également l'opinion du commandant en chef qui, conséquemment, se rallia à la solution préconisée par la quasi-unanimité du Conseil de guerre et concluant à la retraite sur Pontarlier, d'où l'on gagnerait la vallée de l'Ain, si possible par Poligny. Ce dont Bourbaki fit part télégraphiquement au Ministère de la guerre.

Que penser de cette décision? Au Conseil de guerre du 24 janvier, le général Billot, quel que fût son optimisme, affirmait n'avoir plus que

16.000 hommes aptes à combattre sur les 25.000 que comptait son corps d'armée, et son camarade Clinchant n'en dénombrait plus que 10.000 sur 22.000. Quelques jours après, l'Armée de l'Est en quittant Besançon, laissait derrière elle 10.000 malades, dont de nombreux varioliques, et entre 20.000 et 30.000 traînards échappés à l'autorité de leurs officiers, tels les « fricoteurs » de la Grande Armée entre Smolensk et Vilna. L'usure de la troupe, peut-on conclure, atteignait un degré qui ne permettait plus d'envisager raisonnablement une percée, telle que l'envisageait dans son confortable bureau bordelais le Délégué à la guerre.

Celui-ci n'en riposta pas moins par deux longs télégrammes dans lesquels il lui exprimait la stupéfaction que lui occasionnait la décision prise par Bourbaki, sur l'avis du Conseil de guerre de la veille. Une faible lueur d'espoir subsistait cependant dans son esprit : dans la dépêche annonçant les intentions du commandant de l'Armée de l'Est, ne devait-on pas lire « Pontailler » (sur Saône) au lieu de « Pontarlier ? » Et le seul énoncé de ce doute fait apparaître sans qu'il soit besoin d'insister, la parfaite méconnaissance de la situation dans laquelle il se complaisait à jouer les « organisateurs de la victoire », comme on disait en Quatre-vingt-treize...

Ce doute s'étant dissipé, Gambetta, par une dépêche datée de Bordeaux, le 26 janvier 1871, 5 h. 56 du soir, relevait de son commandement le général Bourbaki, en arguant de ses « hésitations » et de son « manque de confiance » dans la « direction d'une entreprise dont nous attendions de si grands résultats. <sup>19</sup> ». Ce qui démontre de sa part une capacité d'illusion égale à celle dont témoignait son adjoin.

Au moment où ce télégramme parvint à Besançon, l'infortuné Bourbaki gisait sur un lit d'hôpital, après s'être tiré dans la tête une balle qui s'aplatit sur sa tempe. Gambetta, pour lui succéder, avait désigné le général Clinchant, mais sans lui fixer d'autre mission que de « ramener l'armée <sup>20</sup>. » Aussi bien, le nouveau commandant en chef s'en tint-il au plan qu'il avait préconisé l'avant-veille : retraiter, si la chose était encore possible, de Pontarlier sur Poligny ; au pire, tangenter la frontière suisse par l'itinéraire Pontarlier-Mouthe-Foncine-le-Bas, et gagner Saint-Laurent-Grandvaux où l'on se trouverait hors de l'emprise adverse.

En abandonnant le commandement du 20<sup>e</sup> C.A. pour celui de l'Armée de l'Est, le général Clinchant recevait en même temps l'ordre de destituer le général Bressolles à la tête du 24<sup>e</sup> C.A. et de le remplacer par le général Comagny. Bordeaux méconnaissait donc une fois de plus cet adage de la sagesse populaire qui recommande de ne pas changer les chevaux au milieu du gué.

\* \* \*

Mais, ce même 26 janvier, le chancelier prussien et Jules Favre, munis de pleins pouvoirs par le Gouvernement de la défense nationale, étaient depuis trois jours en pleine discussion sur le sujet de la capitulation de Paris, et de l'armistice.

Et c'est alors que se démontra encore une fois l'énorme faute qu'avait commise le gouvernement de la République en se laissant investir dans la capitale. D'une part, il ne lui était plus possible de dissocier l'acte purement militaire que constituait la capitulation de Paris, de l'acte essentiellement politique consistant à conclure un armistice. D'autre part, si la Délégation de Bordeaux était plus ou moins bien renseignée sur la situation de ses armées en province, à Versailles, le plénipotentiaire français et ses collaborateurs n'en connurent que ce que Bismarck et Moltke voulurent bien leur en apprendre. Et cette circonstance leur permit, comme bien on pense, de marquer quelques points supplémentaires.

Le 28 janvier 1871, Jules Favre et Bismarck revêtaient de leurs signatures et de leurs sceaux une convention d'armistice qui comprenait quinze articles. Conclue pour vingt et un jours, elle entra en vigueur le jour même à Paris, dans les trois jours en province, à l'exception des départements de la Côte-d'Or (en partie), du Doubs et du Jura où l'on attendrait pour la mettre en application que les parties contractantes — disait l'article premier, alinéa 3 — fussent renseignées « sur la situation actuelle des opérations en cours d'exécution ». Dans l'intervalle, les Armées des Vosges et de l'Est ne participaient pas au bénéfice du cessez-le-feu.

On ignore les raisons qui inclinèrent Jules Favre à consentir à cette exception. Nourrissait-il encore l'espoir que l'Armée de l'Est pût débloquer Belfort, ainsi que le supposait en 1874 le colonel Lecomte<sup>21</sup> ? Ou souscrivit-il à cette clause désastreuse, en raison du fait que Bismarck, en échange, renonçait à stipuler la capitulation immédiate de cette place, comme il l'a soutenu devant la commission d'enquête, dans des explications, au reste, passablement embrouillées. On ne sait. Toujours est-il que si Clinchant avait été inclus dans l'armistice, au même titre que Chanzy et Faidherbe, le résultat n'eût pas été très différent, étant donné les trois jours pleins que la convention concédait à Manteuffel pour acculer son adversaire à la frontière suisse.

Quoi qu'il en soit, le même 28 janvier à 11 h. 15 du soir, Jules Favre envoyait à la Délégation de Bordeaux le télégramme suivant :

Nous signons aujourd'hui un traité avec le comte de Bismarck. Un armistice de 21 jours est convenu ; une assemblée est convoquée à Bordeaux pour le 12 février. Faites exécuter l'armistice et convoquez les électeurs pour le 8 février. Un membre du gouvernement va partir pour Bordeaux.<sup>22</sup>

Malgré qu'il en eût et dans l'ignorance où il était laissé des délais et de l'exception que comportait la mise en application de la convention, Gambetta répercuta immédiatement aux armées en province l'essentiel de la dépêche que nous venons de citer. A son P.C. d'Arbois (Jura), Manteuffel fut non moins rapidement, mais plus exactement, avisé par Moltke de la conclusion de l'armistice et des droits qui lui étaient conférés, et pour qu'il n'y eût équivoque, il lui était enjoint de poursuivre ses opérations jusqu'à ce qu'elles aient produit un « résultat décisif »<sup>23</sup>. Ce qui, peut-on estimer, excédait le sens du paragraphe que nous mettons un peu plus haut sous les yeux du lecteur.

Cet incroyable silence de Jules Favre, quant à l'exclusion provisoire des Armées des Vosges et de l'Est, du bénéfice de l'armistice, a fait l'objet de nombreux commentaires. Faut-il admettre avec M. Henri Guillemin, que le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la défense nationale, partisan de la paix, a voulu priver son adversaire Gambetta de forces qui lui auraient permis de poursuivre la résistance<sup>24</sup>. Nous n'irons pas jusque là. Si l'on se reporte, toutefois, à son télégramme du 28 janvier, comment ne pas être frappé de la place prépondérante qu'y occupent les préoccupations de politique électorale ? Les considérations militaires ne viennent qu'après, et tiennent en quatre mots : « Faites exécuter l'armistice. » Tel est l'ordre de priorité qui semble s'être imposé à l'esprit politicien de Jules Favre.

\* \* \*

Quoi qu'il en soit, au moment où Bismarck et Jules Favre signaient l'armistice à Versailles, la situation en Franche-Comté des deux belligérants se présentait de la façon suivante :

Le général Clinchant avait installé son P.C. à Pontarlier et y rassemblait son armée, mais, cependant que le 14<sup>e</sup> A.K. pressait ses arrière-gardes sur le plateau de Maïche, le 7<sup>e</sup> A.K. avait occupé Salins et le 2<sup>e</sup> atteignait Champagnole. Il ne restait plus aux Français, pour échapper à l'alternative capitulation ou internement que le seul axe Pontarlier-Saint-Laurent, mais encore cette route secondaire, que devaient emprunter quelque 100.000 hommes et leurs convois, était fortement verglacée et, de droite et de gauche, flanquée de hautes murailles de neige. De surcroît, la température se maintenait aux environs de 18 degrés sous zéro.

Au cours de la journée du 29 janvier, le 7<sup>e</sup> A.K. parvenait en fin de journée devant Chaffois, soit à 7 kilomètres à l'ouest de Pontarlier. Plus

grave encore, au même moment, l'avant-garde de l'Armée de l'Est, aux ordres du général Cremer, se voyait coupée en deux par le 2<sup>e</sup> A.K. qui s'empara de Foncine-le-Bas, sur la route de retraite prévue par le général Clinchant.

Dans ces deux cas, la résistance française avait été très faible. C'est aussi que la nouvelle de l'armistice, dans la forme que lui avait donnée Jules Favre, était parvenue au P.C. de Pontarlier, au cours de l'après-midi, et qu'elle s'était répandue parmi la troupe et parmi la population, à la vitesse d'un feu de poudre.

Freycinet, sur la foi de la dépêche qui lui était parvenue de Versailles, ayant prescrit au général Clinchant de suspendre immédiatement les hostilités et, à cet effet, de se mettre en rapport avec le commandant des forces ennemies, celui-ci transmit sans délai à ses subordonnés l'ordre du Délégué à la guerre, puis en présence de l'avance continue des Allemands qu'il attribuait à leur ignorance de l'armistice, il envoya un parlementaire au général von Manteuffel.

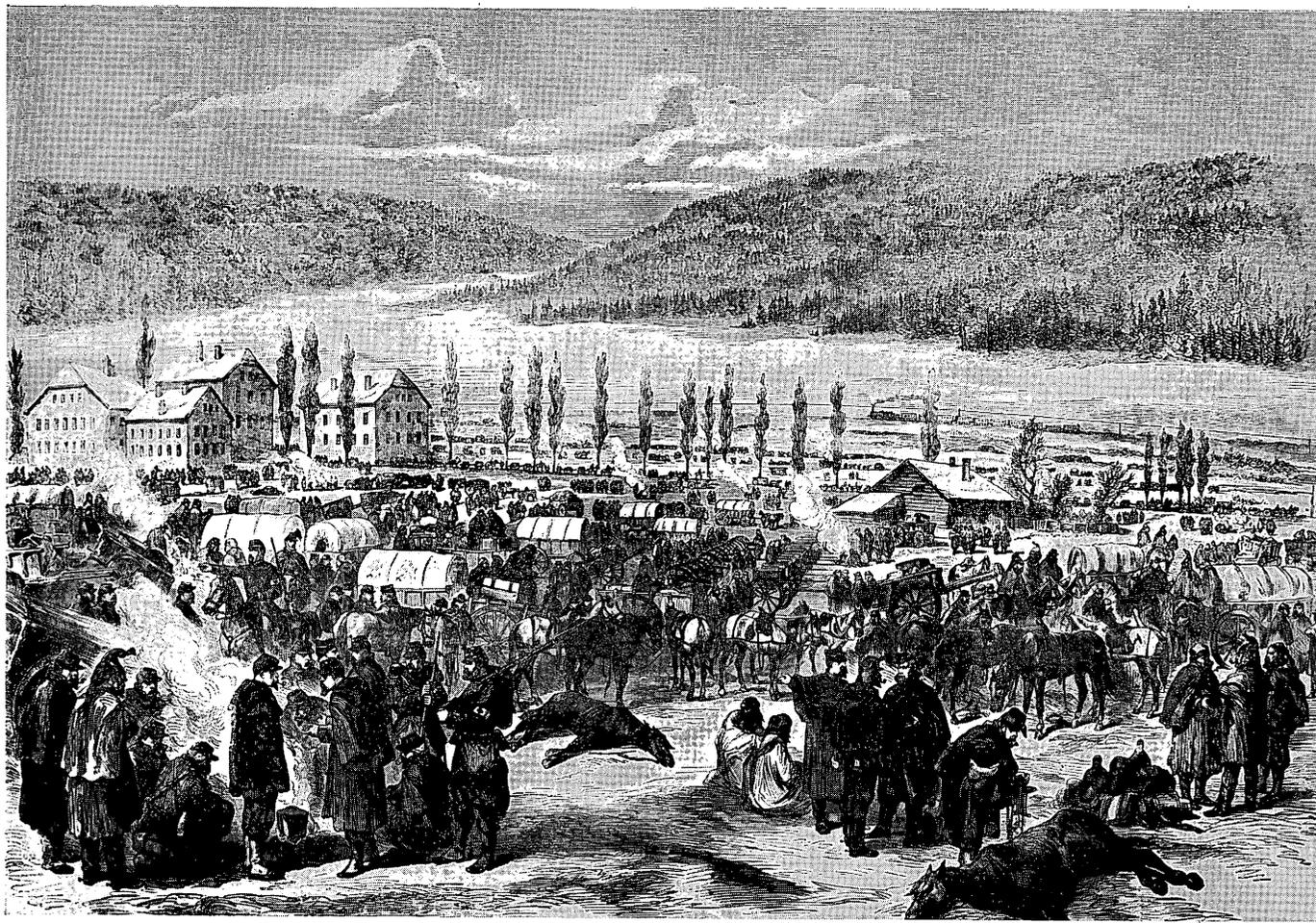
Quelle ne fut pas sa stupeur quand le 31 janvier vers deux heures du matin, il prit connaissance de la réponse — parfaitement courtoise à la vérité — que lui faisait tenir, par le retour de son parlementaire, le commandant en chef de l'Armée du Sud ! C'est alors seulement qu'il apprit que l'armistice du 28 janvier n'était pas applicable à son théâtre d'opérations, et, qu'en exécution des ordres reçus, son adversaire poursuivrait ses opérations jusqu'à la totale mise hors de cause de l'Armée de l'Est. Licence, toutefois, lui était laissée de capituler, ce qui épargnerait aux deux belligérants une effusion de sang désormais inutile.

Dans l'intervalle de la démarche française et de la réponse allemande, les événements avaient suivi leur cours. Le 14<sup>e</sup> A.K. tâtait les défenses de Besançon et franchissait la Loue, de sorte qu'on l'attendait incessamment à Morteau ; le 7<sup>e</sup> se trouvait aux abords immédiats de Pontarlier, mais surtout le 2<sup>e</sup> A.K., dans la soirée du 30, s'était emparé de Frasne, à la faveur de la désorganisation qui gagnait dans les rangs français ; l'annonce de l'armistice, effectivement, avait eu raison du peu de moral qui demeurait à l'Armée de l'Est. A telles enseignes qu'en dépit d'un ordre exprès du général Clinchant, le défilé de Vaux qui conduit de Frasne au lac Saint-Point fut laissé sans défense. Pour peu qu'ils eussent bourré, rien donc n'aurait pu empêcher les Allemands d'intercepter au carrefour de La Cluse-et-Mijoux, la route des Verrières et celle de Vallorbe, et de réaliser de la sorte un second Sedan autour de Pontarlier.

Au cours de la matinée du 31 janvier, un télégramme de Gambetta confirma à Clinchant ce qu'il soupçonnait déjà, à savoir que Manteuffel ne



Dames lavant les pieds des blessés à Neuchâtel, janvier 1871. Bois gravé d'après un dessin d'Auguste Bachelin (*L'Illustration*, 8 avril 1871).



Parc d'artillerie de l'armée Bourbaki à Travers. Gravure sur bois, d'après un dessin de Paul de Pury (*The Illustrated London News*, 25 février 1871).

l'avait pas trompé en lui affirmant que l'Armée de l'Est était exceptée de l'armistice :

En conséquence, concluait le ministre de la Guerre, vous avez à vous comporter comme un belligérant distinct et indépendant, et dès lors employer la voie de la force ou des négociations à votre appréciation et au mieux des intérêts et de l'honneur de votre Armée. <sup>25</sup>

Le commandant de l'Armée de l'Est se déroba à l'alternative de la « force » ou des « négociations » qui lui était proposée de Bordeaux, et à 12 h. 30, il remettait au lieutenant-colonel Chevals, son premier aide de camp, un ordre écrit lui prescrivant de se rendre aux Verrières et :

d'entrer immédiatement en relations avec le commandant des troupes suisses de la frontière, afin de s'entendre directement avec lui sur les mesures à prendre dans le cas où il deviendrait nécessaire que la première armée française passât sur le territoire de la Confédération helvétique. <sup>26</sup>

Comme on voit, cet ordre n'envisageait encore l'internement qu'à titre d'hypothèse. Dans la soirée du même jour, un conseil de guerre convoqué à Pontarlier, et auquel furent appelés à opiner tous les généraux de division, conclut qu'il fallait, sans tarder, passer de l'hypothèse à l'exécution, et priver ainsi les « Prussiens » de l'énorme butin sur lequel ils s'apprêtaient à faire main basse, étant bien entendu, toutefois, que les troupes qui conservaient la possibilité de gagner Morez par le chemin de la Chapelle-des-Bois, se soustrairaient à l'internement.

Ses ordres donnés dans ce sens, le général Clinchant se transporta avec son état-major aux Verrières-de-Joux où il installa son dernier P.C.

\* \* \*

Ecrivant de Neuchâtel à sa femme, le 3 février 1871, le colonel Aubert, commandant de la 3<sup>e</sup> Division, se répandait dans les termes les plus acerbes sur le compte de ces « Messieurs de Berne » qui, sous couleur d'économie, s'étaient refusés à prendre en temps utile les mesures de mobilisation qui s'imposaient dès l'instant où les hostilités se rapprochaient de notre frontière, ce qui, au surplus, avait imposé des efforts tout à fait déraisonnables aux troupes déjà sous les armes.

Et poursuivant sur sa lancée, il ne laissait pas d'écrire :

Je suis profondément dégoûté de voir combien le Conseil fédéral a fait preuve de négligence, d'impuissance et de mauvaise volonté à écouter les avis de ceux qui étaient à la brèche. Heureusement que la Providence nous vient en aide, car si c'était le Conseil fédéral qui dût sauver la Suisse, elle serait bien près d'être perdue. <sup>27</sup>

Remarquons à cet égard qu'Aubert n'était pas un ami du régime et que, le 8 octobre 1847, encore que major fédéral et instructeur en chef des Ecoles centrales de Thoune, il quittait Genève pour un voyage en Italie. A la veille de la guerre du Sonderbund, il n'entendait pas, comme il l'écrit en propres termes, être obligé de servir une cause qu'il « détestait. <sup>28</sup> ». Démissionnaire en 1848, il vit sa démission refusée par la Diète qui le fit rayer de la liste des officiers d'état-major général, et n'y fut réintégré qu'en 1854, grâce à la faveur du général Dufour qui, à juste titre, appréciait hautement ses éminentes capacités militaires.

Ses appréciations, au moins dans une certaine mesure, se ressentent donc de ce préjugé peu favorable aux radicaux qui, à cette époque, assumaient seuls les responsabilités du gouvernement fédéral. On n'en remarquera pas moins que le général Herzog ne se tenait pas pour plus satisfait de la situation qui lui avait été créée par l'autorité politique, et qu'en faisant à tête reposée l'histoire du service actif 1870-1871, les Secrétan (1894), les Jacky (1914), les Galiffe (1917) et les Paul-Edmond Martin (1921) <sup>29</sup> ont, chacun pour sa part, quoique en termes moins vifs que le colonel Aubert, relevé et incriminé la carence dont fit preuve le Conseil fédéral en cette occasion.

Le 19 janvier, le général Herzog reprenait son commandement et trouvait sous ses ordres la 3<sup>e</sup> Division, constituée de bric et de broc, ainsi qu'on a vu, et la 5<sup>e</sup> Division (colonel Meyer) mobilisée de la veille. En présence des quelque 120.000 Français et 40.000 Allemands au contact sur la Lisaine, il sollicita, tout aussitôt, du Conseil fédéral l'acheminement de la 5<sup>e</sup> Division sur Bâle, et la mise sur pied de la 4<sup>e</sup> Division (colonel Bontemps) qui serait dirigée sur Bienne.

Sa première demande fut satisfaite ; quant à la seconde, il fut invité à se contenter d'un bataillon de carabiniers et de deux batteries de montagne à mobiliser dans les Grisons. Sur de nouvelles instances de sa part auprès du chef du Département militaire fédéral, il finit par obtenir gain de cause. Mais on était déjà le 21 janvier, et le temps nécessaire à cette grande unité pour mobiliser et pour se rassembler sur les positions prévues, sa droite à Montfaucon et sa gauche à la Chaux-de-Fonds, et l'on serait déjà le 27 janvier.

Or ce jour-là et les suivants, il se précisa successivement que l'Armée de l'Est était coupée de ses communications avec le reste de la France, puis qu'elle retraitait de Besançon sur Pontarlier, enfin qu'elle serait vraisemblablement acculée à la frontière suisse entre Morteau et Jougue. Le dispositif prévu par le général Herzog et qui s'étendait de Porrentruy à la Chaux-de-Fonds, ne répondait donc plus à l'évolution de la conjoncture stratégique.



*O. Huguenin.*

Cuirassier français et clocher de Bôle, par Oscar Huguenin (Planche tirée de l'album *Scènes de l'entrée des soldats de l'Armée de l'Est*, 1871. Bibliothèque centrale, Zurich).

Aussi bien, après avoir fait appel aux gouvernements des cantons de Neuchâtel et de Vaud pour qu'ils missent sur pied les bataillons ressortissant à leur autorité, le général Herzog, dans la nuit du 28 au 29 janvier, adopta-t-il les dispositions suivantes :

1<sup>o</sup> La 3<sup>e</sup> Division quittant l'Ajoie relèverait la 4<sup>e</sup> qui se déployait entre Montfaucon et la Chaux-de-Fonds.

2<sup>o</sup> La 4<sup>e</sup> Division se porterait sur le Locle, les Verrières et Sainte-Croix pour barrer les directions de Morteau et de Pontarlier.

3<sup>o</sup> La 5<sup>e</sup> Division qui, entre temps s'était portée dans les Franches-Montagnes, s'embarquerait à la Chaux-de-Fonds et à Bienne à destination d'Yverdon, d'Orbe et de Cossonay, avec la même mission au col de Jougne.

4<sup>o</sup> Le Q.G. de l'Armée s'installerait à Neuchâtel, le 29 janvier.

Toutes mesures judicieuses assurément, mais tardives en raison des lenteurs du Conseil fédéral, pourtant suffisamment renseigné sur l'évolution menaçante de la situation.

Elles allaient, de ce fait, imposer un rude effort aux troupes, particulièrement à celles de la 7<sup>e</sup> Brigade (3<sup>e</sup> Division) appelées à se porter de Porrentruy sur la Chaux-de-Fonds par Delémont, Glovelier et Saignelégier (89 km) sur des routes fortement enneigées. L'urgence de la situation engendra l'embouteillage des communications télégraphiques, cependant que le recours à la voie ferrée, parallèlement à celui de la route, provoqua souvent des dislocations de l'ordre de bataille normal au sein des divisions et même des brigades, ce qui ne simplifiait pas la tâche du commandement. Quoi qu'il en soit, le 31 janvier à minuit, au moment où le général Herzog débarquait aux Verrières, la 12<sup>e</sup> Brigade (colonel Rilliet) de la 4<sup>e</sup> Division, de concert avec les troupes cantonales, s'y trouvait installée depuis quelques heures. Il était temps...

\* \* \*

Dès le 28 janvier, d'ordre du général Herzog, le lieutenant-colonel Grandjean et le major de Guimps de son état-major avaient été envoyés à Pontarlier pour y recueillir au P.C. de l'Armée de l'Est tous renseignements concernant sa situation et ses intentions. Ils ne furent pas éconduits et purent de la sorte annoncer à leur chef qu'en entrant en Suisse, les Français ne faisaient aucune difficulté pour déposer les armes.

Le surlendemain, vu l'incertitude où l'on était à Neuchâtel touchant l'inclusion de l'Armée de l'Est dans l'armistice de Versailles, le lieutenant-colonel Sieber, premier-adjutant du général Herzog, fut à son tour envoyé à Pontarlier pour éclaircir cette affaire. Il y reçut, de la bouche même du général Clinchant, tous les renseignements désirables, ainsi que l'assurance

que si les troupes françaises se présentaient à la frontière suisse, elles le feraient en amies.

Nous avons vu tout à l'heure l'ordre donné par Clinchant au lieutenant-colonel Chevals ; ce qui l'amena aux Verrières, le 31 janvier vers deux heures de l'après-midi. C'est sans doute cette démarche qui décida le commandant en chef suisse de se porter à la frontière. Il venait de s'installer dans la maison de M. Martin « commissionnaire », quand reparut Chevals se disant porteur d'ordres verbaux le chargeant de traiter du passage. Il lui fut répondu qu'on ne pouvait rien faire, à moins qu'il n'exhibât des pleins pouvoirs en bonne et due forme. La difficulté fut vite aplanie, puisque aussi bien Clinchant, en ce moment, se trouvait à deux pas.

C'est ainsi que le 1<sup>er</sup> février, vers 3 heures et demie du matin, le lieutenant-colonel Chevals s'asseyait à une table en compagnie de ses camarades suisses Sieber et de Guimps, et, sans autre discussion, tous trois prirent note de la convention d'internement que le général Herzog dicta debout.

Quelques minutes plus tard, aux Verrières de Joux, le général Clinchant apposa sa signature au bas des trois exemplaires de la convention, et, tout aussitôt, commença le triste défilé de 87.847 officiers, sous-officiers et soldats, de 11.800 chevaux, de 285 canons et mitrailleuses et de 1158 véhicules de l'Armée de l'Est, pénétrant sur sol suisse par les Verrières, Sainte-Croix, Vallorbe, Ballaigue et la vallée de Joux. Seules, les divisions Cremer et Aries avaient réussi, par Morez et les Rousses, à se soustraire à l'encerclement. Environ 20.000 hommes étaient venus grossir la garnison de Besançon et 15.000 étaient tombés aux mains du général von Manteuffel.

Les prisonniers de cette malheureuse armée eussent été beaucoup plus nombreux, et les opérations d'internement, peut-être rendues impossibles, si quelques bataillons du 18<sup>e</sup> C.A., s'appuyant sur les ouvrages du château de Joux, de la Cluse et du Larmont n'avaient pas, ce même 1<sup>er</sup> février, opposé une victorieuse résistance aux attaques de la Brigade Trossel (2<sup>e</sup> A.K.) qui débouchait de Pontarlier, de sorte que, quand les premières patrouilles allemandes parvinrent à la frontière suisse, elles n'y rencontrèrent aucun ennemi.

Il n'est pas de notre propos de traiter du séjour forcé que firent en Suisse les internés de l'Armée de l'Est. Qu'il nous suffise d'écrire qu'il prit fin à la suite de la signature des préliminaires de paix du 26 février 1871 qui, en leur article 6, prescrivait la libération des prisonniers de guerre, dès leur ratification par l'empereur d'Allemagne et l'Assemblée nationale de Bordeaux. Quant aux frais de l'opération d'internement, évalués d'un commun accord à 12 millions de francs, ils nous avaient été intégralement réglés le 12 août 1872.

Faut-il conclure sur cet épisode d'histoire militaire franco-allemande et franco-suisse ? Nous le ferons en appliquant à cette armée de la République ce qu'en 1938, le colonel Charles de Gaulle écrivait des armées de Napoléon III :

« Pauvre troupe, dont les malheurs injustes demeurent comme une ineffaçable leçon dédiée à ceux qui gouvernent et à ceux qui commandent <sup>31</sup>. »

Eddy BAUER.

#### NOTES

<sup>1</sup> D'après LECOMTE, Ferdinand, colonel fédéral suisse, *Relation historique et critique de la guerre franco-allemande en 1870-1871*. Genève et Bâle, H. Georg, libraire-éditeur, 1874, t. IV, p. XXXII.

<sup>2</sup> D'après SECRÉTAN, colonel, *L'Armée de l'Est, 20 décembre 1870-1<sup>er</sup> février 1871*. Neuchâtel, Attinger Frères, éditeurs, 1894, p. 7.

<sup>3</sup> D'après SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 29.

<sup>4</sup> *Op. cit.*, pp. 259-260.

<sup>5</sup> *Op. cit.*, p. 261.

<sup>6</sup> DUTRAIT-CROZON, H., *Gambetta et la Défense nationale 1870-1871*. Paris, Editions du Siècle, 1934, pp. 246-247.

<sup>7</sup> *Op. cit.*, p. 225.

<sup>8</sup> LE GUILLOU, Louis, *La campagne d'été de 1870*. Paris, Charles-Lavauzelle & C<sup>ie</sup>, 1938, p. 35.

<sup>9</sup> NAPOLÉON I<sup>er</sup>, *Correspondance*. Paris, Imprimerie nationale, 1858, t. 29, p. 393.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> D'après SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 58.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 220.

<sup>14</sup> *Op. cit.*, p. 264.

<sup>15</sup> D'après SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 294.

<sup>16</sup> *Les « papiers » du colonel Aubert 1813-1888*. Genève, Alex. Jullien, 1953, p. 262.

<sup>17</sup> D'après SECRÉTAN, *op. cit.*, pp. 404-405.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 352.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 458.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> *Op. cit.*, p. 333.

<sup>22</sup> D'après LECOMTE, *op. cit.*, p. 333.

<sup>23</sup> D'après SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 494.

<sup>24</sup> GUILLEMIN, H., *La capitulation*. Paris, N.R.F., Gallimard, 1960.

<sup>25</sup> D'après SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 533.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 537.

<sup>27</sup> *Les « papiers », etc.*, p. 292.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>29</sup> JACKY, Ed., lieutenant-colonel, *L'occupation des frontières suisses en 1870-1871*. Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1914.

GALIFFE, colonel-divisionnaire, *L'occupation des frontières par les troupes suisses en 1870-1871*. Genève, Atar, 1917.

MARTIN, Paul-Edmond, major, *L'Armée fédérale de 1815 à 1914*, dans *Histoire militaire de la Suisse*, t. IV. Berne, Commissariat central des guerres (Intendance des imprimés), 1921.

<sup>30</sup> D'après LECOMTE, *op. cit.*, pp. XLV-XLVI. Rappelons à ce propos qu'en 1946, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'événement, la Société suisse des officiers fit apposer une plaque, due au sculpteur P. Roethlisberger, sur la façade de la maison Martin.

<sup>31</sup> *La France et son Armée*. Paris, Plon, « Présences », 1938, p. 176.

N. B. : Pour plus de clarté, nous désignons les corps d'armée français par l'abréviation C.A. et les allemands par A.K. (Armee-Korps).

## LES AUTORITÉS NEUCHATELOISES ET LES ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871

C'est à Neuchâtel que la Société fédérale des officiers devait tenir, en 1870, son assemblée générale. Les dates réservées pour ces assises étaient les 16, 17 et 18 juillet. Cependant, dès l'ouverture de la fête que présidait le colonel Jules Philippin, il fut évident que de graves événements allaient en compromettre la réussite. Effectivement, l'après-midi du second jour déjà, Philippin déclarait la manifestation prématurément close, et les quelques officiers demeurés jusque-là à Neuchâtel hâtaient leur retour. Depuis l'avant-veille, l'état de guerre régnait entre l'empire de France et le royaume de Prusse. Le samedi 16, l'Assemblée fédérale réunie d'urgence avait accordé les pleins pouvoirs au Conseil fédéral, pour défendre la neutralité de la Suisse et l'intégrité de son territoire ; en même temps, elle approuvait les mesures d'urgence prises la veille par l'exécutif. Les cantons avaient été invités télégraphiquement à compléter les cadres de leurs contingents fédéraux, ainsi que le matériel de guerre contenu dans leurs arsenaux. Le 16 juillet, le Conseil fédéral mobilisait cinq divisions qui allaient être placées sous les ordres du colonel Hans Herzog, d'Aarau, élevé par l'Assemblée, le mardi 19 juillet, au rang de général en chef de l'armée suisse.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'à cette époque encore — nous sommes sous le régime instauré par la constitution de 1848, et régi par les lois militaires qui en découlent — l'armée fédérale était formée des contingents mis à la disposition de la Confédération par les cantons. C'étaient ces derniers qui instruisaient et armaient leurs propres milices, suivant des normes imposées par l'Etat central. Les compétences dévolues — ou plus exactement laissées — aux cantons étaient donc, en matière militaire, beaucoup plus étendues qu'aujourd'hui. Les différences d'un canton à l'autre, s'agissant de l'exécution des règlements fédéraux, n'étaient pas minces, en dépit des inspections régulières et obligatoires des officiers de la Confédération. Des conflits de compétence, entre organes fédéraux et cantonaux, s'élevaient fréquemment, et la mobilisation de 1870 — nous le verrons dans le cas neuchâtelois — allait en provoquer plusieurs.

Si les institutions militaires d'alors nous paraissent appartenir à un autre âge, la guerre de 1870 se révèle sous un autre angle, plus proche de nous par le recours, inconnu jusqu'alors, à certains moyens d'ordre technique : nous pensons au chemin de fer et au télégraphe électrique, qui joueront tous les deux un rôle non négligeable. C'est par le chemin de fer

que s'opère, partiellement, la concentration des troupes ; c'est par le télégraphe que le Département militaire fédéral ordonne aux cantons de mettre sur pied les unités qu'ils doivent fournir, et les ordres s'exécutent avant que ne parvienne au chef-lieu la confirmation écrite sous la forme d'un *office*, ou lettre officielle.

Dans la journée du 16 juillet, nous l'avons vu, est décidée la mobilisation partielle de l'armée suisse. Neuchâtel doit fournir quatre contingents : le bataillon d'infanterie 6, les compagnies de carabiniers 14 et 17, la compagnie de guides 6. Le Conseil d'Etat, qui siège dès lors presque chaque jour, charge aussitôt son département militaire des mesures d'exécution ; ce dernier est autorisé à faire l'acquisition du matériel nécessaire pour compléter l'équipement de ces corps, en imputant la dépense sur un crédit que le Conseil d'Etat demandera au Grand Conseil au cours de la session d'automne. Dans la même séance, l'exécutif décide la mise de piquet des autres troupes du contingent, non touchées par l'ordre de mobilisation.

Le Conseil d'Etat, dont nous allons suivre pendant près d'une année les actes de gouvernement, est, à la différence de celui que nous connaissons aujourd'hui, un collège de sept membres élu pour trois ans par le Grand Conseil, et comptant neuf départements. Issu des élections de 1868, il sera renouvelé en juin 1871, soit au terme des événements que nous retraçons. C'est alors que Numa Droz, au départ de sa fulgurante carrière politique, entrera à l'exécutif cantonal, où il remplacera Frédéric-Auguste Monnier. En attendant, il rédige à la Chaux-de-Fonds le *National suisse*, organe du parti radical, et prend une part déjà active aux débats du Grand Conseil. En fait, depuis la mort d'Alexis-Marie Piaget, le 1<sup>er</sup> juillet 1870, le Conseil d'Etat est réduit à six membres ; le siège libre sera occupé par Henri Touchon, élu (contre Edouard Perrochet) le 28 novembre, mais qui n'entrera en fonction qu'au mois de janvier 1871, à la tête du Département militaire. Pendant la vacance, c'est Eugène Borel — un futur conseiller fédéral lui aussi — qui occupe ce poste aux graves responsabilités, et de plus, fort exposé à la critique. Charge d'autant plus lourde qu'Eugène Borel assume en même temps la présidence du collège exécutif. C'est lui qui aurait dû, s'il n'avait été mobilisé lui-même, recevoir le serment des troupes neuchâtelaises partant en campagne. Cette cérémonie a lieu le 19 juillet, à Neuchâtel. Parties le matin de Colombier où elles ont mobilisé, les unités d'infanterie (les guides ont déjà gagné le quartier général de la II<sup>e</sup> division, à Bienne) se massent sur la place du Collège — la place du Gymnase comme on disait alors ; à 11 heures et demie, les membres du Conseil d'Etat pénètrent nu-tête au centre du carré formé par les troupes, et le vice-président, Georges Guillaume, fait lecture du serment fédéral. « Nous le jurons ! » répondent



République et Canton de Neuchâtel.

DÉPARTEMENT MILITAIRE.

ORDRE DU JOUR.

Tous les officiers, sous-officiers et soldats appartenant au bataillon n° 6, aux compagnies de carabiniers n° 14 et 17, reçoivent par la présente l'ordre de se présenter au Château de Colombier, porteurs des effets réglementaires, **lundi 18 juillet courant**, à 9 heures du matin. Ceux qui ne paraîtront pas, seront poursuivis comme déserteurs.

Neuchâtel, le 16 juillet 1870.

Le Chef du Département militaire,

**EUGÈNE BOREL.**

les hommes en se découvrant ; puis c'est le départ pour la frontière, aux postes assignés par le commandant de la II<sup>e</sup> division, colonel Jacques de Salis-Jenins.

\* \* \*

La mise sur pied de guerre de l'élite neuchâteloise allait poser de sérieux problèmes économiques aux familles des mobilisés. Conscient de cette situation, le Conseil d'Etat, par arrêté du 18 juillet déjà, décidait de mettre en application obligatoire un article de la loi militaire neuchâteloise de 1861, ainsi conçu : « A la demande de leurs ressortissants, qui se trouvent au service de campagne, les communes ou municipalités sont tenues de former un conseil pour soigner, sans rétribution, l'économie domestique de chacun d'eux, tant habitants que communiens indistinctement. » Programme généreux et vague tout à la fois, l'intervention de ces comités de bienfaisance dépendant à la fois des ressources des communes et de l'appréciation — bien subjective — des besoins particuliers. Le malheureux dualisme commune-municipalité, qui durera jusqu'en 1888, était source de litiges dans ce domaine aussi. Le 6 août 1870, après avoir pris contact avec la municipalité de la Chaux-de-Fonds, le Conseil d'Etat statua d'une façon générale que « l'article en question impose une charge aux municipalités (pour les localités, bien entendu, où elles existent !) ; que l'obligation de subvenir aux besoins des militaires en service actif doit être assimilée à un service public spécial et extraordinaire à la charge de la caisse municipale ; enfin que les municipalités peuvent légalement établir une taxe ou des centimes additionnels pour y subvenir, sans cependant qu'il leur soit interdit par là d'accepter les souscriptions volontaires qui seraient faites par des citoyens ». En même temps, le gouvernement cantonal entreprenait une démarche auprès de celui de Berne en vue d'obtenir, en faveur des donateurs neuchâtelois, la suppression des droits d'« ohmgeld » grevant les caisses et fûts de vin expédiés aux soldats stationnés dans le Jura : le succès n'en fut pas complet, car seuls les envois ne dépassant pas dix pots fédéraux (quinze litres) purent jouir de l'exemption des droits bernois.

Si, à la campagne, les travaux des champs pouvaient bénéficier de l'entraide bénévole des non mobilisés, il n'en allait pas de même dans les localités industrielles des Montagnes neuchâteloises. Là sévissait le marasme économique provoqué par la fermeture des frontières, le resserrement du crédit et l'insécurité du lendemain. Un groupe de négociants de la Chaux-de-Fonds, parmi lesquels se distinguait Arnold Grosjean, fabricant d'horlogerie (et futur conseiller national), projeta la fondation d'une Banque industrielle par actions qui, pendant une durée limitée, pourrait fournir

aux entreprises touchées par la crise les liquidités qui leur faisaient défaut, empêchant par là l'avilissement des prix des produits horlogers et le chômage. Le Conseil d'Etat, estimant sans doute que les établissements de crédit existants devaient faire face à la situation, refusa d'accorder sa sanction aux statuts de la banque, laquelle ne put voir le jour que beaucoup plus tard. Il n'accepta pas non plus, malgré certaines sollicitations, d'ordonner la suspension momentanée des actions judiciaires (poursuites), mesure, estimait-il, indigne d'un Etat de droit.

La crise, en fait, ne dura pas. Le trouble apporté par les hostilités dans la « fabrique » de Besançon, concurrente de l'industrie neuchâteloise, provoqua même, sur certains marchés, l'éviction des produits de l'industrie française. Et surtout, l'évolution rapide des événements militaires sur un théâtre d'opérations éloigné de nos frontières allait permettre au général de congédier une partie de ses troupes. Le 25 août, toutes les unités neuchâteloises avaient regagné le canton pour y être démobilisées. Les trois grandes municipalités réservèrent à leurs soldats une réception officielle : à Neuchâtel, sur la place des Halles ; à la Chaux-de-Fonds, dans le jardin de la Fleur-de-Lys ; au Locle, au cercle de l'Union républicaine. Des fanfares accueillaient sur le quai des gares les hommes rendus à la vie civile...

\* \* \*

Mais si la perspective de voir la Suisse mêlée au grand conflit semblait devenue illusoire, l'image même de la guerre se présentait alors aux Neuchâtelois sous une forme différente : celle des réfugiés. Le 13 août, Eugène Borel communiquait au Conseil d'Etat une dépêche du président de la Confédération, Jakob Dubs, annonçant l'expulsion de France des Allemands qui s'y trouvaient établis. Dans l'idée qu'une bonne partie d'entre eux traverserait le canton de Neuchâtel, il chargeait le Conseil des mesures nécessaires pour leur réception en Suisse et leur rapatriement. Le Gouvernement neuchâtelois était prié d'établir aux Verrières un commissariat à cet effet. Aussitôt, deux conseillers d'Etat, Eugène Borel et Louis-Constant Lambelet, furent délégués à la frontière, munis des instructions nécessaires. Les commissaires d'accueil furent choisis en la personne de Jérémie-Louis Martin, d'Alphonse Petitpierre et de Lambelet lui-même qui assurait la liaison avec le Conseil d'Etat. On allait assister alors à un incroyable défilé d'individus surpris par l'ordre d'expulsion, et transportés à la frontière suisse dans des conditions fort précaires. Dès le 15 août, Neuchâtel vit ainsi passer environ 13.000 personnes, la plupart dans un grand dénuement. Car les mesures prises par la France concernaient non seulement les sujets

dés puissances hostiles, mais des Suisses également ; on vit même passer parmi les expulsés des Autrichiens, des Belges et des Italiens ! Avant même l'arrivée du gros des réfugiés, un centre d'accueil avait été organisé par les commissaires à Pontarlier, puis aux Verrières et à Neuchâtel où le plus grand nombre, arrivant par le train de minuit, étaient nourris et logés. Dans la semaine du 28 août au 4 septembre, il en passa 5700 : un seul convoi en comptait 1080 ! Un comité privé d'accueil, présidé par Etienne Born, professeur de langue allemande aux Ecoles industrielles de Neuchâtel (et plus tard à l'Académie), obtint du Conseil d'Etat une avance de fonds pour payer les frais d'hébergement dus au restaurateur Haller, tenancier du buffet de la Gare (26 août), la bienfaisance privée faisant le reste. Le total des sommes avancées par l'Etat de Neuchâtel pour les bons de transport, les viatiques, les frais d'entretien et autres s'éleva à 65.672 francs, somme que la Confédération lui remboursa dans la suite.

D'autres difficultés sollicitaient le pouvoir cantonal ; ainsi, le modeste corps professoral de l'Académie perdit, du fait de la guerre, deux de ses meilleurs éléments : Léonce Terrier, professeur de mathématiques supérieures, et Ferdinand Buisson, chargé de l'enseignement de la littérature comparée et de la philosophie. Le premier, mobilisé au début d'août, fut affecté à la défense des forts de Paris ; Buisson, pour sa part, attendit le 4 septembre pour se mettre à la disposition du gouvernement provisoire. Il ne reviendra plus à Neuchâtel, assumant après la guerre d'importantes tâches dans son pays d'origine ; au contraire de Terrier qui, lui, tint à reprendre dans la suite son enseignement à l'Académie.

L'envergure et la durée inattendue du conflit donnaient lieu à toutes sortes d'inquiétudes qu'alimentaient, comme c'est le cas en pareilles circonstances, de faux bruits. Renseigné par ses préfets, le Conseil d'Etat s'efforçait à une juste appréciation des choses, évitant les mesures inopportunes ou tracassières. Il fallait pourtant tenir compte de la crainte éprouvée dans le pays qu'on en vînt à manquer de vivres. Le 28 août, informé que 1000 quintaux (!) de lard avaient été expédiés du Locle en France, il se décida à intervenir auprès du Conseil fédéral pour que ce dernier mît un frein à l'exportation du bétail et de la viande de boucherie. « On peut s'attendre, écrivait-il à Berne, à ce que d'autres envois du même genre... seront exportés de la Suisse pour les besoins de l'armée française ; nous allons ainsi nous trouver dans une position assez critique par suite de la défense faite par le gouvernement français de laisser sortir de l'Empire les céréales et le bétail. » L'exécutif fédéral, bien que sollicité dans le même sens d'autres côtés encore, ne jugea pas devoir prendre des mesures restrictives quant à l'exportation des denrées. Il fut répondu au Conseil d'Etat neuchâtelois,

cinq jours plus tard, qu'il y avait en Suisse pénurie de fourrages, alors que le cheptel bovin existait en quantité bien suffisante. Les mesures prohibitives de la France étaient provisoires ; cas échéant, on pourrait compter sur les Etats de l'Union douanière allemande pour assurer l'approvisionnement du pays. Il n'en reste pas moins que le commerce international pâtissait des événements. A la fin d'août, le Conseil d'Etat dut intervenir auprès des pouvoirs fédéraux en faveur d'un négociant de Neuchâtel, Alexandre Lambelet, dont les marchandises, commandées en France, avaient été mises sous séquestre à Pontarlier, en application d'un décret impérial prohibant la sortie des céréales et des farineux alimentaires. Or, les marchandises en question — des sacs d'avoine et des balles de riz — destinées à la consommation intérieure neuchâteloise, avaient été achetées et mises en route avant la promulgation du décret du 21 août.

\* \* \*

La Suisse, en proclamant sa neutralité aux belligérants, ainsi qu'à toutes les puissances garantes des traités de 1815, avait pris l'engagement, dès le début du conflit, de défendre l'intégrité de son territoire. Elle s'était déclarée prête, par l'organe du Conseil fédéral (note du 18 juillet), à observer « loyalement » cette position de neutralité que lui dictaient les traités européens, et qui répondait à ses propres besoins. Cet engagement supposait de la part des autorités une grande vigilance quant à l'application des mesures matérielles destinées à faire respecter cette neutralité : interdiction des exportations d'armes, du transit des mobilisés, confiscation des armes apportées sur territoire suisse par les réfugiés et les déserteurs, internement de ces derniers à une distance convenable de la frontière. Canton limitrophe de la France, celui de Neuchâtel était appelé à coopérer directement à ces mesures. En fait, jusqu'au 4 septembre, le gouvernement cantonal n'eut pas à intervenir. Le conflit restait lointain et l'opinion, dans sa majorité, peu encline à favoriser un des belligérants. Cependant, les grandes défaites de la France, à la fin d'août, avaient provoqué en Suisse une certaine fermentation des esprits. La situation apparut d'autant plus délicate au Conseil fédéral qu'une propagande étrangère s'efforçait de montrer que la Suisse n'observait pas correctement sa position neutre : pour les Allemands, sa population sympathisait avec la France, alors que dans ce dernier pays on disait la Suisse favorable à la cause prussienne. Il importait donc de couper court à ces bruits, susceptibles, s'ils prenaient corps, de compromettre la sécurité même de notre pays. Par circulaire du 20 août, le Conseil fédéral recommanda donc aux gouvernements cantonaux d'exercer une

surveillance active, pendant la durée de la guerre, sur les manifestations de l'opinion publique, et d'« intervenir avec énergie et immédiatement contre des tentatives de compromettre, soit verbalement, soit par écrit ... la neutralité de la Suisse ». On recommandait tout particulièrement aux cantons d'obtenir des organes de la presse de ne pas prendre parti ostensiblement pour l'un ou l'autre des belligérants, et de refuser l'insertion d'articles de source douteuse ou contenant des insinuations mensongères.

La révolution du 4 septembre et l'établissement à Paris d'un gouvernement provisoire républicain allaient provoquer dans le canton de Neuchâtel certaines répercussions d'ordre politique, et obliger le Conseil d'Etat à redoubler de vigilance et de diplomatie. Jusqu'alors, nous l'avons vu, les problèmes matériels du jour l'avaient emporté dans les esprits sur l'aspect politique du conflit. Dès le moment où l'Empire s'écroula, une fraction importante de l'opinion publique prit fait et cause pour la France républicaine envahie, et dénonça les ambitions conquérantes de son vainqueur. Cet état d'esprit était naturellement celui des milieux radicaux, alors que les conservateurs se plaisaient à dénoncer les signes de décomposition de la France et l'anarchie qui menaçait ce pays. Suivant un rapport du préfet de la Chaux-de-Fonds, Ulysse Joseph, un groupe d'exaltés de cette localité se déclara même disposé à faire passer des armes en France pour marquer sa sympathie à l'égard de ce pays. Le préfet fut alors chargé d'intervenir : cas échéant, il devait bien entendu arrêter les envois d'armes et empêcher toute manifestation trop visible, pouvant mettre en danger la neutralité suisse. Mais ces mesures seraient discrètes pour ne pas ébruiter les faits signalés en leur donnant plus de portée qu'ils n'en avaient réellement. Les auteurs des faits incriminés seraient convoqués au bureau du préfet qui attirerait leur attention sur les rigueurs de la loi en matière d'infraction au statut de neutralité, et les engagerait à plus de discrétion (10 septembre).

En revanche, à l'égard de *La Solidarité*, l'éphémère organe de la Fédération jurassienne, de tendance anarchiste, le Conseil d'Etat crut devoir agir plus énergiquement. Ce journal, rédigé à Neuchâtel par James Guillaume, publia le 5 septembre un appel aux « internationaux » allemands à venir au secours de leurs frères de France, en se soulevant contre la tyrannie prussienne. Il demandait aussi aux socialistes révolutionnaires suisses d'envoyer aux insurgés français de l'argent et des armes. « Internationaux du monde entier, concluait-il, ceci est l'aurore du jour nouveau, du jour de la justice qui se lève sur l'humanité. Vive la République sociale universelle ! » A peine le journal était-il diffusé que la préfecture de Neuchâtel, sur l'ordre du Conseil d'Etat, instruisait une enquête préliminaire à l'intention du Conseil fédéral, et faisait saisir les exemplaires non encore

vendus. Les paquets destinés à la France et à la Belgique furent arrêtés à temps, ainsi que les exemplaires qui devaient être vendus à Genève ; seuls échappèrent les paquets déjà partis pour Leipzig. Le Conseil fédéral étendit l'interdiction du journal à tout le territoire suisse, mais renonça, devant les mesures prises par le Conseil d'Etat neuchâtelois, à demander l'arrestation du rédacteur. Ce dernier n'était autre que le fils du conseiller d'Etat Georges Guillaume, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes ! En envoyant au Conseil fédéral les pièces du dossier, le Gouvernement neuchâtelois constatait avec satisfaction que l'appel de James Guillaume n'avait rencontré aucun écho dans la population. Quant à l'imprimeur, comme il avait pris l'engagement de ne plus se livrer, à l'avenir, à des actes de nature à porter atteinte à la neutralité suisse, il ne fut pas inquiété (7 septembre).

\* \* \*

On espérait beaucoup alors que l'abdication de Napoléon III allait amener rapidement la fin des hostilités. La Prusse et ses alliés ayant refusé de reconnaître le nouveau gouvernement de la France, qui lui offrait la paix, les combats se poursuivirent. Bientôt le théâtre de la lutte se rapprocha de la Suisse ; de nouvelles levées devinrent nécessaires. Le 4 novembre, la mobilisation du bataillon neuchâtelois 23 était décidée ; deux jours plus tard, les troupes prêtaient serment avec le même cérémonial et sur le même emplacement que le 19 juillet précédent, puis elles se rendirent à la gare pour être transportées par voie ferrée à la Chaux-de-Fonds. Ce service allait être plus long, et surtout plus pénible que le précédent, car on était au seuil de l'hiver. Pour le peuple neuchâtelois, une période mémorable commençait.

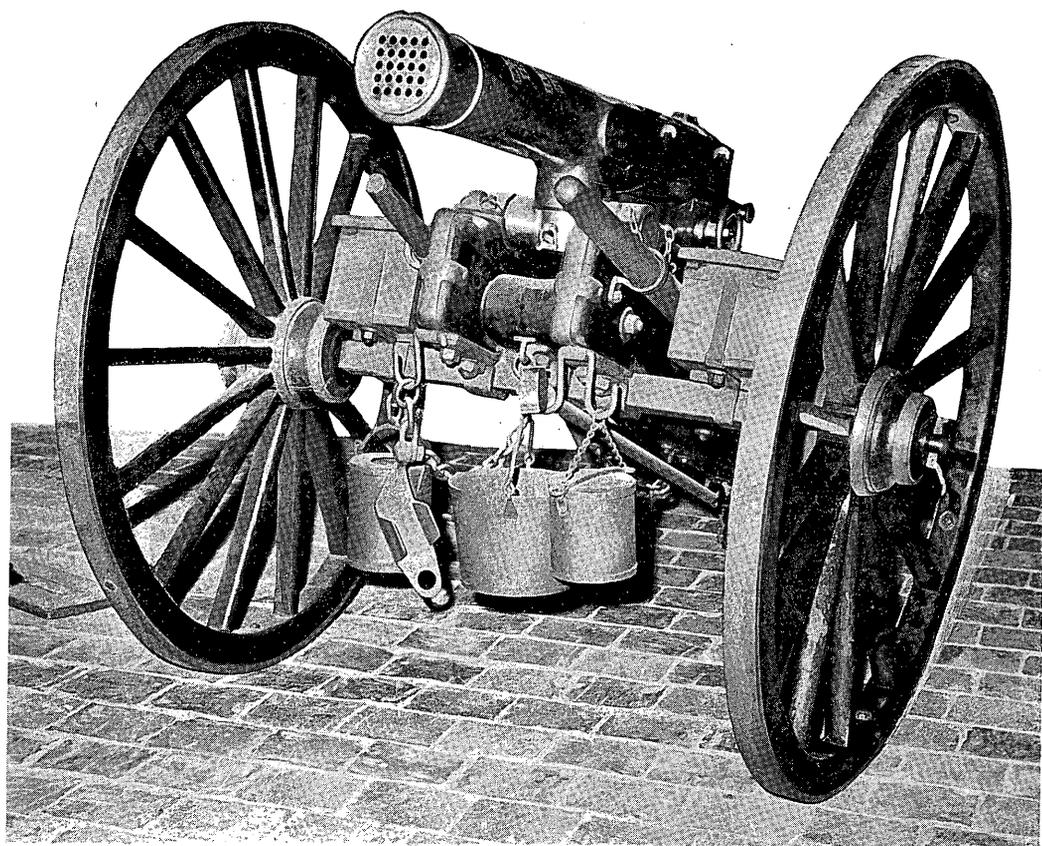
Elle s'ouvrit par un incident assez mortifiant. Le 22 novembre, le conseiller fédéral Welti, chef du Département militaire, écrivait au Conseil d'Etat neuchâtelois la lettre suivante :

Nous avons l'honneur de vous informer que l'éventualité d'événements survenant de l'autre côté de la frontière pourrait nécessiter également l'occupation d'une partie de la frontière de votre canton. En conséquence, le Conseil fédéral a décidé de faire occuper militairement la vallée de La Brévine, et nous avons ... invité le commandant de la VIII<sup>e</sup> brigade à détacher le N<sup>o</sup> 45 (Vaud) de sa brigade et à l'envoyer par Saignelégier et Le Locle à La Chaux-du-Milieu et à La Brévine...

Dans sa séance du lendemain, le Conseil d'Etat décida de demander des explications au Département militaire fédéral. En effet, il paraissait

évident que ces mesures étaient moins destinées à parer une violation, très improbable alors, du territoire national, qu'à prendre des sécurités d'ordre politique. Il n'ignorait pas les bruits fâcheux qui circulaient dans les milieux fédéraux touchant les sentiments germanophiles — ou plus exactement prussophiles — de quelques vallées des Montagnes neuchâteloises où s'étaient recrutés les insurgés de 1856. Soupçons auxquels un article paru dans la *Revue militaire suisse* du 24 novembre, mais rédigé naturellement quelques jours plus tôt, sembla donner une sorte de consécration officielle. S'agissant des mouvements de troupes en question, l'auteur écrivait ceci : « [Ils] s'exécutent cette fois par les Montagnes de Neuchâtel, soit pour alléger la route de Bienne fort chargée tout cet été, soit pour montrer, dit-on, les couleurs fédérales à quelques populations neuchâteloises se livrant à des manifestations prussiennes. On dit aussi que si ces manifestations se continuaient, le vallon de la Sagne et quelques autres localités seraient occupées par la 7<sup>e</sup> brigade et que le reste de la III<sup>e</sup> division serait mis sur pied. » Affirmations d'une crédibilité particulière — en dépit du prudent « on dit » — étant donné la personnalité du rédacteur de la *Revue*, le colonel-divisionnaire Ferdinand Lecomte, chef d'état-major de la II<sup>e</sup> division ! Ces lignes, reprises par le *National suisse* (26 novembre), devaient produire dans le canton de Neuchâtel une émotion considérable, et susciter une vive polémique qui trouva, en séance du Grand Conseil, un écho particulièrement sonore ! Mais avant même que la mesure annoncée fût rendue publique, Eugène Borel, député à Berne, y avait obtenu du président de la Confédération (Dubs) et du chef du Département militaire (Welti) les apaisements nécessaires : il pouvait assurer ses collègues du Conseil d'Etat que les mouvements de troupes incriminés étaient bien destinés à prévenir les faits de guerre pouvant surgir à la frontière, et, secondairement, à empêcher l'introduction clandestine du bétail français suspect de peste bovine. D'ailleurs, peu après, ces manœuvres furent annulées, et on rappela en toute hâte le bataillon vaudois qui s'était avancé jusqu'au Noirmont pour qu'il prenne position à la frontière sur territoire bâlois et soleurois. Le Conseil d'Etat n'en tint pas moins à exprimer fermement au Conseil fédéral son point de vue sur l'incident :

Le canton de Neuchâtel, écrivait-il le 26 novembre, se prêterait volontiers à toutes les mesures que le Conseil fédéral croira devoir prendre dans l'intérêt de notre neutralité et de la défense de notre territoire, ainsi que pour prévenir l'irruption des fléaux qui désolent les pays voisins. Quelle que soit la part qui lui soit assignée pour obtenir ce double but, il s'y soumettra sans observation, et les supportera avec joie. Aussi ne venons-nous pas réclamer contre l'occupation



Canon à balles donné par la France après le départ des « Bourbakis », portant l'inscription :  
*« La République française à la République helvétique 1871 »*  
(Musée militaire vaudois. Direction des arsenaux, Morges). Voir l'explication au verso.

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES DU CANON A BALLES

Le canon à balles que possède le Musée militaire vaudois, porte sur la bouche à feu l'inscription suivante :

« LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE A LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE 1871 »

*Ses caractéristiques principales sont les suivantes :*

Son origine peut être fixée vers 1864.

L'âme est formée d'un faisceau de 25 tubes en acier ayant un diamètre intérieur de 13 mm de forme extérieure carrée.

Le système percutant se compose de 25 « aiguilles » ou percuteurs plus un vingt-sixième percuteur dit de sécurité.

La manœuvre consistait à placer la culasse mobile garnie de ses 25 cartouches, dans la cage de culasse ; puis à l'aide de la vis de serrage située à l'arrière de la pièce on poussait le tout en avant en ayant soin au préalable d'avoir armé la plaque de déclenchement en tournant la manivelle de la vis de déclenchement de droite à gauche jusqu'à arrêt du mouvement. Les ressorts arrêtés par la plaque de déclenchement ainsi armée se bandaient et le coup (rafale des 25 cartouches) était prêt à partir en effaçant la plaque déclenchement par un mouvement de gauche à droite imprimé à la manivelle de la vis de déclenchement. Le coup parti, on desserrait la vis de serrage, le système de percussion était ramené en arrière, dégageant la culasse mobile qu'il n'y avait qu'à remplacer par une autre chargée à l'avance. Chaque pièce était munie de 4 culasses mobiles. Le coup tiré on portait la culasse sur le déchargeoir, appareil fixé sur la flèche de l'affût. Cet appareil est composé de 25 tiges de longueur inégale qu'on coiffait avec la culasse ; un levier appuyant sur cette dernière faisait sortir les douilles. Le couvercle du déchargeoir en forme de caisse était posé à terre, à droite de l'affût et servait de table pour le chargement des culasses.

Les caractéristiques balistiques du canon à balles étaient excellentes tant pour la portée que pour la précision : La balle ayant une vitesse initiale à la bouche du canon de 475 m/sec. avec une portée extrême de 3400 m ; sa portée utile était de 2800 m.

Le poids total de la pièce avec l'affût et accessoires est de 600 kg environ.

Le poids de la bouche à feu avec son support est de 341 kg.

Le Musée militaire vaudois.

de nos frontières ! Toutefois, nous ne pouvons vous laisser ignorer que cette mesure a été généralement mal accueillie dans notre canton par l'opinion publique. Le choix même des localités désignées comme devant être le centre de l'occupation, l'absence de belligérants dans toutes les régions avoisinantes, la position de La Brévine qui au point de vue militaire se prête moins à servir de poste d'observation que tout autre point de nos frontières, ont fait surgir irrésistiblement dans les esprits l'idée que la mesure décrétée par le Conseil fédéral avait son point de départ dans des préoccupations politiques, auxquelles les précédents rapports de notre pays avec la Prusse auraient donné naissance. Nous serions heureux que les esprits fussent rassurés à cet égard !

L'existence de manifestations d'opinion royaliste dans les vallées de la Sagne, de la Chaux-du-Milieu et de la Brévine n'est, certes, pas niable, mais il s'agissait de démonstrations toutes verbales, et c'était le fait d'individus isolés. Déjà, dans une lettre du 13 août, le Conseil administratif de la Sagne avait révélé au Conseil d'Etat trois incidents où des cris de « Vive le Roi ! » avaient été poussés par des inconscients, ou des exaltés, tout en affirmant que la partie saine de la population réprouvait ces manifestations intempestives. Des faits semblables semblent s'être passés, au début d'août, à la Chaux-du-Milieu ; ces incidents (vivats royalistes et présence sur des chars de foin de l'emblème prussien), rapportés avec une certaine malice par la rédaction du *National suisse* (5 août), valurent, paraît-il, quelques désagréments aux soldats du village mobilisés à la frontière. Une assemblée populaire prétendit alors exiger du journal chaux-de-fonnier qu'il révélât le nom de son informateur. Devant le refus qu'opposa Numa Droz, au nom de la liberté de la presse, les gens de la Chaux-du-Milieu s'adressèrent au Conseil d'Etat pour obtenir satisfaction. L'exécutif cantonal ne put y consentir, et les choses en restèrent là. En novembre cependant, les allées et venues dans le haut pays de l'ancien capitaine de pompiers, Jean-Louis Reiff, inquiéta certains officiers supérieurs de l'armée fédérale. Or, Reiff, négociant en vins, avait joué un rôle important dans l'exécution du coup d'Etat de septembre 1856. Le Conseil d'Etat, jugeant le personnage discrédité — ou trop vieilli pour être dangereux — n'estima pas nécessaire de prendre contre lui des mesures préventives. Il trouvait superflu, comme le dira plus tard Louis-Constant Lambelet, chef du Département de Police, « d'amener de nouvelles oies au Capitole ! ». Point de vue que ne partageait pas le colonel Philippin. Il est bien avéré, en effet, que cet officier supérieur déclencha tout l'incident que nous avons signalé plus haut, en transmettant directement au conseiller fédéral Welti, puis au président Dubs, le rapport d'un subordonné faisant état de menées subversives dans certaines localités des Montagnes. Sa double qualité de Neuchâtelois et d'adjudant général

du commandant en chef (il exerçait cette fonction depuis le 22 juillet) donnait un poids particulier à sa démarche !

\* \* \*

C'est alors précisément que débutait, sous la présidence de Constant Ribaux, député de Fleurier, la session ordinaire du Grand Conseil. Dès la séance d'ouverture, le 21 novembre, l'assemblée législative cantonale prit connaissance de deux pétitions : elles allaient donner lieu à des débats d'autant plus vifs qu'elles touchaient directement aux événements majeurs du temps, mettant en cause tout le système militaire en vigueur. L'une, celle qui fut le plus remarquée, émanait de dix-huit particuliers de la Chaux-de-Fonds, dont le commandant d'une compagnie de carabiniers, le capitaine Paul Vuille. Elle affirmait que les premières troupes envoyées par le canton de Neuchâtel à la frontière n'étaient pas convenablement équipées. La cause en était attribuée à la mauvaise tenue des rôles militaires, au manque d'ordre dans les arsenaux, à une certaine négligence dans l'examen du matériel expédié avec les troupes, au fait aussi que les officiers responsables ne tenaient pas suffisamment compte des directives reçues lors des inspections. Après avoir énuméré des manquements précis, les pétitionnaires invitaient le Conseil d'Etat à prendre d'urgence certaines mesures pour améliorer l'équipement et l'instruction, et à préparer une revision de la loi militaire cantonale. L'autre pétition émanait de la Société neuchâtoise d'artillerie : elle émettait certains vœux quant à l'amélioration de cette arme. Devant ce déluge de doléances, le chef du Département militaire réclama la nomination d'une commission spéciale chargée de rapporter, au cours même de la session, sur le bien-fondé des pétitions. L'enquête à laquelle se livrèrent les commissaires fut rondement menée : elle ne pouvait aboutir qu'à blanchir le Département militaire de tout soupçon de négligence. Il fut admis que certaines des lacunes constatées par les pétitionnaires étaient imputables à la précipitation avec laquelle avait dû s'effectuer la mobilisation de juillet ; mais sur le fond, la commission proposa au Grand Conseil de passer à l'ordre du jour. Ce qui fut fait. Pour couvrir les frais extraordinaires de la prise d'armes, le Conseil d'Etat reçut mandat de prélever les sommes nécessaires sur les crédits alloués au budget de 1870 pour les cours de répétition de l'infanterie, cours qu'on avait dû annuler (22 novembre).

L'encercllement de Paris, puis le siège de la capitale par les armées allemandes causaient dans le pays de vives inquiétudes : on craignait, et à juste titre, que la colonie helvétique demeurée sur place en dépit de

l'exode du mois d'août ne manquât de vivres. Le comité de la Société cantonale de secours aux blessés (la future Croix-Rouge) s'enquit auprès du Conseil d'Etat des mesures prises pour venir en aide à la colonie suisse de Paris. En transmettant au Conseil fédéral copie de cette requête, dans l'intention de donner au comité neuchâtelois une réponse autorisée, l'exécutif cantonal se disait persuadé que le ministre Kern avait reçu déjà les pouvoirs nécessaires pour secourir efficacement les Suisses de cette ville ; il estimait légitime cependant d'encourager les dons volontaires, venant des gouvernements cantonaux comme des particuliers, désireux de « donner une preuve de leur amour pour ces enfants de la mère patrie dans le moment critique qu'ils traversent » (10 janvier 1871). C'était bien là l'intention des pouvoirs fédéraux ; mais le blocus de Paris était devenu si étroit que les envois de vivres et d'argent ne purent, jusqu'à la fin du siège, parvenir à leur but. Encouragé par le Conseil d'Etat, le comité n'en poursuivit pas moins sa collecte de fonds, qui prit dans la suite un caractère officiel. Le 20 mars 1871, le Conseil d'Etat put annoncer à Berne que la souscription en faveur des Suisses de Paris avait réuni la somme de 48.764 francs, à quoi s'ajoutaient des dons envoyés directement au Conseil fédéral et au ministre de Suisse en France pour une valeur de 12.902 francs. Ces sommes, jointes aux dons récoltés dans les autres cantons, furent destinées à reconstituer le fonds de bienfaisance de la colonie suisse de Paris, épuisés pendant le siège.

\* \* \*

Les opérations engagées en janvier 1871 par l'Armée de l'Est pour débloquer Belfort, puis le reflux des Français sur le haut Jura allaient obliger les autorités suisses à prendre des mesures d'urgence sur la frontière du Doubs. Le 17 janvier, à la demande de l'exécutif fédéral, le Conseil d'Etat décidait en principe la mise sur pied de compagnies locales dans les districts frontaliers. Ces unités devaient être composées de troupes n'ayant pas fait encore de service ; on les renforcerait par l'engagement de quinze gendarmes. Dès le lendemain, le Département militaire cantonal fut chargé d'organiser cette division d'infanterie provisoire formée de deux compagnies : recrutée dans les districts du Val-de-Travers, du Locle et de la Chaux-de-Fonds, elle devait être prête à intervenir sur tout point menacé de la frontière. Quant aux gendarmes, ils avaient pour instruction de signaler immédiatement aux autorités locales voisines l'approche éventuelle des belligérants. Ces mesures furent approuvées formellement, le 23 janvier, par le Conseil fédéral qui se déclara prêt à prendre en charge les frais qui en résulteraient

pour le canton. Ce mince rideau de protection devait donner le temps aux troupes fédérales de prendre position le long du Doubs, pour faire face aux Français qui refluaient devant l'avance allemande. La situation de ces derniers n'apparaissant pas encore très distinctement, on s'étonnait dans le canton de la précipitation avec laquelle s'opérait l'occupation militaire du sol neuchâtelois, sans que les autorités locales en fussent même averties. Le Conseil d'Etat s'en plaignait auprès du Conseil fédéral :

Le gouvernement de Neuchâtel, écrivait-il le 24 janvier, n'a été prévenu par aucun avis quelconque de la concentration de troupes fédérales sur son territoire. Déjà précédemment il n'avait été nullement avisé des passages de troupes qui ont eu lieu dans notre canton. Comme il ne nous paraît pas possible qu'il soit dans la volonté du gouvernement fédéral que les choses se passent ainsi, et que nous voyons dans ce fait une simple omission des chancelleries que cela concerne, nous prenons la liberté d'attirer votre attention sur ce point, afin que vous puissiez, cas échéant, donner les ordres nécessaires pour que de semblables oublis ne se produisent plus.

Dans sa réponse (1<sup>er</sup> février), le Conseil fédéral faisait remarquer que les mouvements de l'armée suisse étaient du ressort du Grand Etat-Major général, et que ce dernier n'avait pas l'obligation de prévenir les gouvernements cantonaux du passage de troupes à travers leur territoire. Il était tenu seulement à avertir les communes concernées, ce qui avait été fait dans le cas présent. Le Conseil d'Etat neuchâtelois aurait pu rétorquer qu'une circulaire du Département militaire fédéral du 16 juillet précédent enjoignait aux autorités cantonales de s'informer mutuellement des étapes que devaient suivre leurs troupes pour gagner leur lieu de stationnement ; il eût donc été normal que la Confédération en usât de même vis-à-vis des cantons — et elle l'avait fait d'ailleurs pour les manœuvres envisagées à la fin de novembre 1870 !

\* \* \*

Mais l'heure n'était plus aux vaines polémiques. Le dimanche 29 janvier, le général Herzog avait déplacé son quartier général de Delémont à Neuchâtel. A son arrivée en ville, à 4 heures de l'après-midi, le chef de l'armée suisse fut reçu à la gare par une délégation du Conseil d'Etat, formée du nouveau responsable du Département militaire, Henri Touchon, et du vice-président du Gouvernement neuchâtelois, Georges Guillaume. Ces deux magistrats s'empressèrent de communiquer au général les nouvelles reçues le matin même par le télégraphe : un armistice venait d'être signé entre les belligérants. Le danger de voir la Suisse impliquée dans le

conflit semblait donc écarté. Les bureaux du Grand Etat-Major s'installèrent à l'hôtel de ville ; les états-majors de brigade à la maison des orphelins (hôtel communal actuel). Les troupes furent logées à la brasserie Zoller, à l'Evole, et le reste chez les particuliers, alors que 600 chevaux qui les accompagnaient étaient répartis dans les nombreuses écuries existant à cette époque, et dans les manèges. Les officiers furent hébergés, aux frais de la municipalité, dans les hôtels de la ville. Quant aux autorités locales, elles purent s'installer pour quelques jours dans la salle des séances du Grand Conseil (la salle des Etats) et les locaux adjacents.

Entre-temps, le Conseil fédéral avait accepté de recevoir en Suisse un certain nombre de malades et de blessés, bloqués dans la région de Pontarlier dans des conditions lamentables. Eugène Borel, mobilisé aux Verrières avec le grade de capitaine auditeur (IV<sup>e</sup> division), renseigna dès lors ses collègues du Conseil d'Etat sur les péripéties d'une situation très fluctuante. Le 31 janvier, il pouvait annoncer qu'une convention venait d'être conclue avec les autorités françaises pour l'évacuation des malades : ces derniers seraient examinés avant leur entrée sur le sol helvétique par un médecin suisse. Il était entendu que seuls les non contagieux seraient admis, et par les Verrières uniquement. Cependant, l'exclusion de l'Armée de l'Est des conventions d'armistice fut bientôt connue. Vu l'état d'épuisement des troupes françaises, leur internement en Suisse apparut dès lors inéluctable. Ce même jour, à 11 heures et demie du soir, le conseiller d'Etat Marcelin Jeanrenaud reçut du quartier général l'avis que l'armée Bourbaki, refoulée vers la frontière, s'appêtait à pénétrer en Suisse. Il fallait donc, en grande hâte, faire cuire du pain dans toutes les communes du canton, et le faire déposer dans les gares. Sans attendre la réunion du Conseil du lendemain, il transmet ces directives aux six préfets du canton, ainsi qu'aux communes et municipalités qu'il put atteindre par le télégraphe. Le lendemain, 1<sup>er</sup> février, le Conseil d'Etat prit connaissance de la convention d'internement qui venait d'être conclue, au petit matin, entre les généraux Herzog et Clinchant. Dès lors, et pendant près de trois semaines, le gouvernement neuchâtelois va siéger en permanence. Si les décisions touchant l'internement de l'armée française échappent à son autorité, il lui incombe d'en faciliter l'exécution en prenant d'urgence des mesures pratiques. Tâche qui ne va pas sans difficulté, vu la précipitation des événements, la rigueur de la saison, l'insuffisance des moyens de transport et des voies de communication. Ordres et contre-ordres se suivent, causant la perte d'un temps précieux. Ainsi en fut-il du pain réquisitionné dans la nuit du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février : il devait être stocké, primitivement, dans les gares du franco-suisse, puis acheminé aux Verrières, enfin réuni dans un

dépôt central, établi dans ce but à Neuchâtel. Il était prévu que le contingent d'internés attribué au canton de Neuchâtel, soit 1000 hommes (sur les 33.500 entrés aux Verrières) serait dirigé sur Colombier : à cet effet, on nomma un commandant de place en la personne du major Pierre Julmy, instructeur en chef des milices cantonales. Mais bientôt le chiffre annoncé se trouvant largement dépassé, il fallut trouver des cantonnements ailleurs. A Neuchâtel, l'encombrement était tel au soir du 1<sup>er</sup> février que le Conseil dut freiner la progression de la colonne en prescrivant aux commandants de gendarmerie de Rochefort et de Brot d'imposer des stations intermédiaires. Tout le long de la route du Val-de-Travers, les communes, surchargées de logements et souvent à cours de vivres, réclamaient l'intervention de l'autorité cantonale. Il fallait aussi assurer le déblaiement des neiges sur les principales routes des Montagnes, aussi bien que sur celle du Val-de-Travers, car d'importants contingents pénétraient en Suisse par le Locle et par la Chaux-de-Fonds, et il fallait maintenir la liaison avec Sainte-Croix, autre porte d'entrée des soldats français. Bientôt la fabrication du pain fut compromise par la disette de sel, denrée dont la Suisse était tributaire de la France. Le 2 février, le Conseil d'Etat réclama au Conseil fédéral son intervention auprès des représentants en Suisse des puissances belligérantes, afin que le pays pût faire face à ses nouvelles obligations. En effet, un convoi de 906 sacs de sel, commandé par l'Etat de Neuchâtel aux salines de Montmorot et de Salins, avait été arrêté par les Allemands sur la ligne de Lons-le-Saulnier à Mouchard, le reste étant réquisitionné à Pontarlier par l'armée française. Un commissaire du Département fédéral du commerce et des péages, le secrétaire Louis David, fut alors envoyé sur place pour tenter auprès des autorités prussiennes et françaises de faire restituer la précieuse marchandise au canton de Neuchâtel, ainsi qu'à d'autres cantons qui se trouvaient dans le même cas. Muni de lettres de recommandation des ministres des deux puissances, David se présenta au soir du 4 février au Conseil d'Etat neuchâtelois qui lui remit les instructions nécessaires. Avant de passer en France par les Verrières, il devait faire visiter par le personnel de la Maison Lambelet les bagages du général Clinchant, où se trouvait, au dire du général lui-même, une certaine quantité de sel. Le 20 février seulement, le Conseil fédéral put donner connaissance à Neuchâtel du résultat de cette mission. Le secrétaire David avait constaté dans les départements du Doubs et du Jura la carence complète des autorités civiles françaises, et l'impossibilité par conséquent de récupérer la marchandise séquestrée. Les autorités militaires allemandes lui avaient accordé les sauf-conduits nécessaires pour organiser de nouveaux convois de sel partant de l'usine de Montmorot, toute réclamation ultérieure auprès

des autorités françaises devant être ajournée jusqu'à la conclusion de la paix. En attendant, et pour parer au plus urgent, les gouvernements de Soleure, de Vaud, d'Argovie et de Berne furent priés par le Département militaire fédéral de livrer du sel au canton de Neuchâtel. Celui d'Argovie en remit aussitôt 100 quintaux, mais il fallut en assurer le transport de Rheinfelden à Neuchâtel. Dès le 6 février d'ailleurs, le commissaire général (lieutenant-colonel Jean-Jacques Schenk) faisait savoir au Conseil d'Etat que la fabrication du pain destiné au dépôt de Neuchâtel pouvait cesser.

Certains officiers français, et même des civils, profitant du désordre général, parcouraient le pays sans avoir reçu un laissez-passer. Le Conseil fédéral demanda au Gouvernement neuchâtelois de les faire arrêter par sa gendarmerie et de les expédier dans des dépôts de Suisse allemande assignés à ce but. En revanche, les Suisses engagés dans l'armée française internée devaient être licenciés immédiatement.

Le logement des chevaux causa bien des soucis au Gouvernement neuchâtelois. Le 3 février, il fut prié de prendre soin de 200 chevaux de l'armée Bourbaki : il devait veiller à leur acheminement vers un dépôt central et les loger aux conditions les moins onéreuses, le Commissariat central des guerres, à Berne, pourvoyant aux approvisionnements en fourrage dans les lieux d'étape. En fait, dès le lendemain, le commissaire cantonal des guerres, capitaine Julès-Henri Veuve, annonçait au Conseil l'arrivée à Colombier de 2559 chevaux français. Le chef du Département militaire dut se rendre en personne sur place pour trouver une solution à cet encombrement. Mais les montures parvenues — et dans quel état ! — à Colombier, ne représentaient qu'une partie seulement de l'effectif ayant franchi la frontière suisse à Meudon. Beaucoup de bêtes étaient mortes d'épuisement en route, et leurs cadavres, au Val-de-Travers surtout, jonchaient le sol. Le général, conscient de la gravité de la situation, chargea les autorités neuchâteloises de leur enfouissement rapide. Bien des chevaux devaient périr, à Colombier même, au cours des journées suivantes. Le Conseil administratif du village fut débordé. Malgré l'aide d'une compagnie de sapeurs, mise à sa disposition par le commandant de place, les ouvriers engagés ne parvenaient pas à creuser assez de fosses dans le sol gelé. Le 10 février, le Conseil d'Etat délégua à Colombier l'ingénieur Charles-Louis-Auguste Guinand, fonctionnaire au Département des travaux publics, avec ordre de réunir dans les villages voisins un nombre suffisant de bras, et de diriger lui-même les opérations d'enfouissement. On découvrait en même temps que des chevaux avaient été tout simplement volés au dépôt de Colombier et aux environs. Le préfet de Boudry fut chargé d'ouvrir une enquête, laquelle s'étendit bientôt au canton tout entier, chaque

écurie devant être visitée ! D'autres montures avaient été vendues par leurs cavaliers eux-mêmes : il fut impossible de les identifier toutes.

Les mesures sanitaires constituaient naturellement une des préoccupations majeures des autorités neuchâtelaises. Dès le 3 février, ordre fut donné au médecin cantonal, François-Gustave de Pury, d'organiser au stand du Mail, à Neuchâtel, une ambulance pour les soldats français atteints de la petite vérole : les lits nécessaires furent prélevés à la caserne de Colombier. Mais leur nombre étant insuffisant, il fallut loger des contagieux à l'hôpital de la ville, puis dans d'autres édifices publics comme le collège des Terreaux et l'oratoire des Bercles (la Crèche actuelle), enfin dans des tentes édifiées dans le bois du Mail et alimentées par la cuisine du pénitencier voisin.

Au Val-de-Travers, beaucoup de malades gisaient dans les villages, intransportables. Le 4 février, la commune de Môtiers était autorisée à disposer de la grande salle des prisons pour y loger les varioleux. Mais il se révéla bientôt que la contagion avait fait plus de ravages déjà qu'il n'y paraissait au début, étant donné l'impossibilité de soumettre tous les internés à une visite médicale préalable. Le 9 février, le Dr de Pury annonçait au Conseil que le chef d'état-major Paravicini réclamait la disposition des stands de Fleurier, Couvet et Travers pour y monter des lazarets. De son côté, Eugène Borel fut chargé de trouver aux Verrières mêmes un local pour les varioleux ; il n'y parvint pas, tous les bâtiments publics étant occupés par l'autorité militaire. L'enterrement des victimes de l'épidémie, ou des blessures de guerre, se fit souvent dans des conditions anormales. Ainsi, au mois de juin, à la suite de certains rapports qui lui étaient parvenus, le Conseil d'Etat dut ouvrir une enquête au sujet de l'inhumation clandestine de sept soldats français qu'on avait portés en terre, aux Verrières, dans la même fosse et sans cercueil. On apprit alors qu'une ambulance française, après avoir franchi la frontière, s'était établie dans le temple sans autorisation, et avait procédé elle-même à l'inhumation de ses décédés.

La présence dans le canton de tant de contagieux constituait pour la population neuchâtelaise non seulement une lourde charge, mais un danger permanent. Les victimes civiles furent nombreuses ; tout un quartier de Neuchâtel, celui des Bercles, fut contaminé par la fièvre typhoïde. Aussi s'efforçait-on au Conseil d'Etat d'obtenir de l'autorité fédérale certains allègements. Cela d'autant plus que de nouveaux malades, échappés des ambulances françaises et prétendant appartenir à l'armée Bourbaki, ne cessaient de passer clandestinement la frontière pour se faire soigner en Suisse. Après la libération de l'armée de Belfort (18 février), le danger apparut d'autant plus grand qu'on savait ces troupes contaminées par la

variole et le typhus. Le Conseil d'Etat réclama alors un renforcement des défenses de la frontière, de manière à former un cordon sanitaire efficace, tout en demandant que ce service fût confié à des hommes de langue française (21 février). Ce cordon sanitaire était destiné aussi à prévenir l'extension dans notre pays de la peste bovine qui se propageait rapidement outre-Jura. Le 15 février déjà, le vétérinaire Adolphe Stauffer télégraphiait de la frontière que la dangereuse épizootie était signalée aux Verrières françaises. Dès le lendemain, le Conseil d'Etat donna l'ordre aux conseils municipaux des localités-frontière de prendre les mesures de surveillance les plus rigoureuses, et interdit strictement toute importation de bétail français. Mais déjà la maladie, propagée par les équipages de l'armée française, faisait ses premiers ravages dans le haut Val-de-Travers. Le 17, le conseiller d'Etat Louis-Constant Lambelet, nommé commissaire spécial, reçut mission de surveiller aux Verrières toutes les mesures propres à lutter contre la peste bovine dans les districts du Val-de-Travers, du Locle et de la Chaux-de-Fonds. Quatre jours plus tard, le séquestre était mis sur toutes les étables du canton : il durera jusqu'au 2 mai, se prolongeant même jusqu'au 6 juin pour les fermes infectées. Cent quarante têtes de bétail durent être abattues dans vingt-quatre étables contaminées.

\* \* \*

L'incident des francs-tireurs de Malpas occupa également les autorités cantonales neuchâteloises, quand bien même les faits incriminés fussent du ressort de la Confédération. Rappelons-les brièvement : le lendemain de l'internement, soit le 2 février, un capitaine de uhlands se présenta aux Verrières porteur d'un message pour le général Clinchant. On offrait de remettre à ce dernier 2000 fusils pris aux Français dans les derniers combats. La proposition fut acceptée, et il fut convenu que le transfert de ces armes se ferait le 5 février, au Col-des-Roches. Effectivement, un détachement prussien vint livrer les fusils sur sol suisse, avec le consentement des autorités militaires. Au retour, ce contingent fut surpris, près du hameau de Malpas, par des francs-tireurs placés en embuscade ; il y eut plusieurs victimes. Les survivants furent capturés, et ramenés au Col-des-Roches par les francs-tireurs. L'officier suisse qui commandait le poste libéra les Allemands et mit en état d'arrestation le chef des francs-tireurs, le capitaine Huot, et sept de ses compagnons. Les représailles ne devaient pas tarder : le 9 février, le préfet du Locle télégraphiait au Conseil d'Etat que les Prussiens saccageaient les Villers et incendiaient des fermes au Col-France. Deux d'entre elles appartenaient à Henri Matthey-Piaget, président

du Conseil administratif de la commune du Locle. Le Conseil fédéral fut prié d'engager des démarches auprès du Gouvernement prussien pour obtenir des dédommagements en sa faveur. Quant aux francs-tireurs, ils furent transférés aux prisons de Neuchâtel, puis au pénitencier. L'enquête, à laquelle collaborèrent les autorités judiciaires cantonales, sembla établir que le coup avait été monté en Suisse même, Huot et ses compagnons s'étant réfugiés aux Brenets lors de l'internement. Les prévenus furent déférés à un tribunal militaire, siégeant au château de Neuchâtel. Faute de preuve, ils furent acquittés le 15 mars, sentence qui provoqua quelques remous.

Un autre incident notable — et beaucoup plus meurtrier, celui-là — fut le déraillement de Colombier. Le 22 mars, dans le cadre des opérations de rapatriement, un train chargé d'un millier d'internés français heurta, en gare de Colombier, une rame de wagons de marchandises. On dénombra 72 blessés, et 22 morts qui furent inhumés au cimetière du village. Le Conseil d'Etat chargea l'ingénieur cantonal Charles Knab de mener une enquête administrative et technique pour établir les causes de l'accident, tandis que le tribunal du district de Boudry instruisait l'enquête judiciaire. Le dossier fut transmis au Conseil fédéral, le 12 avril, car il fallait décider si l'affaire serait soumise à une juridiction cantonale ou fédérale. Le canton de Soleure, auquel appartenaient les soldats de l'escorte — heureusement indemnes — avait insisté auprès de l'exécutif fédéral pour que toute lumière fût faite, et que des indemnités fussent versées aux victimes ou à leurs familles par la compagnie de chemin de fer. Le Conseil fédéral trancha en faveur de la justice neuchâteloise. Les trois inculpés — des employés de la gare — furent traduits en conséquence devant le jury criminel (cour d'assises) qui prononça leur acquittement, le 7 octobre.

L'état de guerre avait pris fin depuis plusieurs mois déjà. Dès la signature des préliminaires de paix, le Conseil fédéral leva la mise de piquet de l'armée, qui durait depuis le 16 juillet de l'année précédente (3 mars). Quelques jours plus tard — le 11 mars — le Conseil d'Etat en fit autant pour les troupes dites « cantonales » (landwehr), et nomma une commission d'experts chargée d'évaluer les dommages causés par le passage des internés. Mais l'évacuation du matériel de guerre français se prolongea de longues semaines encore. Sur la place d'armes de Planeyse s'alignait un parc d'artillerie de 222 bouches à feu, auxquelles s'ajoutaient des caissons, des forges de campagne et des voitures diverses. Faute de troupes à disposition, le Conseil fédéral proposa au gouvernement neuchâtelois d'en assurer la garde au moyen de la gendarmerie cantonale, renforcée, si besoin était, par des volontaires civils. Mais le Conseil d'Etat ne put y consentir, et

proposa de lever à cet effet une compagnie de landwehr dont les sections se relayeraient tous les dix ou quinze jours. « Notre opinion, écrivait-il le 16 mai, est que ce parc doit continué à être gardé avec beaucoup de soins et par des militaires en nombre suffisant pour que le service ne soit pas trop pénible. » Le 22 août enfin, tout cet imposant matériel avait regagné la France, à part deux mitrailleuses qui furent laissées en cadeau à la Confédération.

\* \* \*

Il serait inéquitable de passer sous silence les prestations considérables fournies, au cours de ces événements, par les autorités locales. Communes et municipalités se dépensèrent sans compter, souvent jusqu'à l'épuisement de leurs ressources. Celles du Val-de-Travers, plus directement touchées par le passage des internés, les logements militaires et la fourniture des vivres, connurent des jours difficiles. Dans le Vignoble, ce furent Boudry et Colombier surtout qui supportèrent les charges de l'internement. Dans cette dernière localité cohabitèrent un certain temps 6000 militaires, suisses et français, et le ravitaillement de cette masse humaine arrivée inopinément causa de gros soucis aux pouvoirs locaux. A Neuchâtel, il fallut héberger les premiers jours jusqu'à 10.000 Français, dont le nombre s'ajoutait à l'effectif des troupes suisses. Les internés furent logés dans les collèges, le Temple du Bas, les remises de la poste (alors à la rue du Seyon), la Brasserie Vuille (rue du Seyon 34-38), le temple de Serrières, la galerie Léopold-Robert, les chapelles dissidentes, dans d'autres locaux encore dont il fallut assurer, plus tard, le nettoyage, la désinfection et souvent d'importantes réfections. Les services publics furent d'ailleurs largement épaulés par l'aide bénévole de la population.

En quittant Neuchâtel, le 15 février, le colonel Paravicini tint à adresser au Conseil municipal l'hommage de sa gratitude pour la collaboration compréhensive qu'il avait rencontrée auprès des pouvoirs publics : « Il y a cependant un autre point de vue, ajoutait-il, sur lequel nous ne pouvons nous refuser d'insister, c'est le spectacle vraiment sublime auquel nous avons assisté pendant tout ce temps, quand nous avons vu se dérouler devant nos yeux tant de misère et tant de sacrifices. En quittant [Neuchâtel], nous emporterons en même temps des sentiments de gratitude et d'estime pour une population où les vertus publiques et privées se pratiquent à un si haut degré ! »

Quant au général Herzog, il écrivait le lendemain au Conseil d'Etat neuchâtelois : « Les événements de la première quinzaine de février 1871

seront un des plus beaux épisodes dans l'histoire du canton de Neuchâtel, et vous devez être fiers, Messieurs les conseillers d'Etat, d'administrer un peuple qui devra faire l'admiration de la France, lorsqu'un jour celle-ci connaîtra la portée de tous les sacrifices consentis par lui avec tant d'empressement, et pour ainsi dire instinctivement, dans ces jours de détresse. »

Le « temps des Bourbakis » était passé désormais dans l'histoire !

Alfred SCHNEGG.

## SOUVENIRS DE LOUIS MARTIN\*

J'arrive à 1870, l'année mémorable, pendant laquelle je croyais ne devoir faire qu'un service, mais qui me voit sous les armes pendant une partie de l'année. Je suis appelé d'abord à une école d'officiers supérieurs à Thoun en avril-mai et j'en sors dans d'excellentes conditions ; aussi le commandant me dit que je ne serai plus appelé au service comme capitaine et ferai partie de la première promotion, mais les événements en disposent autrement.

Nous vivions dans une atmosphère de paix et je venais d'aller à Besançon, où j'avais pu visiter les arsenaux et entendre à cet égard les paroles les plus rassurantes, même dans les sphères militaires. Sans doute depuis la guerre de 1866, dans laquelle l'Autriche et la Bavière ont été écrasées à Kissingen (10 juillet) et à Sadowa, il existe en France de la méfiance envers la Prusse et la nouvelle Confédération du nord de l'Allemagne. Cette méfiance a été attisée par la question de Luxembourg en 1867, affaire qui n'était qu'un traquenard tendu par la Prusse à la France, afin d'éveiller la susceptibilité du peuple allemand. Mais dès lors les esprits se sont calmés, et au commencement de juillet 1870 personne, en dehors de la clique de Bismarck, ne croit à la possibilité d'une guerre à échéance rapprochée. Il faut, pour que cette catastrophe se produise, que Napoléon III tombe dans le nouveau piège que lui tend Bismarck, ce qu'il ne manque pas de faire.

Les 16 et 17 juillet, doit avoir lieu à Neuchâtel la fête fédérale des officiers, et quelques instants avant la réception des officiers par le colonel Philippin arrivent les télégrammes annonçant que la guerre est non seulement imminente, mais déclarée entre l'Allemagne et la France ; le colonel Philippin l'annonce aux officiers présents et c'est un sauve-qui-peut général ; tous se hâtent de rentrer à leur domicile. Le Conseil fédéral met de piquet l'armée, convoque l'Assemblée fédérale pour la nomination d'un général et met sur pied plusieurs divisions pour l'occupation des frontières du nord. En même temps, l'état-major général est désigné et tous ceux qui doivent en faire partie sont appelés par télégramme à se rendre immédiatement à Olten ; j'y suis aussi appelé, mais comme dans la répartition de l'armée, je suis désigné pour administrer une brigade d'artillerie de réserve, je suppose me trouver, non pas en présence d'une mise sur pied effective, mais être invité à assister à une réunion consultative d'officiers du commissariat dont il a été souvent question en cas d'événement grave, et je pars de suite

pour Olten en uniforme, mais sans effets, ni équipement. A mon arrivée, le chef de l'état-major, colonel Paravicini, surpris de me voir si peu équipé et pas monté, m'annonce que depuis deux jours, le 19, le Grand état-major est sur pied, que le lieutenant-colonel Pauli de Thoune a été désigné comme commissaire du quartier général et moi comme son adjudant, que cela a paru la veille, mais [qu'il] a annoncé ne pouvoir quitter Thoune et est reparti en proposant de me désigner en son lieu et place, garantissant que je suis à la hauteur des exigences. Je me trouve donc du coup bombardé commissaire du quartier général et je reçois un congé de vingt-quatre heures pour aller chercher mon équipement et ma monture. En rentrant, je trouve la plupart des officiers convoqués présents et installés, mais de la même manière qu'ils l'auraient fait à l'hôtel, les uns dans une direction, d'autres dans une autre, les chevaux et les domestiques placés au petit bonheur, percevant à droite et à gauche des rations de fourrage et de vivres pour lesquelles chaque officier se croit en droit de délivrer des bons militaires, de même que pour leur logement. Le lieutenant-colonel Pauli n'a laissé aucune instruction, aucune direction, de manière que je me trouve dès le début en présence d'un gâchis auquel, en deux ou trois semaines, j'ai peine à remédier, et cela pour la raison assez simple que, simple capitaine, je me vois obligé de m'approcher constamment et presque journellement au rapport d'officiers supérieurs, qui dans les cours d'instruction ont pris des habitudes, qui leur ont été tolérées, mais qui ne sont plus admissibles au service actif, sous l'empire absolu du règlement d'administration, inconnu de la plupart. A plusieurs reprises, pour ne pas éterniser les discussions au rapport, le général m'invite à passer à son bureau pour examiner le conflit, et jamais il ne m'a donné tort ; j'arrive avec mon règlement que je connais par le menu, et il ne me faut pas beaucoup de temps pour obtenir gain de cause et même son appui, tandis que la plupart des officiers supérieurs froissés sont loin de me faciliter ma tâche. La présence du lieutenant-colonel Pauli, depuis plusieurs années commissaire de la place de Thoune, connu de tous les officiers supérieurs, aurait aplani la plupart des difficultés auxquelles je me heurte, parce que simple capitaine, inconnu de tous et remplissant des fonctions qui devaient être attribuées à un lieutenant-colonel, je n'ai ni le prestige, ni l'autorité nécessaires pour discuter efficacement avec des colonels. Pendant la première quinzaine, jusqu'au moment où l'organisation de l'état-major est terminée, ma tâche en est singulièrement compliquée, et je me félicite des rapports que j'ai avec le général et avec le colonel Feiss, celui qui de tous les colonels connaît le mieux son service.

Outre les bureaux du général Herzog, du chef d'état-major colonel Paravicini, de l'adjudant-général colonel Philippin, l'état-major se compose

des sections suivantes :

Section générale	Colonel Feiss
» d'opération	» Rothpletz
» historique et statistique	» Rüstow
» topographique	» Siegfried
» des chemins de fer et télégraphes	» Grandjean
» génie	» Wolff
» artillerie	» Burnand
» cavalerie	» Quinlet
» commissariat	» Denzler
» justice	» Koch
» sanitaire	» Lehmann
» vétérinaire	» Zangger.

Soit en tout 95 officiers, qu'il s'agit d'installer dans des bureaux ; mais les locaux manquent à Olten, et il faut se résigner à occuper un bâtiment d'école en construction qui a des fenêtres, mais pas de portes, et dans lequel chaque section trouve à se loger plus ou moins convenablement. Je m'installe dans une chambre avec des chevalets et des planches et ne suis pas peu étonné le lendemain de mon arrivée, au moment où je sors pour aller souper, de recevoir sur un camion à deux chevaux un envoi d'espèces de 250.000 francs. Il est composé de sacs d'écus de 10.000 francs et d'une forte quantité de caissettes de 2000 francs chacune en pièces de 20 centimes. Les camionneurs veulent en être déchargés, et je ne sais où loger cet envoi ; aussi je m'adresse au commandant de place, lieutenant-colonel Bornand, pour avoir des gardes.

Il choisit dans la compagnie de guides 3 de Bâle-Ville attachée à l'état-major un certain nombre de banquiers millionnaires et leur donne l'ordre de coucher dans mon bureau, sur les sacs d'écus et les caisses, jusqu'au moment où je les licencierai le lendemain, après avoir fait conduire en dépôt, à ma disposition, à la succursale de la Banque cantonale, la somme reçue.

Le 27 juillet, un télégramme m'annonce la fin tragique du Père Fauguel ; pour la forme, je demande un congé pour assister à l'enterrement, mais il m'est naturellement refusé, car il n'est pas question de s'absenter dans un moment aussi grave.

Ma position me met en relation personnelle, non seulement avec chaque officier, mais aussi avec chacune des sections de l'état-major et avec nos officiers du génie, qui sont échelonnés sur les bords du Rhin pour préparer éventuellement des travaux de défense ; sous ce rapport elle est très agréable et surtout instructive, car elle me permet de juger et d'apprécier beaucoup de choses qui m'auraient échappé dans toutes autres positions.

Nous recevons à chaque instant les télégrammes indiquant la marche des armées, les combats, leur résultat, et chaque fois qu'un fait important est signalé, je le communique par télégramme à la maison. Ces communications qui, malheureusement, sont en contradiction avec les nouvelles données par la presse française, qui signale les défaites comme des victoires, sont très commentées aux Verrières et à Pontarlier. Aussi il s'établit avec cette dernière ville un va-et-vient de gens qui viennent au bureau en information.

Nous avons sur pied cinq divisions, la I<sup>re</sup>, colonel Egloff avec quartier général à Bâle, la II<sup>e</sup>, colonel Jacob von Salis avec quartier général à Delémont, la VI<sup>e</sup>, colonel Stadler, la VII<sup>e</sup>, colonel Johan. Isler, la IX<sup>e</sup>, colonel Schädler ; au milieu du mois d'août, la position se dessine nettement : c'est dans le nord de la France que se livrent les combats, et le général estime pouvoir décharger quelque peu les contrées occupées et les soldats d'occupation, en même temps que la caisse fédérale, et il se décide d'abord à faire la tournée d'inspection de ces divisions. Il s'attache à cet effet quelques officiers de l'état-major, desquels je fais partie, étant par ma position le quartier-maître de cet état-major. J'ai perdu le souvenir de l'ordre dans lequel ces divisions étaient inspectées ; je me souviens cependant que le 15 août, nous étions à Liestal et que le général m'a envoyé avec les deux guides qui me sont attachés (Laroche et von der Mühle) aviser la ville de Bâle de son arrivée le lendemain. Je suis conduit à l'hôtel des Trois-Rois, où le premier étage nous est destiné et que je répartis entre les officiers. L'Etat et la Ville de Bâle veulent préparer une réception grandiose, à laquelle, sur l'ordre de mon général, je les prie de renoncer tout à fait. Le lendemain 16 août, arrivée de l'état-major ; quelques brillants équipages bâlois viennent aux Trois-Rois, et j'y prends place avec le bourgmestre pour aller le recevoir à la gare, puis le loger. L'inspection a lieu le lendemain matin, puis je suis invité au Casino d'été ou d'hiver par mes deux guides. Au moment le plus agréable, je reçois l'ordre de partir de suite pour Laufon, où le général doit inspecter le lendemain une brigade. Le trajet excessivement pénible pour nos chevaux, que nous n'avons pas eu le temps de faire préparer, et pour nous qui l'avons été bien assez, nous paraît bien long, et nous arrivons tard, très tard. Le lendemain, j'ai des ennuis avec le maire, qui trouve la localité déjà bien assez encombrée de troupes et qui n'est pas disposé à me procurer des logements convenables, ni des écuries. Je dois le menacer de le faire encoffrer pour qu'il s'exécute. Le lendemain soir, répétition, c'est-à-dire même mission pour Delémont, où nous arrivons au milieu de la nuit. Comme je n'ai pour monture que notre Lisette, je me trouve heureux en routé d'avoir de chaque côté l'un de mes guides, qui les deux ont des chevaux de prix et masquent le mien.

La II<sup>e</sup> division est dans la région et son Etat-major est à Delémont, où a lieu l'inspection. Puisque je parle de cette division, je crois devoir rappeler les faits la concernant au point de vue de sa subsistance ; ce sera l'illustration de l'organisation du commissariat à l'époque. Ce ne sont pas des souvenirs que quarante-deux ans ont pu modifier, comme cela se présente quelquefois, ce sont les termes d'une conférence militaire que je donnais à Sainte-Croix le 13 mars 1875 qui dépeignent la situation telle qu'elle était.

« L'administration militaire est régie par le règlement du 14 août 1845, qui a donc 25 ans d'âge et est antérieur à la guerre du Sonderbund. Il prescrit que les approvisionnements et la distribution de vivres et fourrages aux endroits désignés sont remis à des fournisseurs après soumission, et les transports effectués au moyen de réquisition de voitures, de chevaux et de conducteurs, fournis par les communes. » Au moment où la guerre éclate, le commissariat central se hâte de conclure des marchés pour la subsistance de l'armée, et les fournisseurs adjudicateurs sont : à Lausanne pour le pain, à Soleure pour la viande, à Berne pour les fourrages. Les livraisons pour la II<sup>e</sup> division sont faites à Bienne, où il est établi en toute hâte un magasin et d'où elles sont dirigées sur le Jura bernois. Il n'existe pas de chemin de fer dans cette région, et les transports se font par des attelages de réquisition, par des magasins intermédiaires improvisés à Courgenay, Moutier, Laufon, Delémont, d'où d'autres attelages réquisitionnés doivent les conduire aux unités.

La bonification réglementaire pour ces transports est ridicule ; elle est de 90 creutzers par cheval et par lieue (4800 mètres ou 5 kilomètres) pour la voiture, le cheval et l'homme (retour non indemnisé) ; aussi, après quelques jours, les chevaux disparaissent les uns après les autres, et dans la partie de la Suisse la plus riche en attelages, il faut recourir à la préfecture et à la gendarmerie pour en obtenir, les garder à vue pendant le chargement et pendant le trajet pour qu'ils ne s'échappent pas. Le pain, enfermé au départ de Lausanne dans des wagons fermés, arrive à Bienne déjà moisi, et ne s'améliore pas au-delà ; la viande souffre énormément des chaleurs et des insectes ; aussi la Confédération paye très cher la subsistance, et la troupe est très mal nourrie, quand elle l'est ! Car les transports deviennent chaque jour plus difficile. Pendant que les magasins sont encombrés, les troupes, dont les officiers sont intelligents, se procurent sur place le bétail, qui est à vil prix en raison de la sécheresse, et l'abattent pour leur usage ; elles sont servies, bien servies, et la Confédération fait une grosse économie sur le prix de cette subsistance. Pendant ce temps, il est impossible de se procurer des chevaux pour nourrir la troupe à la frontière, mais il se trouve près

de Moutier une batterie de train de parc en réserve, dont les chevaux sont complètement inoccupés. A une demande officieuse de les utiliser, il est répondu par un officier supérieur que l'artillerie n'est pas faite pour ce service. J'ai pu me convaincre, à mon passage à Delémont, que le commissaire de la II<sup>e</sup> division, le colonel Sulzer de Saint-Gall, s'est trouvé en présence de difficultés presque insurmontables, malgré l'excellent appui d'officiers de la valeur du capitaine Hegg.

Après cette campagne, il s'est formé un comité composé d'officiers du commissariat, qui a fondé un journal et si bien illustré la position dans laquelle se trouve l'armée, que les autorités ont enfin consenti à s'occuper de cette branche de l'administration. Petit à petit, elle est arrivée au point où elle se trouve actuellement, c'est-à-dire à posséder des compagnies d'ouvriers et un train de subsistances.

Après l'inspection de Delémont, où j'ai retrouvé des troupes neuchâtelaises (la compagnie de guides N<sup>o</sup> 6 de Neuchâtel, capitaine Ed. Barrelet), nous allons coucher à Moutier ; le général m'a fixé l'heure à laquelle je dois me trouver à sa chambre pour recevoir ses instructions ; je heurte à sa porte, l'entends se plaindre, mais ne recevant pas de réponse, j'entre et le trouve souffrant d'une crise hépatiche, ce qui ne l'empêche pas de se mettre en route, à cheval, le lendemain pour Saint-Joseph (Gänsbrunnen), le Weissenstein, Soleure, pour rentrer à Olten.

Le licenciement du Grand état-major se fait les derniers jours du mois d'août ; je quitte Olten le 1<sup>er</sup> septembre, passe encore quelques jours à Berne et suis définitivement licencié.

Pendant ce temps, l'armée française est prise comme dans une souricière à Sedan, y est battue, massacrée et faite prisonnière, ainsi que l'Empereur Napoléon III, par les Allemands.

C'est pour ce qui nous concerne la fin de l'occupation des frontières en été ; il ne reste sur pied que des effectifs plus réduits, mais les cinq divisions mises primitivement sur pied sont licenciées, ou à peu près.

Je rentre aux Verrières, où j'apprends que je suis accusé par une partie de la population de Pontarlier d'avoir donné de parti pris des nouvelles toujours favorables aux Prussiens, et quoique l'Empire soit renversé, la République proclamée, il existe pas mal d'animation contre moi pour les nouvelles que je donnais toujours de première main. Je dois me rendre un jour à Pontarlier pour commander des cuveaux et trouve, en sortant du train, M. Lobot, chef de gare, qui me voyant partir pour la ville, m'appelle dans son bureau et me défend d'en sortir, me disant que je risque d'être maltraité en ville si je suis reconnu par un impérialiste. Il fait venir mon tonnelier à son bureau pour que je lui donne mes ordres.

Je suis tranquille et puis m'occuper de mes affaires depuis les premiers jours de septembre jusqu'au milieu de novembre, après avoir fait toutes mes pesées de fromages ; mais à ce moment-là paraît dans la *Revue militaire suisse*, un article annonçant que, par suite des victoires prussiennes, les royalistes neuchâtelois relèvent la tête et qu'il pourrait y avoir des troubles dans la vallée de la Brévine, ou du Locle, etc. Le Conseil fédéral décide d'occuper militairement cette région, et je reçois l'ordre télégraphiquement de me rendre dans cette vallée pour préparer les logements et la subsistance de deux bataillons qui arrivent de Saignelégier.

Je connais l'absurdité des bruits reproduits par la *Revue militaire*, puisque depuis plusieurs semaines, je n'ai cessé de parcourir cette vallée et de voir la plupart des habitants. Néanmoins je dois obéir et je m'occupe de faire évacuer les maisons d'école à la Brévine, au Cerneux-Péquignot, à la Chaux-du-Milieu. Je fais marché pour le pain avec Louis Bonny à la Brévine, vais au Locle traiter avec Henri Konrad, boucher, pour la viande, fais malgré le froid une chevauchée dans la direction de Saignelégier, et en rentrant à la Brévine trouve un télégramme de Berne m'ordonnant de tout résilier, le Conseil fédéral, à la suite des démarches faites auprès de lui par le gouvernement de Neuchâtel, renonçant à cette opération. Au moyen de 500 francs payés comptant et à sa grande satisfaction, le marché de pain avec Louis Bonny est résilié ; j'offre la même somme à Henri Konrad, qui la refuse, préférant traiter avec Berne directement ; aussi ne réussit-il à obtenir qu'une partie de cette somme.

\* \* \*

La bataille de Sedan, la capture de l'empereur par l'ennemi, la reddition de Metz, la proclamation de la République n'ont pas fait cesser les hostilités. Le nouveau gouvernement provisoire continue la lutte, lève des troupes. Il se trouve à sa tête un homme de génie, qui n'était connu que comme le plus brillant orateur de l'opposition à l'impérialisme et qui est devenu pendant cinq mois l'incarnation la plus vivante de l'âme de la France et de la défense nationale : c'est Léon Gambetta. Né en 1838, âgé de 32 ans seulement, au milieu de la plus effroyable crise qu'un peuple puisse traverser, par son patriotisme et sa persévérance, il s'impose aux autorités ébranlées et aux armées ; il décrète la guerre nationale, le pays l'écoute et le suit ; il forme des corps d'armée, s'improvise le pilote dans la tempête, se proclame le sauveur de la France et exerce une dictature aussi étonnante qu'incontestée. Le gouvernement siège à Paris, lorsque cette ville est investie par les Allemands le 18 septembre, séparée du reste du monde, privée de toute

communication avec la province. Il ne peut supporter cet isolement et, le 7 octobre, à une époque où l'aviation est pour ainsi dire inconnue, il s'élance dans les airs dans la nacelle du ballon *Armand-Barbès*, parvient à franchir les lignes allemandes, arrive à Mondidier et le lendemain à Tours, où il établit le siège du gouvernement, et lance au peuple français des proclamations qui résonnent comme des appels de clairon.

Au milieu de décembre, c'est surtout dans le Nord, au centre et autour de Paris, que se livrent les combats. Dans la seconde quinzaine, le gouvernement décide de chercher à reporter le théâtre de la guerre dans l'Est pour couper les communications des Allemands et débloquer Belfort, qui est assiégé et défendu par le colonel Denfert-Rochereau.

Le commandement du corps d'armée qui doit remplir cette tâche est confié à l'un des officiers les plus distingués de l'époque, le général Bourbaki. Ce général, qui a à son actif de brillants faits d'armes, hésite parce qu'il prévoit une catastrophe, mais se résigne à contre cœur à obéir et à tenter une entreprise qu'il croit, non seulement destinée à échouer, mais même inopportune.

La guerre se rapproche donc de nos frontières, et peu après Nouvel-An le Conseil fédéral rappelle le général au service, avec un état-major général beaucoup moins nombreux que celui qui avait été mis sur pied en été. Le commissariat central reste à Berne, et il est nommé un commissaire des guerres ou chef de campagne (*Oberfeldkriegskommissär*), le colonel Schenk d'Uhwiessen, qui me réclame comme adjudant et *Stellvertreter*. Je reçois l'ordre de marche, m'empresse de me rendre à Berne pour exposer au Département que j'ai fait suffisamment de service depuis une année et que je demande à être remplacé. M. Welte, chef du Département, me laisse débiter mon boniment et se borne à me dire, « Vous avez reçu l'ordre d'être à 2 heures à Bâle, et je suis étonné que vous soyez ici ! La situation est assez grave pour que chacun fasse son devoir. » Je rentre en toute hâte à Neuchâtel, où je ne trouve pas de correspondance pour les Verrières, les trains ne pouvant pas circuler ce soir-là à cause de la neige. Le chasse-neige doit partir à 11 heures, j'en profite pour monter, passe une bonne partie de la nuit en route et arrive contre le matin figé à la maison, me hâte de me préparer et pars le soir même à destination de Bâle où je suis convoqué. En y arrivant le lendemain, j'apprends que le quartier général s'est déplacé à Porrentruy ; je m'y élance et arrive pour apprendre qu'il a rétrogradé à Delémont où je dois retourner, toujours bien entendu, à cheval.

J'y suis très bien reçu par le colonel Schenk, qui parle peu le français et qui m'attend avec impatience, et par le général, qui compte beaucoup sur moi pour la connaissance du pays et de ses populations limitrophes.

Le corps d'armée de Bourbaki, soit l'armée de l'Est, se rapproche et livre aux Allemands à Villersexel, le 9 janvier, un combat heureux ; c'est le seul, car dès lors elle est de plus en plus refoulée et se trouve bientôt presque désorganisée. Poursuivies et traquées par l'ennemi, décimées par les maladies, par la faim, car si les provisions ne manquent pas en magasin, elles ne parviennent pas à la troupe, faute de transports et à cause de la neige, les troupes se démoralisent ; elles trouvent rarement du secours chez les habitants qui conservent leurs provisions, soit pour eux-mêmes, soit pour les Allemands, pour les amadouer à leur arrivée. Les officiers eux-mêmes ne savent plus où les conduisent les marches et contre-marches qu'il faut exécuter. Aussi nos agents qui doivent nous renseigner sur les probabilités nous communiquent presque journellement à Delémont des renseignements en contradiction avec ceux que je reçois de la maison. Ces agents prévoient la marche sur Belfort et, en cas d'insuccès, la retraite en Suisse par Porrentruy, tandis que des Verrières on m'annonce la marche de l'armée de l'Est contre le Sud, dans la direction de Morteau et Pontarlier. Le général est très perplexe et me recommande de lui communiquer tous les renseignements que je pourrai obtenir, jusqu'au moment où le 28 janvier, au soir, il me fait part d'un télégramme qui lui parvient des Verrières, signé Jules Grandjean colonel, lui annonçant qu'il arrive de Pontarlier, où il a vu l'armée de l'Est, non seulement en retraite, mais presque en pleine déroute, harcelée par les Allemands et n'ayant probablement pas d'autre issue que l'entrée en Suisse. Je reçois l'ordre de préparer pour le lendemain matin les traîneaux nécessaires pour transporter à Bienne tout le quartier général ; la nuit se passe en préparatifs et en délibérations sur la situation. Le lendemain, nous arrivons à Bienne à 3 heures, et par le train à 4 heures à Neuchâtel. La gare est bondée de monde, il en est de même des abords ; le général est reçu par le Conseil d'Etat, qui lui annonce la signature de l'armistice et la cessation des hostilités ; mais comme aucun document officiel ne peut lui être remis à l'appui, il part pour les Verrières avec son premier adjudant, le lieutenant-colonel Sieber, pendant que j'installe l'état-major à Neuchâtel. J'ai avisé depuis Delémont la maison Martin de l'arrivée du général et il est reçu chez nous. Il envoie, le lendemain, le lieutenant-colonel Sieber, avec Albert Hégi pour l'accompagner, à Pontarlier, à l'effet de connaître les intentions du commandement du corps d'armée.

Ils apprennent que le malheureux général Bourbaki, ne pouvant résister aux malheurs qui l'accablent et ne voulant pas terminer sa brillante carrière par une capitulation, a tenté de se suicider à Besançon, mais n'a pas complètement réussi, et que le général Clinchant a été désigné pour le remplacer. Ils apprennent à ce dernier, que l'armistice ne concerne pas l'armée

de l'Est et que pour lui les hostilités vont continuer. Ils lui demandent aussi ce qu'il va faire.

Après avoir assuré vingt fois que sa retraite est assurée sur Lyon et qu'après avoir accordé deux jours de repos à sa troupe, il va la commencer, et après avoir entendu vingt fois la question que lui pose le lieutenant-colonel Sieber. « Mais si vous ne le pouvez pas que ferez-vous ? » Clinchant répond : « Colonel, si l'impossible devient possible et si je suis obligé de me réfugier en Suisse, j'irai avec mon armée me placer sous votre protection et chez des amis. »

Sur ce rapport rassurant, le général rentre le soir à Neuchâtel ; le lieutenant-colonel Sieber, retardé en route par un déraillement au Frambourg, le lendemain seulement. Mais le 31 janvier, le général est prévenu que la poussée des troupes françaises pour entrer en Suisse devient irrésistible, et que, de la part du général Clinchant, il s'est présenté un officier chargé de s'entendre pour l'entrée en Suisse de l'armée de l'Est. Il part de Neuchâtel avec son adjudant à 5 heures pour les Verrières, mais par suite de la désorganisation qui existe déjà sur la ligne, n'y arrive qu'à minuit et, après s'être renseigné, se couche chez nous. A peine au lit (dans le cabinet au-dessus du bureau), on vient heurter à la porte d'entrée de la maison ; Albert Hegi va ouvrir et reçoit le colonel Chevals, qui est introduit et annonce être chargé par le général Clinchant de faire une convention. Il n'a pas de pouvoirs écrits, et le général le renvoie pour s'en procurer auprès de Clinchant qui est aux Verrières de Joux dans la première maison au midi de la route. Mais les chemins, couverts de neige broyée par la circulation et réduite en cassonade, sont si mauvais qu'il lui faut des heures pour faire le trajet. A son retour, il frappe de nouveau à la porte d'entrée, et A. Hegi va prévenir le général couché de son arrivée, muni des pleins pouvoirs écrits.

Le général sort de son lit et dit à Albert Hegi : « Jetzt muss d'ufe, die Hagel wend inne », et se rendant avec ses adjudants, lieutenant-colonel Sieber, capitaine Le Roy et premier-lieutenant Roth dans la chambre voisine, au-dessus du corridor, où a été installé le bureau d'état-major, appelle le colonel Chevals, qui est accompagné du vice-consul français à Neuchâtel, et dicte la convention, dont chacun des officiers précités fait un double. Il en remet deux exemplaires au colonel Chevals pour aller les faire signer au général Clinchant, et tous partent pour la frontière. Mais le trajet est presque impossible, car depuis longtemps l'artillerie et la cavalerie en retraite circulent comme un torrent, qu'il est impossible d'arrêter ou même de modérer, parce qu'il subit la poussée de toute l'armée qui arrive derrière lui. Les soldats se précipitent sur territoire suisse, heureux d'être à l'abri de la mitraille et de pouvoir se débarrasser de leur armement et de

leur équipement. Mais aussi dans quel état sont-ils ! La plupart des officiers les ont abandonnés, ceux qui restent n'ont plus aucune autorité, ils sont en bandes comme des troupeaux de moutons ; personne ne s'occupe de son voisin, chacun pour soi, ce qui est compréhensible, car bon nombre de ces malheureux sont affamés, réduits à l'état de squelettes ambulants par les maladies qui les déciment : petite vérole, fièvres de toute nature, typhus ; aussi, lorsque l'un d'eux tombe, les camarades le poussent en dehors de la piste, l'abandonnant dans la neige, où il ne tarde pas à succomber. Il en est de même des chevaux : lorsque l'un tombe épuisé, vite les traits sont coupés et le cadavre abandonné.

Pendant que le général circule de Neuchâtel aux Verrières, je suis resté à Neuchâtel et, dans la soirée, nous recevons un télégramme nous annonçant que 85.000 hommes vont pénétrer en Suisse et qu'il faut songer à leur entretien. Je porte ce télégramme au colonel Schenk, qui, à sa lecture s'affaisse ; il faut courir chez le médecin pour le faire revenir à lui. Nous commandons du pain pour être dirigé sur les Verrières de toutes les localités des districts, de Neuchâtel, Bienne, Lausanne et Yverdon, mais comme chaque particulier s'est assuré une petite provision, les boulangeries sont vides. Avant la pointe du jour, un train part pour les Verrières avec le chef de l'état-major, l'adjudant général et leurs adjudants, dans lequel je prends place. Nous arrivons avant le jour à destination pour assister à ce lugubre et interminable défilé, entendre le canon et le crépitement des fusils de la dernière bataille, qui se livre près du fort de Joux. La nuit n'apporte aucun changement, c'est toujours le même torrent d'hommes, de chevaux, d'artillerie qui s'écoule sans arrêt, sous la poussée incessante de l'arrière. Jamais plume, ni pinceau ne pourra reproduire l'horreur de ce tableau ; c'est un spectacle affreux, inoubliable, que devraient avoir huit jours sous les yeux les souverains qui déchaînent la guerre. Il arrive des wagons de blessés qui sont arrêtés près de l'église pour y être débarqués, car le temple et la cure sont convertis hâtivement en ambulance. On n'y entend que des juréments, des vociférations, des hurlements de douleur, et la vue de ces malheureux est épouvantable !

Je distribue devant la maison de ville au passage le pain que nous avons pu obtenir. Il y en a de nombreux sacs, il en faudrait de nombreux wagons ! Le soir, je trouve un moment pour aller à mon ménage ; l'entrée du jardin est barrée par un cheval étendu mort. Je réalise que le colonel Philippin, son adjudant-major Meyer, sont logés chez moi, dans une même chambre, et qu'une autre est occupée par le général Pilatrie. Dans la soirée, arrive en gare un train complet de malades et blessés, qui devait filer directement sur Genève, mais qui se trouve arrêté jusqu'au lendemain matin. Le personnel

de l'ambulance comprend une comtesse qui devrait se résigner à passer la nuit à la salle d'attente, mais pris de pitié, le major Meyer lui offre sa chambre et son lit, car il n'est question pour aucun de nous de se coucher. Il l'amène à la maison, la présente à ma femme qui ne voit aucun inconvénient à cette substitution, et la comtesse se trouve logée. La maison est pleine de soldats étendus partout où il y a de la place, ils sont au moins abrités. Plus tard se présente un curé qui demande à s'étendre à la cuisine, ce qu'ils s'empresse de faire.

Au milieu de la nuit, je passe devant la villa actuelle et j'aperçois une lumière à la grange, où je me rends pour trouver une trentaine de soldats français faisant le cercle autour d'un petit feu allumé sur le plancher pour se réchauffer !

En sortant, je rencontre le colonel Philippin avec plusieurs officiers qui m'arrêtent pour me dire que depuis trois heures, ils cherchent inutilement quelque chose à manger. Je les conduis chez moi où je n'ai pas de pain, mais du fromage en suffisance, et de quoi le mouiller. Pendant ce repas, ma femme vient me dire qu'elle a encore un petit morceau de roastbeef, mis de côté samedi parce qu'il était trop sec, et nous sommes au jeudi matin ! Elle l'apporte, et chacun s'en délecte, comme d'une friandise. On entend pleurer les enfants, qui ont dû se coucher sans lait et sans pain, car il n'y a plus rien à manger, tout a été distribué.

Le village est rempli de soldats français qui ne peuvent plus marcher, et ceux qui n'ont pu être abrités se sont réunis en petits groupes d'une vingtaine, formant le cercle, couchés dans la neige avec au milieu du cercle un petit feu formé de tout le bois qu'ils ont pu enlever aux barrières, aux contrevents des maisons et ailleurs.

Le 1<sup>er</sup> février dans la soirée, arrivent aux Verrières et se présentent au quartier général, un officier prussien, savoir un Rittmeister, accompagné d'un uhlan, qui arrivent éreintés par la vallée de la Brévine.

L'officier a pour mission de demander au général de servir d'intermédiaire entre le général allemand et le général Clinchant, pour annoncer à ce dernier, qu'une prise de fusils a été faite d'une manière irrégulière par les Allemands, et que ces derniers sont prêts à restituer cette prise. Le prétexte est cousu de fil blanc, et chacun comprend qu'il s'agit de tout autre chose, qu'ils ont été envoyés uniquement pour voir comment s'effectue le désarmement et l'internement de l'armée française.

Le Rittmeister envoie son uhlan se coucher avec ses chevaux à l'hôtel de ville et accepte un lit chez nous, à la chambre rouge, où se trouvent les adjudants du général.

En souplant, je suis étonné de l'entendre appeler Iordan. Je lui demande s'il ne serait pas d'origine neuchâteloise et si son nom n'est pas Jordan.

C'est effectivement la cas ; il est descendant d'un Jordan, qui était au service de Prusse, au bataillon des tirailleurs de la garde.

Le lendemain il repart avec la même escorte, par le même chemin.

La journée du 2 février 1871 n'est que la continuation de la précédente. Le torrent continue à marcher sans arrêt, et il entre aux Verrières 58.000 hommes qui sont expédiés à l'intérieur.

Après deux journées terribles passées aux Verrières, je suis rappelé à Neuchâtel, où s'est établi le quartier général, et là, jusqu'au 18 mars sauf erreur, nous sommes occupés à l'internement ; à ce moment l'évacuation des troupes françaises, qui ont séjourné environ sept semaines en Suisse, réparties dans tout le territoire, dans toutes les localités grandes et petites, est décidée, et il est organisé des trains de rapatriement qui cheminent de préférence de nuit, par Berne, Fribourg, Genève, par Neuchâtel-Genève, Neuchâtel-Verrières. L'un de ces trains, passant dans la nuit du 22 au 23 mars à Colombier, y déraile par suite d'une fausse aiguille. Combien de malheureux soldats qui, ayant échappé à la guerre, étaient heureux de revoir bientôt leur pays, y succombent, ou sont blessés grièvement : mes souvenirs ne me permettent pas de le préciser.

Il est évacué par les Verrières 15.000 hommes, par Genève, 69.000 et 5000 par le lac et Divonne, avec les colonnes de chevaux. Il était entré en Suisse 5000 blessés et malades, dont 1700 sont morts ; il en reste 1000 dans les hôpitaux, les autres se sont rétablis. Nous en avons eu aux Verrières un certain nombre restés depuis l'internement et après l'évacuation soignés à la maison d'école ; ils ont tous succombé. Le dernier train d'évacuation circule le 24 mars.

Licencié du quartier général, j'arrive à la maison, heureux d'être enfin quitte du service militaire et me hâte d'enlever et de mettre au clou mon uniforme que j'ai porté pendant six mois.

Ma jouissance est de courte durée. Avant la nuit, se présente un planton m'apportant un ordre du colonel Borgeaud de me rendre de suite à son bureau pour faire les fonctions de commissaire à l'état-major chargé de l'évacuation. Cet état-major vient d'arriver ; le colonel Borgeaud est logé chez M. L. A. Lambelet. Je reçois en logement le capitaine Couteau, de Genève. Je me hâte de me présenter, d'annoncer au colonel que j'obéis à son ordre et me mets à sa disposition, mais qu'il me permette de télégraphier à Berne pour demander, en raison de la longue durée du service que j'ai fait, à être remplacé immédiatement. Mais comme je connais la célérité avec laquelle ces questions sont réglées, j'installe chez moi le bureau d'état-major et je commence mes fonctions, tout en demandant à Berne l'envoi de 2000 francs pour effectuer les paiements. Quelques jours après, je reçois

l'avis de mon licenciement, aussitôt que mes remplaçants, le capitaine Bérard, de Vevey, et le lieutenant Eugène Piaget, de Neuchâtel, se seront présentés. Je m'empresse à leur arrivée de leur faire la remise et de leur abandonner les 2000 francs demandés, qui arrivent à l'instant.

Ils ne séjournent du reste que peu de temps aux Verrières, et plus tard je suis chargé de faire vendre aux enchères tous les débris abandonnés par l'armée française et de présider aux estimations pour dommages occasionnés au temple, à la cure, à la maison d'école et aux barrières du chemin de fer, qui sur tout le trajet, jusqu'à Neuchâtel, ont été utilisées par les Bourbakis pour se chauffer.

#### NOTE

\* Louis-Alexandre Martin, 1838-1913, de Sainte-Croix et des Verrières. Employé, puis directeur avec son beau-frère d'une maison de commerce en gros (fromages), fondée aux Verrières par son père, Jérémie-Louis Martin, l'auteur de ce texte parcourut dans la suite une carrière politique active : il fut, entre autres, député au Grand Conseil neuchâtelois (1889-1913), conseiller national (1878-1881 ; 1891-1913), conseiller aux Etats (1881-1883). Voir à son sujet : *In memoriam Louis Martin*, Neuchâtel, 1913, et Erich Gruner, *L'assemblée fédérale suisse*, 1848-1920, Berne, 1966, t. I, p. 909. Les pages que nous donnons ici sont extraites de Souvenirs manuscrits, écrits dans les derniers mois de sa vie, à l'intention de ses enfants.

## CARNETS D'ALFRED DUPASQUIER \*

*1<sup>er</sup> janvier 1871.* Dieu veuille pendant cette année épargner à notre Patrie les guerres que nous voyons autour de nous et donner pour cela de la prudence à nos gouvernements ! Qu'il Lui plaise de rétablir la Paix en Europe !...

*Samedi 28 janvier 1871.* Les événements de guerre s'accroissent à notre frontière, et elle est longée par une armée française que les Allemands ont battue et poursuivent. La Confédération a mis des troupes sur pied et elles occupent la Chaux-de-Fonds et les Verrières. Nous en aurons sans doute aussi prochainement à Fleurier, et cela me fait hâter mon retour qui a lieu ce matin par le train de 10 heures. Je retrouve mon monde en bon état et je passe agréablement ma journée en domicile. Au cercle, où je suis à 6 heures, on apprend que Paris a capitulé et qu'un armistice est conclu pour toute la France... Dieu en soit loué !... Après 8 heures, arrive chez moi M. E. Guillaume, mon voisin, disant que nous allons recevoir à Fleurier un bataillon confédéré du Valais ; il faut se préparer pour cela ; on fait des lits, on cuit de la soupe et après avoir longtemps attendu, à minuit, on voit arriver sept hommes portant un billet annonçant huit officiers à loger ; un d'eux n'est pas venu, un autre s'en est allé sans dire pourquoi ; je suppose qu'il n'a pas été satisfait de ce que je les aie introduits à la cuisine, et il m'en est resté six que j'ai répartis dans quatre lits. On leur a offert de la soupe, du pain et du fromage.

*Dimanche 29 janvier 1871.* Sermon de M. le pasteur de la paroisse sur Genèse 3 : 19 ; beau discours, piètre sermon ! Il paraît que les troupes qui occupent les Verrières et Fleurier sont arrivées à temps pour nous éviter une invasion française. On raconte qu'une partie de l'armée française en retraite est répandue autour de Pontarlier, que beaucoup de soldats sont entre Pontarlier et les Verrières, et qu'ils n'auraient pas mieux demandé que d'entrer en Suisse ; nos troupes les en ont empêchés.

*Lundi 30 janvier.* Plaid. Il n'y a pas eu d'affaires à traiter. Le tribunal s'est rassemblé au greffe, attendu que l'Hôtel de Ville est envahi par les soldats d'un bataillon qui est arrivé hier à Môtiers. Nos officiers sont en envie de voir une maison d'horlogerie, et quatre sont venus avec moi chez M. Grosclaude qui leur a montré des montres, puis il nous a offert un verre de vin ; ces messieurs ne boivent pas beaucoup.

*Mardi 31 janvier.* A 1 heure, nos soldats sont partis pour les Verrières sans savoir s'ils reviendraient. A 7 heures, on les a vus revenir avec plaisir.

Ils ont l'air content, et nous remercient beaucoup de l'accueil qu'on leur fait, à eux et à leurs camarades. L'un d'eux, le capitaine Carlen, m'a donné sa photographie. Un autre a dit qu'il voulait m'écrire. Je les ai priés de mettre leur nom à la fin de mon agenda. On a raconté les nouvelles les plus contradictoires de Pontarlier : les Allemands s'y battent contre les Français ; la ville est en flammes ; les Verrières brûlent. Ce soir il paraît que tout cela est inexact. Je veille jusqu'à 12 heures pour attendre deux officiers bernois qui arrivent en logement, le capitaine Larquin et le lieutenant Kermann.

*Mercredi 1<sup>er</sup> février.* Nos Valaisans sont partis ce matin ; on dit qu'on ne les reverra plus ; cependant à midi je les retrouve sur la place avec leur bataillon. Après dîner, ils doivent encore retourner aux Verrières. En sortant de la maison, on me dit que 12.000 hommes de l'armée française nous arrivent dessus, après avoir posé les armes à la frontière suisse. En effet, peu après, commence un défilé d'artillerie française, hommes, chevaux, caissons, canons, fourgons, chars, etc. ; il y en a à pied, il y en a à cheval. Ils ne me paraissent pas bien misérables. Chacun s'apitoie sur eux, on leur donne en passant du vin, du pain, de la soupe, des cigares. Ils n'ont pas l'air de s'en soucier beaucoup et remercient peu. Des hommes à qui je servais du vin vident le bon fond de leur verre sur la route. Plus tard, j'ai entendu un homme qui disait : « On en a assez de cette soupe ! » Le soir, ces distributions ont cessé ; il n'y a plus que nous qui les continuons, après l'avoir bien ménagée ce matin, et il y a des soldats qui en boivent avec reconnaissance, n'en ayant encore point eu. Il y a un mouvement inouï dans le village. Au milieu de cette armée française qui s'en va, circulent des bataillons suisses. Chacun est sur la rue ; il fait un beau temps d'hiver. Tout est blanc de neige. Il paraît que hier le général français Clinchant et le général suisse Herzog ont conclu aux Verrières une convention par laquelle l'armée française désarmée est reçue sur territoire suisse... Tout cela nous amènera-t-il des complications avec le nouvel empire allemand?...

*Jeudi 2 février.* Le passage de l'armée française en déroute continue. On a couché des soldats dans les maisons et dans les édifices publics ; chacun le fait par bonne volonté et sans ordre des autorités ; chez moi il y a eu deux officiers suisses dans la maison, et à la remise trois soldats et un brigadier français. Ces soldats sont indiscrets, et on a eu peine à s'en débarrasser. Pendant la nuit, il y a eu des scènes vives en Conseil municipal. Le juge de paix voulait faire réveiller la population, réquisitionner d'office vivres et fourrages pour gens et chevaux. Nos messieurs du village n'ont pourtant pas voulu, et on laisse à chacun le soin d'accueillir ces Français comme on veut. Chacun fait l'impossible et beaucoup trop ; les distributions

continuent sur la route et dans les maisons ; chez moi, on les fait avec modération sur la rue devant la maison. Nous n'avons eu personne à dîner. La nuit du 1<sup>er</sup> au 2, je devais loger un colonel valaisan ; il n'est pas venu. La nuit du 2 au 3, je devais recevoir le général Clinchant, commandant en chef de l'armée française. Il n'est pas venu non plus ; mais comme la municipalité savait que ces deux nuits je devais garder des lits pour des officiers supérieurs, on m'a laissé tranquille et on ne m'a pas imposé d'autres charges. Notre population est admirable de dévouement et d'hospitalité. Beaucoup trop ; ces Français ne le méritent pas, quelque misérables qu'ils soient. Il y a encore au village un bataillon valaisan et de l'artillerie fribourgeoise pour faire un peu de police.

*Vendredi 3 février.* Continuation, même bazar pendant la nuit dans le village et dans les maisons. Ce matin, le monde commence à se mécontenter contre ces Français ; on ne peut les faire partir ; on en voit qui reviennent sur leurs pas. Il y en a qui ont couché deux nuits au village ; à la cure, des officiers français sont restés au lit jusqu'après 9 heures. Les distributions ont à peu près cessé. Nous leur avons donné de la soupe qu'ils ont mangée avec avidité. Nous sommes envahis par des maladies dangereuses, typhus, variole. On ne sait où les mettre. Cela devient grave et Emma dit que nous aurons bien aussi notre part de la punition que Dieu inflige à nos voisins. Dans le village, on est bien mécontent de ces Français ; un officier a eu au cercle une altercation avec le vieux père Ledermann, et Ulysse Vaucher-Balthazar lui a dit : « Allez-vous en d'où vous venez, vous faire tuer, si vous en valez la peine ! » Chez les Guillaume, un Turco s'est fourré tout habillé dans un lit, d'autres ont volé un saucisson. Ce soir, à 8 heures, arrive chez moi le général Clinchant avec des officiers, quatre ont soupé, deux ont couché. Ce sont des gens bien frivoles et légers ! Ils ont reçu une dépêche du général prussien de Manteuffel... Monsieur de Manteuffell, comme ils disent ! Et ils ont rédigé dans le salon la réponse, d'une manière divertissante, mais affligeante ; ils ont bien soupé, ils ont bu avec plaisir du vin de Neuchâtel, ils se sont couchés à 11 heures. Par contre, la remise est pleine de chevaux et de soldats français. Il y a des chevaux suisses à l'écurie, les chevaux et les hommes d'un colonel Couston sous le hangar, et un soldat suisse couche à la chambre à manger ; on m'en a adjugé six pour ce soir, mais heureusement ils sont au corps de garde.

*Samedi 4 février.* Ce matin, ma femme est dans une violente indignation. Nos officiers français ont fait demander du bois et leur café dans leur chambre ! On a refusé du bois et j'ai fait porter le café. Ils sont restés dans leur chambre jusqu'à 10 heures. Le général Clinchant et un de ses officiers, le colonel Varaigne, ont été un moment au salon ce matin pour prendre

congé d'Emma. Ils ont bu un verre de vin et mangé du biscôme. Le général a remercié de l'accueil gracieux qu'on lui avait fait, mais il ne s'est pas autrement allongé en remerciements. Après avoir commandé sa voiture pour 10 heures, il l'a fait attendre jusqu'après 1 heure et est enfin parti avec son colonel et ses chevaux, sans que je sois là. Dans la matinée, un officier français est venu dans ma cour me demander l'hospitalité : je lui ai répondu que je ne pouvais pas. Peu après, je l'ai trouvé dans le corridor qui déposait ses effets, tout en m'en demandant l'autorisation, et sans attendre ma réponse ; je lui dit qu'il nous faisait beaucoup d'encombrement. Là-dessus, il m'a fait une réponse irritée, à peu près comme suit : « Si nous avons l'honneur de vous recevoir chez nous, nous le ferions autrement. » Moi, de mon côté : « Monsieur, nous faisons ce que nous pouvons pour vous recevoir, vous et les vôtres, etc. », et pendant ce dialogue Emma lui a dit à peu près de même ; il a pris ses effets avec son ordonnance et, passant le seuil de la porte, il m'a salué poliment.

Les Guillaume ont hébergé beaucoup de soldats. Chez Louis Yersin, les ordonnances ont volé des linges de cuvette ; les officiers y font leur cuisine : des haricots au beurre en conserve, des poulets, des nappes fraîches. Louis Yersin est indigné ! On distribue encore de la soupe devant le cercle et chez les Andreae. Robelaz a logé et nourri des soldats pendant la nuit. Chez moi je fais cesser tout ça. Nous avons six soldats de Fribourg qu'on a admis à coucher sur des paillasses à la chambre à manger. Ils sont contents et gentils. Ce soir nous sommes assez tranquilles ; il y a des hommes et des chevaux à la remise.

*Dimanche 5 février.* Il n'y a naturellement pas eu de culte public, ni protestant ni catholique, les églises étant encombrées de soldats français. L'indignation contre les officiers français continue ; ils se procurent des habits civils pour prendre le large. On n'en voit presque plus dans les rues, tandis que les soldats circulent en masse ; il y en a un grand bivouac à Longereuse où je suis allé les voir ; on leur a donné du bois pour faire du feu, et ils cuisent leur fricot en se chauffant. On distribue encore de la soupe aux soldats, mais cela se fait administrativement. Le commissariat fédéral a pris en mains les mesures nécessaires pour faire partir tous ces soldats français ; il y en a eu encore ce soir dans le village, et six couchent à la remise. Les officiers valaisans du commencement de la semaine, bataillon N° 35, sont venus en quartier chez nous ce soir. Leur camarade M. de Torrenté était chez Jean Jequier, mais dans la soirée, il a dû partir pour Neuchâtel avec un convoi de malades. Aux avant-postes des Verrières, près de la frontière française, il a vu arriver des soldats prussiens et il s'en est allé comme un pleutre !

Les enfants sont dévergondés et inoccupés, on a de la peine à en faire façon ; je leur reproche surtout de ne pas nous aider dans tout le train de la maison, et au contraire de le compliquer par leur désordre. Hier, le colonel français Varaigne a causé gentiment avec Pierre et il a paru fort surpris de savoir qu'il apprenait le grec et le latin. Ces officiers nous croient-ils dans une position trop inférieure pour cela ?

*Lundi 6 février.* Je vais à Môtiers pour le plaid ; il n'y a pas eu d'affaire civile. Je vais aux prisons pour ce qui suit : dans le courant de la semaine passée, le juge de paix m'a avisé qu'il a ordonné l'arrestation du fils Vaucher, dit Piano, pour vol de chevaux français, et qu'il me ferait à ce sujet un rapport écrit...

On débarrasse avec activité les Français qui nous restent, et ce soir il n'y en a plus dans les maisons particulières ; il y en a encore qui sont logés dans les églises, et les malades sont reçus dans diverses ambulances installées au village. Ce soir, on héberge chez le bourgeois un bataillon vaudois et nous recevons pour notre part quatre officiers.

*Mardi 7 février.* Dans la journée, le juge de paix m'envoie des rapports sur des affaires survenues à l'occasion du passage des troupes ; il y en a qui me paraissent ressortir à l'autorité militaire ; mais cependant, pour ne pas être accusé de mauvaise volonté, j'en nantis le tribunal, et je fais venir le greffier et M. Fath, faisant les fonctions d'huissier, pour faire une enquête au sujet d'une malle enlevée à un capitaine Bieler et qui ne donne pas grand résultat.

Il n'y a plus guère de Français au village. Il nous est resté des malades à l'ambulance, et des médecins pour soigner les Français. On a encore des troupes suisses en occupation, et j'en suis bien aise ! On raconte que les maisons isolées dans les montagnes, les Raisses, la Mordettaz, sont remplies de soldats français et que des patrouilles les en font partir.

*Mercredi 8 février.* ... Ce soir arrivent deux nouveaux officiers vaudois en logement ; il en couche donc cinq chez nous.

*Jeudi 9 février.* On commence à respirer, à reprendre ses affaires et son train de vie accoutumé...

*Vendredi 10 février.* ... Dans les répartitions militaires, on donnait les colonels, les majors et les gros grades à Jean Jequier ; les Yersin prenaient les barons et les aristocrates ; le reste était pour moi. Ce matin, les officiers vaudois nous ont quittés en nous faisant beaucoup de remerciements.

*Samedi 11 février.* Jeudi un médecin militaire suisse, capitaine Bieler, est venu me demander la permission de mettre à la remise des chevaux français achetés par des officiers suisses ; je l'ai permis ; ce matin M. Leuba-Jequier en a emmené un, et pendant tout le jour, on m'en laisse un, sans

lui donner à manger ; il ronge de faim les barrières en bois. Après avoir insisté sans résultat auprès du capitaine Bieler pour m'en débarrasser, je m'adresse au colonel Chuard, commandant de place, et il fait enlever le cheval hier soir vers 6 heures. A cette occasion, je remarque dans ma remise un amoncellement de selles, harnais, etc., devant provenir de l'armée française ; j'en ai avisé par lettre le colonel Chuard, et ce matin, je reçois de sa part un avis de remettre ces objets au porteur, nommé Louis-Edouard Leuba, du Mont-de-Buttes ; c'est ce que j'ai fait, et peu après il est encore venu un Emile Vaucher, de Fleurier, avec des soldats, pour enlever tout cet entrain...

*Mardi 14 février.* ... Rédaction de trois rapports à la chambre des mises en accusation concernant les nombreuses affaires que le juge de paix a déferées au tribunal, à l'occasion du passage des troupes françaises.

*Mercredi 15 février.* Il nous reste beaucoup de malades militaires français dans une ambulance installée à la maison de commune ; il y règne le typhus et la petite vérole ; c'est dangereux pour le village ; il meurt beaucoup de ces pauvres gens. Une petite Rey, fille de...<sup>1</sup>, demeurant au Pâquier, est morte hier, à ce qu'on dit, du typhus ; cela effraie le monde au village, et il y a de quoi ! Dieu veuille nous épargner la propagation de ces maladies !...

*Dimanche 19 février.* Après deux dimanches d'interruption, le culte public a eu lieu de nouveau dans le temple. M. le pasteur a lu le trentetroisième psaume et sur ce texte un court sermon. De la déroute et du passage de l'armée française sur notre territoire, il a tiré des leçons à l'adresse de la France et des éloges pour la charité neuchâteloise. Comme d'habitude, ce sermon ne contenait rien de bien précis à l'adresse de la paroisse...

*Dimanche 12 mars.* ... Nous avons de nouveau des compagnies du bataillon 24 de Lucerne en occupation au village. On m'envoie deux officiers ; cette occupation paraît nécessitée par le passage de l'armée française que le chemin de fer transporte en partie sur la frontière française...

*Jeudi 23 mars.* ... On apprend ce matin qu'il y a eu hier soir un grave accident de chemin de fer à la gare de Colombier, survenu à un train qui conduisait des internés français. Vingt-deux soldats sont tués du coup ; une soixantaine sont blessés dangereusement...

*Mardi 28 mars.* Séance d'enquête. Le passage de l'armée française de l'Est au Val-de-Travers nous amène encore à présent beaucoup d'ouvrage au tribunal. Les citoyens ont acheté à cette armée du bétail en quantité et l'ont introduit de France en Suisse, ce qui était défendu par un arrêté du Conseil d'Etat ; en introduisant en Suisse ce bétail français, on a aussi

introduit la peste bovine dans le canton, et à ce sujet la préfecture a demandé au tribunal de nombreuses enquêtes. Le 21 février, le Conseil d'Etat a défendu la circulation du bétail dans le canton ; de nombreuses contraventions à cet arrêté nécessitent des enquêtes. Les citoyens ont acheté des chevaux, selles, armes, provenant de soldats français ; le général Herzog a ordonné de rendre tout cela aux autorités municipales ; les autorités militaires prétendent que cet ordre n'est pas exécuté et demandent des enquêtes.

## NOTES

\* Charles-Alfred DuPasquier, 1826-1898, de Fleurier et Neuchâtel, président du Tribunal du district du Val-de-Travers, 1862-1871, juge à la Cour d'appel, 1871-1873.

<sup>1</sup> Angèle Rey, fille de Jean-François-Louis, née le 11 novembre 1857, décédée le 14 février 1871.

## SOUVENIRS DE ROSE HENRIOD\*

1870. Voici l'année de la guerre, cette guerre franco-allemande, voulue de Bismarck, puisqu'il falsifia la dépêche d'Ems pour rendre un accord impossible.

Quel sujet d'inquiétude pour notre mère ! Elle avait sa sœur mariée au Havre, son frère officier dans l'armée allemande ! Tante Isabelle était plus ardente Française d'opinion que son mari lui-même. Oncle Bernard, obligé de marcher contre le pays de ses pères, ne pouvait oublier qu'il était descendant de Huguenots ! Maman devait donner des nouvelles aux uns et aux autres. Louise était en séjour au Havre, chez tante Isabelle, quand la guerre éclata. Comment la faire revenir ? Il fut question de la faire passer en Angleterre, mais en définitive, elle s'embarqua pour Rotterdam et de là, pour Hambourg, où elle trouva à donner des leçons de français, tout en séjournant chez tante Sophie Barrelet. Elle ne put revenir à la maison qu'en mai 1871.

Les victoires allemandes, le siège de Paris, la Commune, tout cela nous bouleversait. La retraite lamentable de l'armée de Bourbaki acculée à la frontière suisse, obligée de déposer les armes aux Verrières, puis dirigée sur Rochefort et Colombier, nous a laissé une impression profonde, une véritable horreur de la guerre. Dès le 2 février 1871, par une neige humide et sale, on voyait cette malheureuse armée française, comme un fleuve très lent, descendre la route de Rochefort, passer à Bôle, puis s'arrêter à Colombier. Ici, ces pauvres soldats fatigués, mal vêtus, les pieds enveloppés de linges, eurent bientôt rempli la caserne, le temple, les salles d'école, les granges et même nombre de maisons particulières. Beaucoup d'entre eux avaient les pieds gelés. Les Zouaves et les Turcos avaient la tête enveloppée et paraissaient bien malheureux. Très vite, nos parents organisèrent des secours. On nous envoya dans les rues, porter de la soupe chaude, du café et du lait bien chaud à ces pauvres gens. Ils nous tendaient leurs gamelles en nous disant, à nous, petites filles : « Merci, mademoiselle », et avec la bonne humeur française : « Si ça vous fait plaisir, mademoiselle. » Cela dura trois jours et trois nuits. Notre mère ne se couchait plus. Un comité de secours s'était formé ; notre père en fut l'organisateur et le président ; ce fut chez nous qu'on apporta tous les bons, et c'était d'ici qu'on les distribuait, soit à l'infirmerie, soit dans les locaux où ces pauvres gens étaient installés. Notre mère fit des prodiges d'hospitalité : Outre les neuf soldats cantonnés

chez nous, elle trouva moyen d'héberger cinq officiers français ; l'un d'eux avait son ordonnance malade de la dysenterie ; maman lui fit de l'eau de riz et le soigna si bien qu'en peu de jours il fut remis.

Après les hommes, ce furent les chevaux qui arrivèrent à Colombier en longues files, maigres à faire peur. Les pauvres bêtes n'avaient plus ni queue ni crinière, chacun avait rongé son voisin, ils avaient même rongé les roues des caissons ; on fit venir de Berne des wagons d'avoine et de foin ; il fallait caser ces pauvres bêtes, on les attacha aux arbres des Allées ; dès la première nuit ces chevaux affamés rongèrent tellement l'écorce des arbres, qu'il fallut plus tard abattre et replanter toute l'allée qui conduit à Auvernier, ainsi que l'allée du milieu.

Un parc d'artillerie fut installé à Planeyse et attira longtemps de nombreux visiteurs.

Parmi les officiers français que nos parents hébergeaient, il y en avait un, très galonné, probablement un général ; on le servait à part. Il envoyait des dépêches, parlait peu, avait l'air profondément triste. Quand il nous quitta, mon père lui parla avec beaucoup de cœur, puis il ajouta : « Me serait-il permis de savoir qui j'ai eu l'honneur d'avoir sous mon toit ? »... « Peu importe, Monsieur, peu importe ! Adieu et merci ! »

Le temple était plein de Français, couchés sur les bancs ou sur des sacs de paille étendus sur le plancher ; en conséquence, les cultes avaient été suspendus. Un dimanche, notre père voulut pourtant adresser quelques paroles de consolation à ces pauvres gens. Il prit avec lui ses quatre fillettes et une ou deux voisines qui avaient de bonnes voix ; notre cousine C. Brandt voulut bien venir jouer de l'harmonium ; pour monter à la galerie, il nous fallut presque enjamber les soldats, couchés dans les couloirs. Enfin debout autour de l'harmonium, nous chantâmes quelques cantiques, simples et beaux. Papa, monté en chaire, parla avec tant d'à-propos, tant de bonté, que plusieurs de ces pauvres Français en étaient tout émus !

L'internement dura deux mois. Mais d'autres émotions étaient réservées aux habitants de Colombier ! Une nuit, on sonne très fort à notre porte. Papa va ouvrir et revient dire à maman : « Tu comprends mieux que moi l'allemand suisse, pourrais-tu venir ? Un soldat très agité parle de morts et de blessés. » En effet, par la faute d'un aiguilleur, un train, reconduisant de nombreux soldats français dans leur patrie, était venu se jeter sur un train de marchandises, en gare de Colombier. Il y eut 22 morts et plus de 70 blessés ! Tandis que notre père courait à la gare et de là à l'infirmerie, notre mère nous avait réveillées et occupées à préparer des objets de pansement que l'on se hâta de porter à l'infirmerie.

Nos parents comprenaient le vrai sens de la vie qui est de vivre pour Dieu et de servir les autres. Ils nous ont donné plus d'un bel exemple de dévouement.

Après cette nuit mémorable, nous avons le souvenir d'un enterrement solennel, avec musique militaire, marche funèbre de Chopin, tambours voilés de crêpe, foule énorme, drapeaux ornés de crêpe. Le monument élevé au cimetière, à la mémoire des victimes de cet accident, porte des versets choisis par notre père.

#### NOTE

\* Rose-Bertha Henriod, 1858-1938, de Couvet et Neuchâtel, était une des filles du pasteur Louis-Constant Henriod. Ce dernier, après avoir exercé les fonctions de diacre au Locle et de pasteur à Valangin, s'était retiré à Colombier, en 1865, pour raison de santé. Il y dirigea dès lors, avec l'aide de ses filles, une pension florissante.

## SOUVENIRS DE MAGDELEINE DE PERREGAUX NÉE MONTMOLLIN \*

C'est à la fin de janvier 1871 que l'arrivée à Neuchâtel de milliers de soldats français bouleversa pendant quelques semaines notre paisible vie. Je ne raconterai de ce temps troublé que ce que j'ai vu moi-même. Nous suivions naturellement avec un intérêt intense, depuis l'été, les diverses phases de la terrible guerre franco-allemande, mais sans supposer que nous en pâtirions jamais directement. Cet été-là, M. le pasteur Nagel habitait la petite maison de l'Abbaye [de Fontaine-André], et ensemble nous lisions avec passion les journaux, faisant avancer et reculer sur les cartes du théâtre de la guerre des épingles à tête noire pour les Allemands, rouges pour les Français. Lorsque, en automne, le théâtre des hostilités se rapprochait de la Suisse, nous étions reconnaissants envers Dieu de ne plus appartenir à la Prusse, car alors nous aurions été « l'ennemi », et les Français se seraient peut-être vengés de leurs défaites sur notre pauvre petit pays. L'hiver était froid, lugubre, lorsque nous parvinrent les premières rumeurs de la déroute de l'armée de l'Est. C'était le 1<sup>er</sup> février 1871 ; il faisait un temps affreux, neige, gel et vent âpre, lorsqu'on apprit que l'armée de l'Est, commandée par le général Bourbaki, se sauvait en Suisse ; c'était lugubre et navrant de voir cette armée de près de 100.000 braves, exterminée, gelée, affamée, et devant se rendre à quelques bataillons suisses. Nous ne pouvions croire que ce fût vrai, mais on dut se rendre à l'évidence quand on vit arriver un à un dans nos rues de pauvres soldats en pantalons garance. Chacun s'apitoyait, les accueillait, les nourrissait, mais bientôt ils arrivèrent par bandes, par flots, et alors on les hébergea dans le Temple du Bas qui fut vite rempli. On amenait les malades dans les hôpitaux, et plusieurs collègues furent changés en ambulance. Pendant quinze jours à trois semaines ; ce fut un vrai cauchemar ; toute vie de société cessa, toutes les écoles furent fermées aux écoliers, même la vie de famille fut oubliée pour courir au plus pressant. Nous étions tellement pressés, surchargés de besogne, que je ne savais plus quel jour je vivais. Je me souviens qu'un jour, en faisant les parts de nourriture au Collège latin pour nos hôtes de passage, j'eus une vraie détresse en entendant sonner les cloches et je dis à M. de Pierre-Morel : « Voilà le tocsin, il ne manquait plus qu'un incendie ! » « Mais Madame, me répondit-il en riant, c'est la cloche du culte à la Collégiale. » Je ne me rendais pas même compte que ce fût dimanche !

Pendant plusieurs jours, il y eut beaucoup plus de Français en ville que d'habitants. Nos autorités civiles et militaires étaient débordées. A mesure qu'il arrivait de nouveaux détachements, les hommes valides étaient dirigés sur la Suisse allemande où on les cantonnait ; les nombreux malades restaient à Neuchâtel. Aussi, dans le partage de l'armée qui fut fait entre cantons, notre part fut, outre l'invasion du commencement, tous les malades dont plusieurs restèrent longtemps à Neuchâtel et qui provoquèrent une épidémie de variole dont beaucoup des nôtres moururent. Les premiers jours, j'allais avec mes servantes porter du bouillon, du lait, de la tisane (car beaucoup de ces pauvres soldats avaient une toux déchirante), avec du pain et d'autre nourriture au Temple du Bas, rempli de troupes. La première fois, ne sachant pas de quel côté me diriger, je commençai à servir ceux qui étaient assis à ma place habituelle. Quand ils furent rassasiés, je leur dis pourquoi j'étais d'abord venue vers eux. Un sergent au bout du banc se leva et me remercia pour lui et ses camarades ; ceux-ci se levèrent comme un homme en me disant combien ils se sentaient honorés d'être à cette place. Un soldat me demanda dans quel bâtiment ils se trouvaient. Quand je lui dis que c'était une église, il parut stupéfait, et lorsque je lui expliquai que c'était un temple protestant, il le fut plus encore et me regardait avec une certaine inquiétude de la tête aux pieds ; c'est qu'il cherchait en vain les cornes, la queue et les pieds fourchus, puis se ressaisissant, il me dit : « Ce doit être pourtant une bien bonne religion qui fait de si bonnes gens ! »

Un autre, qui m'avait questionnée sur ma religion, me dit après ma réponse : « En êtes-vous bien sûre, vous n'avez pas de cornes ? », ce qui montre à quel point les prêtres abusent de l'ignorance de leurs ouailles pour leur donner l'horreur des protestants.

Au bout de quelques jours, il se fit un triage parmi ces épaves de la déroute ; les plus malades furent placés dans les hôpitaux, les cas moins graves au Collège des Terreaux, les plus valides en passage au Collège de la Promenade et au Collège latin. Mon mari en étant le directeur, c'est là que je concentrai mes efforts. Quoiqu'ils ne fussent pas comptés pour malades, beaucoup de ces pauvres gens avaient la dysenterie et des toux déchirantes, mais surtout une grande quantité d'entre eux avaient les pieds gelés. Au commencement, je les soignais sous les ordres de M<sup>me</sup> Landerset-Rougemont, mais j'y renonçai bientôt ; son chauvinisme français lui ôtait tout jugement et tout sentiment des convenances, et j'avais un peu honte de paraître penser comme elle. Par exemple, elle criait en entrant dans une salle : « Pieds gelés, pieds gelés ! » Et lorsqu'il s'en présentait plusieurs, elle disait : « Voyons, lequel est le plus joli garçon ? Il sera le numéro un » ; ou

bien : « Je commencerai par celui qui a tué le plus de Prussiens. » Une autre fois, leur montrant la sentinelle suisse qui montait la garde sur le quai, elle leur dit : « Comment vous, Français, vous laissez-vous emprisonner par ces Suisses ? Vous n'auriez qu'à sortir, ils ne pourraient vous en empêcher. » Les soldats eux-mêmes sentaient comme ces discours étaient déplacés ; une fois, l'un d'eux se leva et dit : « Madame, nous avons trop d'orgueil et le bon Dieu nous a punis », ce qui la calma pour ce jour-là.

Au bout de quelques jours, j'allai seule de salle en salle faire mes pansements, aidée par M<sup>lle</sup> Augusta d'Erlach (M<sup>me</sup> de Gonzenbach). Elle était encore très jeune et d'une beauté remarquable ; je voulus refuser son concours, craignant qu'au milieu de ces soldats elle n'entendît des propos désagréables ; mais elle me supplia d'essayer, et le fait que jamais ces pauvres gens n'eurent l'air de voir qu'elle était belle montre à quel point ils étaient déprimés et épuisés par les privations. Il m'arriva plusieurs fois, en voyant ces pauvres soldats, pâles, tristes et aux traits tirés et ridés, de leur parler avec intérêt de leur famille, demandant s'ils avaient dû laisser des enfants et de recevoir la réponse qu'ils avaient 20 ans et étaient recrues ! Cela fendait le cœur ! Peu à peu nous régularisâmes ces pansements, rassemblant à une certaine heure tous ceux qui souffraient de pieds gelés et les faisant asseoir à tour de rôle devant nous qui étions agenouillées pour les panser plus facilement. Nous étions tellement occupées à notre besogne que nous n'avions pas le temps de regarder à quelle figure appartenait le pied qu'on nous tendait. Parfois, quand nous avions à laver un pied par trop foncé, nous levions les yeux et voyions une tête brune de Turco ou de Zouave. C'est dans cette salle que m'arriva l'aventure qui mit fin à mes pansements. La mode était alors aux crinolines, et un jour où nous étions particulièrement pressées, une escouade de dames françaises en grande toilette passa par la salle, soit par curiosité, soit par intérêt pour leurs compatriotes. Comme l'espace était étroit, elles renversèrent avec leurs jupes ma boîte à pansements placée sur un tabouret à portée de ma main ; elles passaient très dignes et n'eurent pas l'air de s'en apercevoir. Je me hâtai de ramasser le tout, ayant surtout de la peine à remettre dans leur boîte une quantité de petites épingles sans remarquer dans ma hâte combien elles me piquaient. Le lendemain, mes bouts de doigts étaient couverts de grosses vessies douloureuses, pleines d'eau saumâtre en tout pareilles à celles des pauvres pieds gelés, et je dus renoncer à les soigner. Auparavant, nous avions été panser dans la salle d'arithmétique les pieds des cuirassiers ou dragons de l'impératrice ; ces hommes étaient si dignes et si accablés de tristesse que nous ne voulions pas les mélanger avec les troupes ordinaires. Pour leur faire plaisir, je leur dis combien nos enfants les avaient

admirés, n'ayant jamais vu d'aussi beaux soldats ; là-dessus, l'un d'eux ne put s'empêcher de pleurer en me répondant : « Hélas, nous ne sommes plus qu'une triste mascarade ; oh, si vous nous aviez vus défilant avant notre départ devant S. M. l'impératrice, et nos chevaux ! » Il est vrai que je n'ai jamais vu quelque chose d'aussi lamentable que leurs pauvres chevaux attachés derrière le Gymnase ; ils n'avaient plus de crinières, ni de crins à la queue, étant si affamés qu'ils se les étaient rongés les uns aux autres, ainsi que l'écorce de beaucoup de nos arbres. Ils faisaient vraiment encore plus mal à voir que leurs cavaliers ! Le lendemain matin nos beaux cuirassiers étaient partis, laissant sur le tableau noir de leur salle un quatrain reconnaissant que je regrette de n'avoir pas conservé.

Les pansements ne prenaient que deux ou trois heures de la journée ; le reste du temps je distribuais la nourriture ; chaque dame s'occupait d'une ou de deux chambrées ; plusieurs écrivaient des lettres pour les soldats. Mon domaine spécial était la grande salle de chant, au sud-ouest du rez-de-chaussée ; là, il y avait de la paille et des couvertures le long des murs ; et des matelas pour les plus malades ; quand leur état devenait sérieux, on les emportait à une ambulance ; mais nous avions à frictionner, à droguer bien des pauvres rhumatisants et surtout beaucoup de pauvres gens atteints de toux dégénéralant en pneumonie ou d'autres souffrant de cholérine ; et puis il fallait montrer notre intérêt à ces pauvres exilés, découragés, abattus et sans nouvelles de leurs familles. Un jour que nous étions débordés, je vois arriver avec joie deux infirmiers avec le brassard blanc à croix rouge : tout de suite je dis à l'un d'eux de s'occuper d'un pauvre Turco auquel le docteur avait ordonné un sinapisme sur la poitrine. « Madame, me répondit-il, ce n'est pas notre affaire, nous sommes tisaniers. » Je ne pus cacher mon étonnement ; là-dessus il reprit : « Vous savez, toute la nuit nous travaillions aux tranchées et de jour nous dormions ou circulions avec nos brassards », puis il ajouta : « Vous faites là un ouvrage qui n'est pas pour les dames. » « Il le faut bien, rétorquai-je, puisque les hommes dont c'est l'affaire ne le font pas ! » Là-dessus, ces deux hommes qui n'étaient pas méchants firent de leur mieux, mais on voyait bien que jamais ils ne s'étaient occupés de malades. Notre tâche était ingrate ; les dames qui avaient à soigner les malades au Collège des Terreaux ou aux Berclès pouvaient s'attacher à eux, leur être vraiment utiles et exercer sur eux une bonne influence, mais nos hommes ne faisaient qu'apparaître et disparaître, comme dans une lanterne magique ; il y en a peu qui restèrent deux ou trois jours. Dans ce nombre était un Turco arabe, vrai fils du désert, ne comprenant pas un mot de français et ayant une expression de bête fauve. Il était toujours enveloppé dans un grand manteau militaire avec le capuchon

rabattu sur les yeux. Comme je lui donnais sa nourriture, de la tisane et des pastilles pour sa toux, il me faisait ici et là de petits signes affectueux, mais vis-à-vis des gens qui passaient dans la salle, il avait l'air impassible et malheureux. Plusieurs personnes distribuaient des chaussettes, des mouchoirs, des fruits secs à nos soldats, et ce type exotique les intéressant, il était plus favorisé que d'autres. Un soir que je passais près de lui, il me tira par ma manche et comme je me retournais, il entrouvrit son manteau avec un sourire qui découvrait toutes ses dents blanches et me montra triomphalement un monceau de chaussettes, de boîtes de dattes, de cornets de figes, etc., puis, prompt comme l'éclair, il recouvrit le tout et tendit de nouveau la main aux passants avec l'air navré qui apitoyait chacun. Le lendemain il était parti en laissant pour moi au concierge un petit papier sur lequel il avait tracé au crayon deux amusants chameaux et quelques mots d'arabe. Je les montrai à un orientaliste et fus bien touchée de savoir que ce pauvre Turco avait écrit là, pour moi, les plus belles bénédictions du Coran.

Il y avait aussi dans le Gymnase latin quelques officiers, mais si exigeants et grossiers que nous ne voulions rien avoir à faire avec eux. Ils étaient, outre cela, d'une ignorance incroyable ; l'un ne voulait pas croire qu'il fût en Suisse, parce qu'on parlait français, et un autre certifiait que le lac était la mer ; il est vrai qu'ils étaient presque tous officiers de mobiles ; les officiers des troupes de ligne avaient pour la plupart trouvé moyen de rentrer en France par les bois, une fois désarmés. Le général Chanzy qui vint à Neuchâtel ne laissa pas un très bon souvenir, le prenant de haut avec nos autorités, leur reprochant par exemple de loger les troupes pêle-mêle, sans séparer les corps. Aussi lui répondit-on qu'on les avait placées dans l'ordre où il les avait envoyées.

Les soldats français avaient beaucoup plus d'amertume contre leurs chefs que contre les ennemis ; ils nous racontaient comment leurs officiers faisaient de fins soupers tandis qu'ils mouraient de faim. L'un d'eux me demanda si je savais la différence entre les officiers français et les officiers allemands ? Comme je ne savais que répondre il me dit : « Les officiers français se mettent derrière nous et nous ordonnent d'avancer ; les Allemands vont en avant et crient à leurs soldats : Suivez-moi, mes enfants ! »

J'ai été extrêmement frappée comme le peuple français, agriculteurs, petits artisans et simples bourgeois, valait mieux que le nôtre. Presque tous les soldats avec lesquels j'ai eu affaire étaient des campagnards, et j'étais toujours à nouveau touchée par leur vraie distinction, leur humilité, leur tact, leur droiture, leur piété et leur reconnaissance pour les moindres choses, et je les comparais avec humiliation à mes compatriotes ; il est vrai

que dans nos campagnes il y en a encore qui rappellent ces troupiers français, mais quelle immense majorité de notre peuple fait fi des ressources religieuses et intellectuelles qu'il a à sa portée et qui manquent aux populations si intéressantes de la France ! Malgré leur ignorance et leurs superstitions, elles me paraissent supérieures aux nôtres, tellement contaminées par l'esprit moderne. Dieu veuille que bientôt toute la France puisse être évangélisée, et alors que ne deviendra pas ce peuple ? Naturellement je ne parle pas de la masse des athées, des anarchistes et des jouisseurs, quoique Dieu puisse les convertir aussi.

Tandis que j'étais au Gymnase et mon mari à l'Hôtel de Ville, nos pauvres enfants étaient bien négligés. Nos deux gamins de 10 et 11 ans couraient après les soldats pour obtenir la poudre de leurs cartouches ; aussi Jean eut-il une oreille percée d'un éclat de verre projeté par une bouteille de poudre allumée, et Samuel les cils et sourcils brûlés par une flambée de poudre aussi ; mais ces petits accidents étaient moins graves que leur oisiveté forcée par la suite de la fermeture des écoles, le manque complet de surveillance et les mauvaises compagnies dans lesquelles ils se trouvaient et où ils entendaient de pernicieuses conversations ; nous ne l'avons malheureusement réalisé que plus tard. Pendant ce temps notre bonne allemande, Catherine Grüniger, me demanda un jour d'aller voir ses compatriotes, 70 soldats de landwehr qui, étant prisonniers des Français, avaient suivi les destinées de l'armée de l'Est et étaient arrivés avec eux à Neuchâtel où on les cantonna dans la chapelle de la place d'Armes. Tous les Allemands de la ville les visitaient et leur apportaient à qui mieux mieux des douceurs et des cigares. C'étaient des hommes de 30 à 40 ans, presque tous pères de famille. Catherine alla donc aussi les voir avec la petite Rachel dans ses bras. L'un des soldats fut tout ému en voyant un enfant qui ne poussait pas les hauts cris comme les petits Français auxquels on faisait croire que sous tous les casques à pointe il y avait des diables. Il avait laissé chez lui une fillette de cet âge et demanda comme une faveur de l'embrasser. Catherine y consentit, et là-dessus les 70 réservistes voulurent faire de même, ils se passaient la petite de bras en bras et plusieurs pleuraient. Rachel avait alors 15 mois et ne s'en souvient pas, naturellement.

Pendant le passage des troupes françaises, nous fûmes mêlés à deux épisodes avec des familles allemandes qui nous firent comprendre encore quelques souffrances de plus, résultant de ces luttes fratricides. Mon frère Henri de Montmollin était alors comme docteur dans les ambulances allemandes de la Croix-Rouge en France, d'abord à Remilly, puis à Orléans. Il habitait avant son départ la petite maison Knöry, route de la Gare. Son nom y était en grandes lettres sur la sonnette et frappa une diaconesse

allemande, M<sup>lle</sup> de Lemke, qui descendait de la gare et ne savait où s'adresser pour aller trouver un frère blessé à la frontière française. Comme elle avait travaillé sous ses ordres à Remilly, elle alla à la recherche de mon père et se réclama de mon frère. On put lui procurer les renseignements et les recommandations nécessaires, mais non sans peine, car elle dut loger quelques jours chez nous. Quelques temps après, nous la vîmes à la gare, tout heureuse de ramener son frère convalescent dans un convoi de blessés.

Un autre cas du même genre finit moins heureusement. Le 1<sup>er</sup> mars, mon père était absent, passant tous les ans cet anniversaire, triste pour lui, chez son cousin et ami M. Fritz de Pourtalès à la Mettlen. J'étais auprès de ma mère, malade d'une fièvre typhoïde, lorsque arrivèrent une dame Clève de Widemeyer et son neveu Mr. Vondertode. La pauvre femme avait pour mon père une lettre de recommandation de M. Guillaume de Pourtalès, de Berlin. Elle allait voir un fils mourant à Champagnole. M<sup>me</sup> Clève avait cinq fils dont quatre blessés à ce moment-là, dont un très grièvement qu'on lui avait ramené chez elle. Celui qui était en France avait reçu à l'occiput la dernière balle tirée avant l'armistice. Cette pauvre mère me disait en pleurant comme elle était fière de la haute taille de son fils et que s'il eût eu deux centimètres de moins, il eût été sauf. Elle le trouva vivant encore, mais sans connaissance et sans espoir de guérison. Elle dut le quitter pour aller soigner son frère qui avait eu le bas-ventre labouré d'un boulet, et qui ne se remit jamais ; il était un pauvre invalide encore il y a peu d'années. L'année suivante, M<sup>me</sup> Clève revint pour s'occuper de la tombe de Champagnole. Chose curieuse, deux autres de ses fils avaient été blessés le même jour à deux engagements, à plus de cent lieues de distance l'un de l'autre, et avaient identiquement la même blessure : une balle leur avait fracassé aux deux la même phalange de l'annulaire de la main gauche !

Que n'aurais-je pas à raconter encore de ce triste temps, mais ces pages sont déjà bien longues. Il me faut pourtant mentionner encore une visite que j'ai faite à Colombier au camp où l'on avait rassemblé les restes du train d'artillerie du corps d'armée de l'Est. Jamais je ne vis quelque chose de plus pitoyable ; une quantité de caissons et de roues avaient été tellement rongés par les pauvres chevaux affamés que beaucoup des rayons des roues manquaient presque complètement. Neuchâtel aurait désiré garder au moins un affût de canon ainsi rongé pour notre Musée historique, en souvenir de cette terrible année, mais les Français ne le permirent pas et reprirent chez eux ces témoins lamentables de leurs défaites. En allant voir ce triste camp d'artillerie, on nous montrait aussi dans la caserne de Colombier deux mitrailleuses que les connaisseurs admiraient beaucoup

la fable de la cigale et de la fourmi. A Thielle, le mal n'était pas grand ; la maison était confortable et se chauffait bien, mais, à Epagnier, Charles Sandoz trouvait que le séjour de ses neveux se prolongeait trop. « Tous ces gamins, artistes en herbe, disait-il, mangent comme des ogres et ne gagnent pas le sou. Si on pouvait au moins les employer aux champs ! » Quant à ma mère, elle s'était réinstallée en ville, dans ses quartiers d'hiver, et m'avait envoyé au collège. Ce qui ne m'empêchait pas de retourner à Thielle à toutes occasions.

Un dimanche soir, en rentrant de Thielle en voiture, nous rencontrâmes une colonne de blessés qui se traînait lamentablement. Nous en chargeâmes quelques-uns des plus éclopés pour les conduire à l'hôpital, tandis que nous rentrions à pied. Depuis les vendanges, l'effectif de ma classe s'était augmenté d'un certain nombre de jeunes Français, plus préoccupés encore que nous des péripéties de la guerre. Eux aussi ne cessaient de suivre les dernières nouvelles. Et quelles nouvelles : « Bismarck assassiné ! Guillaume prisonnier ! La prise de Berlin par la flotte française ! » A la lecture de ces bourdes, ils reprenaient courage et espoir. Etrange mentalité, si différente de la nôtre ! Quant à nous, en classe, nous nous passions des coupures de journaux que nous lisions sous les tables. Parfois le professeur, nous prenant sur le fait, confisquait le journal et le posait à côté de lui sur son pupitre. Un moment après, nous nous apercevions qu'il n'était plus à son affaire et que, lui aussi, lisait avidement le journal !

C'était le temps où l'on consacrait ses soirées à faire de la charpie pour les blessés. Toutes les vieilles loques poussiéreuses tachées, déchirées, salies ou moisies étaient soigneusement effilées et envoyées aux ambulances. On se réunissait autour d'une table ou au coin du feu et l'on travaillait avec des élans de pitié et de tendresse pour les blessés. Que de milliers de malheureux n'avons-nous pas empoisonnés avec cette funeste charpie !

A Noël, on apprit l'entrée en campagne de l'armée de l'Est et ses premiers succès. Belfort allait être débloqué et Bourbaki remonter vers le nord, couper de sa base d'opération la grande armée allemande qui assiégeait Paris et la faire mourir de faim. On était bien loin du compte. Cependant entre Besançon et Montbéliard, l'armée de Bourbaki était aux prises avec le corps de Werder, numériquement beaucoup plus faible, et semblait gagner du terrain. Des sommets du Jura, on entendait, paraît-il, gronder sans cesse les gros canons de Montbéliard et de Belfort. Les journaux français parlaient des soldats de Bourbaki comme des héros d'Homère, racontaient leurs exploits, distribuaient du génie à leurs généraux, comme on distribue de la verdure dans un tir fédéral. Les réfugiés français assiégeaient les boutiques des marchands de journaux (sauf erreur il n'y en avait qu'une à cette

époque). Mais notre population ne croyait plus à ces succès. On lui avait déjà trop servi de cette musique !

Cependant il fallut bien se rendre à l'évidence : Bourbaki avançait. Toutefois, plus il refoulait le corps de Werder, plus la situation devenait périlleuse, non seulement pour lui, mais surtout pour nous, car en cas d'échec, il pouvait être rejeté sur la Suisse et tenter de violer notre neutralité pour sauver son armée. L'état-major suisse avait donc à garder solidement tous les passages du Jura, car il s'agissait d'une armée qu'on estimait alors à 150.000 hommes. C'est cette opération qui amena à Neuchâtel un va-et-vient presque ininterrompu de troupes pendant le mois de janvier. Tantôt c'était de l'artillerie, tantôt des fantassins, tantôt de la cavalerie ou du train. Ces soldats arrivaient en général dans l'après-midi. On leur distribuait des billets de logement et on les licenciait. Le lendemain, ils repartaient de bon matin. Chaque fois, c'était pour nous une petite fête. Nous accompagnions les militaires pour leur indiquer où se trouvaient leurs cantonnements, et le soir, lorsque la musique parcourait les rues en jouant la retraite, nous lui emboîtions le pas en allongeant nos guiboles pour ne pas perdre du terrain. Alexandre, César et Napoléon n'ont jamais fait de plus beaux rêves de gloire que Gyger<sup>1</sup>, William et moi derrière une musique militaire. La retraite terminée, les musiciens entraient presque toujours chez nous, car maman avait la spécialité de loger la musique. Avant d'aller se coucher, ils donnaient encore un petit concert à la cuisine. On leur servait quelques bouteilles de vin qu'ils payaient en égrenant en notre honneur les meilleurs morceaux de leur répertoire.

Cette vie d'opéra-comique durait depuis près d'un mois lorsque se répandit tout à coup la nouvelle que le général Bourbaki avait tenté de se suicider d'un coup de pistolet, qu'il était mourant et que le général Clinchant avait pris le commandement.

Manifestement son armée avait subi des revers, mais on était si bien habitué à chanter des victoires qu'on chercha à son geste d'autres explications : Bourbaki s'était vendu aux Prussiens, il était subitement devenu fou de fatigue ; il avait été assassiné par des émissaires de Bismarck, etc. Mais bientôt on apprit presque simultanément que le général Manteuffel, avec un corps d'armée venant du nord, s'était présenté sur les derrières de l'Armée de l'Est, avait coupé ses lignes de ravitaillement et qu'il était en train de l'embouteiller, tandis que l'armée elle-même quittait ses positions, abandonnant Belfort et Montbéliard, et se retirait en toute hâte dans le Jura sur Besançon et Pontarlier. Ces nouvelles qui, pour les réfugiés français, étaient le coup de massue final furent pour nos autorités un coup de trique.

Partout il y eut recrudescence d'activité. Le commandant de place de Neuchâtel (colonel de Perrot) s'agitait énormément ; certains médecins faisaient leurs visites en uniforme ; au Conseil d'Etat, on s'inquiétait. Les vieux d'alors déclaraient la situation très grave. « Nous sommes à un tournant de l'histoire » disaient-ils. Pour nous, les gamins, nous passions notre temps à la gare où se concentrait le mouvement, tandis que la ville restait déserte, les troupes ne s'y arrêtant plus, repartant pour la frontière en train. D'autre part, les trains de Pontarlier amenaient toutes sortes de marchandises de circonstance, et surtout un étrange public de familles en fuite, de déserteurs en loques, de malades, d'officiers et de soldats français. Par-ci, par-là, une lorette égarée, vêtue de nippes innommables. Ce monde battait la semelle sur le quai en quête d'un logement, d'un hôtel, d'un hôpital ou d'une famille de la ville. En attendant, il causait gentiment, racontait des aventures toujours sinistres ; des loustics lançaient des calembours, tandis que les désespérés pleuraient à chaudes larmes. Nous les aidions de notre mieux, portant leurs bagages, puis survenait tout à coup un train militaire. La gare était envahie par des officiers et des soldats suisses en quête de mangeailles, de boissons et de nouvelles. C'est ainsi qu'un soir nous vîmes descendre du train le général Herzog et son état-major. Quelques instants, il s'entretint avec les délégués de nos autorités, puis repartit pour Pontarlier dans son wagon spécial.

A la fin de janvier, on apprit que l'Armée de l'Est, refoulée de toutes parts, s'était massée à Pontarlier, acculée à la Suisse, et se trouvait dans un dénuement complet.

Une députation du Conseil d'Etat, à laquelle mon frère aîné, Max<sup>2</sup>, avait réussi à se joindre, partit pour Pontarlier. Elle devait négocier l'évacuation des blessés sur la Suisse et prendre d'autres mesures utiles à l'armée en déroute. Tous les délégués furent pour le moins choqués par l'attitude fanfaronne du général en chef, et navrés du spectacle épouvantable qu'ils avaient eu sous les yeux. Sous un mètre de neige poussiéreuse, par 18 degrés de froid, Pontarlier était encombré de soldats de toutes armes, de chevaux, de chars, de canons, de caissons et de voitures, dans un tohu-bohu indescriptible. Chacun se démenait désespérément pour conserver ce qui lui restait de vie. Des soldats sans souliers piétinaient dans la neige ou s'y couchaient épuisés. Les chevaux se rongeaient mutuellement la crinière et la queue ; beaucoup s'abattaient et crevaient sur place. La faim, le froid, la petite vérole, les fluxions de poitrine, la vermine, le manque de soins aux blessés, les membres gelés et les privations de toutes sortes minaient ces pauvres gens qui ressemblaient bien plus à des bêtes traquées qu'à des êtres humains.

Tandis que cette inconcevable misère s'étalait partout, le général en chef, assis au coin du feu dans une petite chambre surchauffée, recevait les délégués neuchâtelois, les remerciant de leur sollicitude dont il prétendait n'avoir pas besoin. Aimable, mais le prenant de très haut, il leur dit cette phrase typique qui resta si bien gravée dans leur mémoire que, plus de vingt ans après, l'un d'eux me la répétait : « Oui l'armée est un peu fatiguée par cette dure campagne, mais elle ne manque de rien, et quand demain nous conduirons nos hommes au feu, vous verrez, ce sont des lions ! »

Le soir, au moment où nos délégués quittaient Pontarlier, ils entendirent les canons prussiens ouvrir le feu sur cette horde en détresse. Deux ou trois jours plus tard, le général en chef parut cependant avoir fait de mauvaises expériences avec « ses lions », car il demanda à négocier. C'est alors que le général Herzog avec son état-major passa à Neuchâtel pour se rendre à Pontarlier. A ce moment-là, un premier convoi de blessés et de malades était déjà arrivé en gare, un soir, entre 5 et 6 heures. Un certain nombre de personnes charitables avaient apporté des vêtements et des chaussures. Mon ami, Paul-E. Humbert, tenait à la main un panier bourré de souliers. D'autres, comme nous, les gamins, étaient venus en simples curieux. Quand les premiers blessés descendirent de wagon, pâles, défaits, vêtus de loques et se traînant avec peine, ce fut un cri général : « Oh ! les pauvres gens ! » Les derniers étaient dans un état pire encore. Il y en avait qu'il fallait soutenir et même porter. Le lamentable cortège descendit les Terreaux pour se diriger vers le Temple du Bas. Je sentis alors le besoin d'avertir ma mère. Prenant mon courage à deux mains, car cette effroyable misère me faisait peur, je dépassai la colonne et courus jusqu'à la rue du Musée. Une demi-heure plus tard, maman et moi entrions au Temple du Bas avec deux grands bidons de soupe chaude. Grâce aux bidons, les sentinelles nous laissèrent passer.

Les bancs avaient été remplacés par une épaisse couche de paille. Auprès des blessés, des personnes charitables circulaient lentement, distribuant du linge, des vêtements chauds, des souliers, des savates, de la man-gaille. Dans un coin, assis sur une gerbe, un Zofingien écrivait une lettre pour un « moblot » couché à ses côtés. Des médecins en uniforme, assistés d'infirmiers, examinaient les hommes et en faisaient un triage sommaire, car il eût été dangereux de les laisser pêle-mêle comme ils étaient arrivés. Aux portes, des fantassins suisses montaient la garde.

Couchés à même le sol, il y avait là une centaine d'hommes dont la vie était compromise ; leurs infirmiers occasionnels y jouaient eux-mêmes leur vie, ou du moins leur santé. L'épidémie flottait dans l'air, car ces pauvres soldats étaient moins des blessés que des malades atteints de tous les maux

qu'engendrent le froid, la faim et les privations : membres gelés, bronchites, fluxions de poitrine, petite vérole, fièvre typhoïde, dysenterie. Notre potage fit merveille. Nous n'en avons pas terminé la distribution lorsqu'un soldat, après avoir vidé son bol, fit claquer sa langue et me demanda à brûle-pourpoint : « Mon petit ami, vous n'avez pas par hasard un peu de tabac, rien que la valeur d'une petite cigarette ? » Je rougis jusque derrière les oreilles, car j'avais bien du tabac, parbleu, et je ne demandais qu'à le lui donner, mais il y avait maman ! Heureusement, sans le savoir, c'est elle qui me tira de peine : « Tiens, voilà cent sous, va vite acheter des grands sons ! ».

Dès le lendemain, les troupes arrivèrent, d'abord par petits paquets, puis par colonnes de plus en plus fortes. Le matin à 8 heures, comme j'entrais au collège, un copain me héla : « Hein, ça marche ! — Qu'est-ce qui marche ? — Tu ne vois pas : on engrange de la paille. — Pourquoi faire ? — Pourquoi faire ? Quel idiot ! pour les militaires qui arrivent, pardi ! »

En effet, le concierge survint et nous dit : « Vous pourrez rester à la maison ; le collège est réquisitionné pour la troupe et vous avez congé jusqu'à nouvel ordre. » — « Hourra c'est le bouquet ! » m'écriai-je.

La matinée se passa en vaine attente ; enfin un peloton survint, puis un second, un troisième, et toute une colonne. Le spectacle se corsait. Il en arrivait de partout, de Serrières, du Vauseyon, de la gare. Encadrés de militaires suisses rouges et joufflus, ils avançaient en clopinant, s'arrêtaient dans le voisinage des collèges et attendaient, grelottant et tapant de la semelle, qu'on les fit entrer. Ces pauvres gens n'avaient plus face humaine ; c'était plutôt des maillots que des soldats, tant ils s'étaient affublés de toutes les loques possibles pour se préserver du froid. Toutes les armes étaient mélangées, et les uniformes méconnaissables. Sous la capote d'un lignard apparaissait un pantalon de zouave, un manteau de cuirassier enveloppait un turco, un artilleur émergeait d'une couverture de cheval. Bref, nos militaires suisses semblaient ; à côté d'eux, des Prussiens à la parade. L'artillerie et la majeure partie du train étaient dirigés sur Colombier, le matériel parqué à Planeyse, et les chevaux encore valides dans les Allées. Les autres étaient abattus sur place.

A Neuchâtel, les chevaux étaient parqués à la grande Promenade, d'abord sur deux rangs ; mais il y en eut bientôt partout. Ces bêtes avaient un tic qui nous coûta les arbres de cette promenade et ceux des Allées de Colombier. Faute de nourriture, elles rongeaient tout ce qui leur tombait sous les dents, timons, roues, charronnerie des voitures. Leurs crinières et leurs queues y avaient passé jusqu'à fleur de peau ; elles s'en prenaient même aux barrières. C'était navrant, et on ne pouvait leur en vouloir : elles étaient encore plus misérables que les hommes ! Chaque nuit, il en crevait un certain

nombre, aussitôt remplacées par de nouveaux arrivants. Tant qu'il y eut de la place pour gens et bêtes, tout alla bien ; mais ensuite, ces pauvres gens firent parfois le pied de grue dans la rue pendant des heures. Ainsi, je me souviens de certain soir de neige où une colonne qui tenait toute la rue du Musée jusqu'au port pataugea dans 50 cm de neige de 10 heures et demie à 1 heure du matin. La neige tombait sans cesse et il gelait à pierre fendre. On leur offrait du bouillon... Mais que peut faire une cuisinière contre un bataillon ?

De pareilles misères, les circonstances seules étaient responsables. Cette armée de 80.000 hommes était entrée en Suisse d'un seul bloc, avec l'ennemi sur les talons. Au Val-de-Travers et à Vallorbe, les vivres manquaient, de sorte que, pour ne pas mourir de faim, les soldats avaient continué leur chemin et s'étaient rués sur Neuchâtel et sur Lausanne.

L'hygiène exigeait qu'on les y retînt assez longtemps pour leur permettre de se reposer et de se restaurer. De plus, si l'on ne voulait pas contaminer toute la Suisse avec les épidémies qui ravageaient cette armée, il fallait laisser aux médecins le temps de séparer les malades des bien-portants, d'isoler les premiers, de leur donner les soins nécessaires. C'est à ce moment-là qu'apparut le général Clinchant. Il visita le collège latin et eut la présomption de faire des observations à un conseiller communal : « C'est bien sale ici », dit-il en désignant un corridor. « Vous avez bien raison, mon général, lui fut-il répondu, mais nous les avons pris comme vous nous les avez donnés ! »

Quant à nous, les gamins, dans cette tourmente, nous étions un peu comme de petits oiseaux qui planent au-dessus du cataclysme. Confortablement installés chez nos parents, bien nourris, à l'abri du danger, sans devoirs ni soucis, nous vivions à notre fantaisie. Chez nous, il n'y avait jamais personne. Maman passait ses journées au collège et ne rentrait que pour les repas. Mon frère Max était au bureau et n'en sortait que pour aller au manège voir sa nouvelle acquisition : un étalon arabe acheté pour rien à un officier français. Nous étions libres comme l'air, sauf que, de temps en temps, je devais aller au collège pour couper du pain et porter de l'eau, tandis que Will avait mission de distribuer des cigares aux soldats, ce qui l'obligeait à trimballer partout une petite valise pleine de grandsons.

Dès le début, Gyger, Will et moi, avons formé une petite association d'excursionnistes en quête des curiosités du moment. Nous tenions la ville et les faubourgs ; au besoin, nous attelions Gris-Gris et partions pour Saint-Blaise ; plus souvent pour Colombier et Planeyse, où nous attirait l'artillerie. A la pitié que nous avions ressentie au premier moment pour tant de malheureux, succédait maintenant la curiosité. Leur misère ne nous faisait plus peur, et puis, nous avions tant de choses à demander à ces soldats

qui répondaient obligeamment à nos questions ! Ce qui nous intriguait surtout, c'étaient les uniformes. Grâce à nos soldats de plomb, nous connaissons les lignards, les zouaves, les turcos, les cuirassiers. Mais il y en avait de tant de sortes, et ils étaient si peu à l'ordonnance qu'il fallait aller aux renseignements. On s'approchait du soldat en question, on tournait autour de lui, on le regardait du haut en bas. Parfois, interloqué, il nous demandait : « Qu'est-ce que vous me voulez, mes amis ? » Alors Will, ouvrant sa valise, disait au bonhomme : « M'sieu, voulez-vous un cigare ? » La glace était rompue, on causait un peu, et puis venait la grande question : « Pardon, M'sieu, qu'est-ce que vous êtes ? » — « Moi, ce que je suis ? Vous voulez savoir mon nom ? » — « Non, votre uniforme ! » — « Eh bien ! », et il nous donnait le renseignement avec des commentaires qui parfois faisaient pitié. « Je suis artilleur, mais mon manteau est emprunté à un cuirassier mort ; j'avais plus froid que lui ! » La conversation se terminait en général par une lettre que l'homme nous demandait d'écrire, ou par des journaux qu'il fallait lui lire, car ces pauvres gens étaient en général complètement illettrés. Pour les lettres, ils nous donnaient les adresses, et nous écrivions le soir, à la maison, d'après un cliché :

Monsieur, Votre fils a beaucoup souffert du mauvais temps, mais, depuis quelques jours, il est interné en Suisse, à l'abri du danger et du besoin. Il se porte bien (ou mal), et vous fera parvenir de ses nouvelles chaque fois qu'il pourra. Pour le moment, il est à Neuchâtel et vous embrasse tendrement.

Bien à vous.

Quant aux lectures, elles avaient un intérêt spécial car, dès qu'on lisait des nouvelles de la guerre, l'auditoire frémissait. Les soupirs étouffés, les jurons en sourdine, les gros mots à voix basse et toute une mimique tragique trahissaient la mentalité dangereuse, prête à tout, féroce de l'auditoire. Ma faiblesse, mon impuissance au milieu de ces passions violentes me faisaient peur. Une fois la lecture terminée, les colères éclataient en imprécations sonores et ronflantes ; le drame apparaissait au grand jour et mon angoisse se dissipait à l'ouïe des épithètes qui crépitaient comme une fusillade bien nourrie. « Quand je te disais que nous étions trahis ! Ces cochons de Prussiens ! Sale Bismarck ! Bougre de Freycinet ! Canaille de Bazaine ! Tous vendus ! Tous, tous ! Vendus à Guillaume ! Tous des traîtres, depuis Badinguet jusqu'à Bourbaki ! »

La trahison ! C'était leur litanie.

Après la question des uniformes, celle des grades nous préoccupait. Dès qu'un officier se montrait, il fallait reconnaître son grade et compter ses galons. Chez les subalternes, ce n'était pas difficile, mais les supérieurs étaient si chamarrés que l'opération se compliquait. Un jour, voyant sortir du collège latin un officier particulièrement engallonné, je m'écrie : « Tiens ! Une grosse nuque ! Allons voir son grade ! » Et nous voilà courant à travers la place, Gyger en tête, moi derrière et Will, avec sa valise à grands pas. L'officier causait avec un monsieur de la ville en gesticulant beaucoup. Quel bougillon ! Impossible de compter ses galons ! On arrivait à cinq, on arrivait à six ; il tournait la tête et tout était à recommencer. Enfin Will qui avait plus de toupet que ses aînés, sa casquette à la main, accoste l'officier : « Pardon, M'sieu, quel grade est-ce que vous avez, s'il vous plaît ? — Général, mon petit ami, je suis le général Clinchant. » — « Merci beaucoup, M'sieu ! » dit Will en remettant sa casquette, et il s'en revint tout glorieux : « Tu vois, il me l'a dit ! »

Nous nous promenions dans la ville. Nous rencontrions des camarades, et l'on causait : « As-tu été aux varioleux ? — A la gare, il y a une chic batterie d'artillerie fin battante neuve ! — As-tu vu les Prussiens ? — Peut-on entrer chez les varioleux ? — Non, mais les carreaux sont cassés. Du dehors, on peut voir dedans ! — Quelle blague ! » Alors venait l'histoire du docteur chargé d'inspecter la vieille bicoque du Mail que l'on venait de remettre à neuf et de munir de bonnes fenêtres. Le médecin en uniforme était survenu, humant l'air. « Ça sent le moisi ici ! » avait-il déclaré. Et, tirant son sabre, il en avait abattu toutes les fenêtres. Puis, fier de son exploit, il était reparti. « Maintenant les malades peuvent entrer ! »

Un jour, descendant de la gare, nous nous trouvâmes nez à nez avec le vieux colonel très droit, entre deux officiers prussiens qui devaient « avoir chargé pour Soleure », car ils balançaient passablement et tenaient tout le trottoir. Ce vieux colonel était une silhouette typique du Neuchâtel d'alors. Officier en retraite de l'armée prussienne, très fier de son grade, de sa carrière militaire et de ses décorations, il était resté aristocrate dans l'âme et irrévocablement attaché à l'ancien régime. Pour lui, le gouvernement républicain ne comptait pas ; il lui payait ses impôts comme on donne ses gages à un laquais. Il s'était retiré à Neuchâtel parce qu'il y avait une nombreuse parenté, mais sa vie et son âme appartenaient au roi de Prusse. La campagne franco-allemande, il l'avait faite, comme tant d'autres observateurs, mentalement, dans son cabinet.

Il faut croire que le jour où nous rencontrâmes le colonel et les deux officiers était la journée des Prussiens, car, en arrivant devant le collège latin, nous nous heurtâmes à la compagnie de Poméraniens qui avaient

séjourné une quinzaine dans nos murs. Ils étaient entrés en Suisse comme prisonniers de l'Armée de l'Est et étaient arrivés à Neuchâtel sans se douter que, jusqu'en 1848, c'était le chef-lieu d'une principauté prussienne. Ils se tenaient au port d'arme, alignés comme au cordeau, attendant le commandement pour se mettre en marche entre une haie de miliciens suisses. Très grands, bien découplés, d'allure martiale et d'une discipline quasi mécanique, ils nous frappèrent par le prestige, la force qui se dégageait de leur troupe. Les uniformes sans doute étaient râpés, mais c'étaient encore des uniformes et, pendant les jours passés à Neuchâtel, les hommes les avaient rapiécés et ravaudés de leur mieux. Et ces hommes ! Quel contraste avec les petits soldats français si débraillés ! Et cependant les Prussiens avaient souffert tout autant que les autres, davantage peut-être !

Le lieutenant suisse cria : « Vorwärts marsch ! », et la colonne s'ébranla comme un seul homme au pas de parade. Postés aux fenêtres du collège, les soldats français qui les regardaient depuis longtemps les huèrent, leur crièrent les injures les plus malsonnantes. Pas un seul ne détourna la tête. Quant à nos miliciens qui portaient beau et qui avaient bonne façon à côté des troupes françaises, ils paraissaient clopiner comme des potaches, s'efforçant de ne pas rester en arrière.

Au reste, ces Poméraniens eurent de quoi s'étonner de la sollicitude dont, à Neuchâtel, ils se virent entourés. A cette époque-là, les partisans de l'ancien régime étaient encore très nombreux dans l'aristocratie. Beaucoup d'entre eux saisirent cette occasion pour donner libre cours à leurs sympathies prussiennes en soignant, en gavant et en pomponnant ces pauvres diables. Le vieux colonel leur portait journallement des paniers de bouteilles et y passait la majeure partie de son temps. Quelques vieux messieurs, des dames charitables, un certain nombre de vieilles filles rivalisaient de zèle et remettaient aux prisonniers toutes sortes de friandises. On parla de pâtés de foie gras, de pâtisseries et de petits fours. De bonnes âmes leur distribuèrent même des brochures religieuses. La jalousie s'en mêla. Au bout d'une quinzaine, les Poméraniens quittèrent Neuchâtel bien repus et tout à fait en forme.

Leur départ marqua le commencement de la fin. Les collègues se vidaient peu à peu. On ne voyait plus de soldats que par petits groupes. C'étaient le plus souvent des malades guéris, sortis des hôpitaux et qui s'en allaient rejoindre leur corps dans un cantonnement, ou des officiers, prisonniers sur parole, traînant leur désœuvrement. La température alors se releva, le dégel survint, le printemps s'annonça. Tant que la neige fraîche avait recouvert les détritiques des *Bourbakis*, comme on les appelait, une blancheur immaculée donnait l'illusion de la propreté. Le jour où elle fondit, le sol

apparut couvert d'une couche compacte de restes infects, et qui puaien. Un nettoyage général, une désinfection complète s'imposaient. Les collègues restèrent aux mains des balayeurs, et nos vacances se prolongèrent pour notre plus grande joie !

## NOTES

\* Jean-Gustave-Edmond Röthlisberger, 1858-1919, de Berthoud (Berne), professeur de musique à Neuchâtel, directeur de la Société chorale de cette ville, président de la Société des musiciens suisses, musicographe.

<sup>1</sup> Albert Gyger, grand ami d'Edmond Röthlisberger. Leur amour de la musique les avait rapprochés.

<sup>2</sup> Agé d'environ 17 ans.

## LETTRE DU LIEUTENANT HENRI FURRER\*

Fahy près Porrentruy, le 27 nov. 1870  
Au Conseil d'Etat du Canton de  
Neuchâtel.

Monsieur le Président et Messieurs !

Le soussigné prend la liberté de vous adresser ces quelques lignes pour vous prier de bien vouloir le remplacer en qualité d'officier du bataillon 23 actuellement ici à la frontière.

Avant la mise sur pied de ce bataillon, je n'en faisais pas partie, j'étais incorporé dans le bataillon 115.

L'ordre de remplacer un officier dans le bataillon 23 m'est parvenu dans un moment inattendu et il ne me restait pas 24 heures pour préparer mon départ.

Monsieur le Président et Messieurs ! Je pense qu'il n'est pas nécessaire de vous rappeler la position d'un homme d'affaires. Le départ si subit était pour moi terrible, surtout dans le moment où je m'approchais du temps le plus occupé pour nous.

Néanmoins, je pensais remplir honorablement mon devoir et je suivais l'ordre dans l'espérance que le Conseil d'Etat pourvoirait plus tard à mon remplacement, d'autant plus qu'il y a beaucoup d'officiers qui, ensuite des temps ou du moment, ne demanderaient pas mieux que d'être appelés au service militaire.

Profitant de ces lignes je ne peux vous donner que les meilleurs renseignements sur notre bataillon 23. Il a reçu hier par le colonel fédéral Grand des compliments sur la manière comme il fait son service de garde dans la position la plus difficile qu'il occupe. Les soldats sont aimés par les habitants, par leur conduite et par la protection sous laquelle la population se trouve. Car ces habitants avaient bien peur du pillage des francs-tireurs ou des garibaldiens.

La population se montre admirablement vis-à-vis de notre troupe.

Quant à la situation militaire, il y a beaucoup d'exagération dans les journaux ; nous avons déjà souvent (presque tous les jours) entendu des canonnades du côté de la France, à une lieue ou deux de distance, mais jusqu'aujourd'hui, nous n'avons pas encore vu ni soldats français, ni prussiens.

La pétition de la Chaux-de-Fonds concernant la Direction militaire a beaucoup occupé notre bataillon, et en opposition de l'idée des pétitionnaires, les soldats se félicitent d'avoir reçu ces sacs, suivant la nouvelle ordonnance, à Neuchâtel (où la Direction militaire les a fait transformer), au lieu d'avoir les misères de transformation ici, comme les Vaudois et Genevois qui ne sont pas encore prêts, parce qu'ils manquent de tout ici, des ouvriers selliers, des outils, etc.

Espérant que le Conseil d'Etat me donnera bientôt une réponse favorable à ma demande, agréez, Monsieur le Président et Messieurs, ma considération distinguée.

H. Furrer  
Lieutenant de la 1<sup>re</sup> Compagnie du Centre  
du bat. 23.

## NOTE

\* Henri Furrer, 1838-1895, de Bauma (Zurich), lithographe à Neuchâtel. La langue française n'étant apparemment pas très familière à cet alémanique, nous nous sommes permis d'introduire dans ce texte quelques menues corrections. La pièce que nous publions est conservée dans le fonds de la correspondance du Conseil d'Etat.

**RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF \***  
**A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**DE LA COMMUNE D'AUVERNIER, DU 29 JANVIER 1872**

La position géographique de notre petit Auvernier, point de bifurcation qui permettait seul de transporter promptement des troupes sur le théâtre où les événements avaient pris naissance, son voisinage de Colombier, étape vers laquelle la grande partie de l'armée internée se dirigeait avant d'être disséminée, n'avaient pas échappé aux yeux de l'état-major fédéral, alors sur pied, qui en sut tirer tout le parti exigé par les circonstances.

Le 30 janvier dans la journée, le Conseil administratif recevait une première dépêche lui annonçant que la localité d'Auvernier aurait à loger, le lendemain 31, un demi-bataillon d'Argovie. Il se réunit, après s'être adjoint quelques personnes habitant la localité, pour préparer les billets de logement qui furent distribués le lendemain à l'arrivée de la troupe. Ce demi-bataillon partit le 2 février. C'était le N<sup>o</sup> 15 d'Argovie, qui fut remplacé dans la même journée par un demi-bataillon N<sup>o</sup> 10, de Vaud. Celui-ci partit le 3 au matin pour faire place à un demi-bataillon N<sup>o</sup> 14, de Thurgovie, qui prit ses cantonnements dans nos murs jusqu'au 8 février, jour de son départ. La visite du demi-bataillon N<sup>o</sup> 20, de Genève, nous était réservée pour terminer cette journée. Le jour de son départ, 10 février, il fut remplacé par deux compagnies du bataillon N<sup>o</sup> 9, de Zurich, qui partirent le 15 février. Enfin, un demi-bataillon de Lucerne vint clore cette longue occupation militaire, coûteuse pour les particuliers appelés à loger des soldats, qui l'ont cependant supportée, disons-le à leur louange, avec patience, patriotisme et d'une manière tout à fait désintéressée, aidant aussi le comité des logements militaires dans sa pénible tâche, car il est toujours pénible de demander à ses concitoyens de faire des sacrifices lorsque l'on sait d'avance que l'on ne pourra rien leur offrir en retour.

Si nous avons été chargés peut-être outre mesure de logements militaires de nos compatriotes appelés à un service des plus pénibles, nous n'avons en revanche eu la visite que d'un nombre relativement très petit d'internés français. Une centaine environ ont passé une nuit seulement dans le temple. Une ambulance, composée d'environ 40 hommes et d'une trentaine de mulets, fut logée dans deux salles du château qui avaient été mises à notre disposition; les mulets passèrent la nuit à la corde, aux Epancheurs. Ces deux escouades d'internés furent généreusement, abondamment nourries par la population de la localité, à laquelle il avait suffi de signaler leur arrivée et qui a droit à nos remerciements...

*Dépenses*

## Chap. III. Logements et réquisitions militaires

Budget	50.—	En plus :
Dépensé	1527,95	1477,95

## Paragraphe 2. Equipements militaires

Budget	100.—	En moins :
Dépensé	30,75	69,25

## NOTE

\* Extrait d'un cahier, non signé, appartenant au fonds Lardy-Lambelet, déposé aux Archives de l'Etat.

## Publications de la Commission du 3 Février

Année	Auteur	Titre	Prix
1955	Olivier Clottu	Histoire de Saint-Blaise (Premier cahier)	épuisé
1956	Olivier Clottu	Histoire de Saint-Blaise (Deuxième cahier)	épuisé
1957	Olivier Clottu	Histoire de Saint-Blaise (Troisième cahier)	5.—
1958	Olivier Clottu	Histoire de Saint-Blaise (Quatrième cahier)	5.—
1959	Louis de Dardel	La Châtellenie de Thielle (I)	4.50
1960	Louis de Dardel	La Châtellenie de Thielle (II)	4.50
1960	Jean-Louis Nagel	Saint-Blaise et la forêt de Chaumont	3.—
1961	Divers auteurs	Saint-Blaise et son vignoble	4.50
1962	Divers auteurs	Saint-Blaise au bord de l'eau	5.—
1964	Olivier Clottu et Marc Eigeldinger	Saint-Blaise, Images d'hier et d'aujourd'hui	7.50
1968	Divers auteurs	Saint-Blaise et ses moyens de communications (Premier cahier)	6.—
1969	Sébastien Jacobi	Saint-Blaise et ses moyens de communications (Deuxième cahier)	6.—

Prix : Fr. 6.—